



UNIVERSITÉ
EUROPÉENNE
DE BRETAGNE

Université Européenne de Bretagne / Université de Bretagne Occidentale
Faculté Victor Segalen (Brest)

Mémoire de Master 2

Exclu-e-s du livret de famille : les parents sans statut

Se raconter au sein d'une pluriparentalité

Présenté par :
REGNOULT Elodie

Dirigé par :
GAUTIER Arlette (Pr)
CHARRIER Gilda (Mcf)

Membres du jury :
GAUTIER Arlette (Pr)
CALVEZ Ronan (Pr)

Juin 2011

Remerciements

Mon intérêt pour le « pluri » se traduit également dans ma vie universitaire et je tiens à remercier la multitude de personnes qui ont gravité à un moment ou un autre autour de mon mémoire – en apportant chacune sa richesse singulière.

Gilda Charrier et Arlette Gautier pour m'avoir accompagnée dans mon parcours de formation et permis de mener cette recherche jusqu'à son terme.

Annick Madec... l'auteure, l'enseignante, et la personne... qui par nos échanges et par ses écrits m'a permis de trouver ma place à l'Université.

Charlotte Megino-Lloreda, Estelle Miot, David Viera qui ont participé à différents moments en me lisant, en me questionnant, en discutant avec moi de mon sujet et/ou en m'offrant mon imprimante. Marion Libaud, pour l'intérêt qu'elle a porté plusieurs fois à mon mémoire.

Maëva Bihoué, Arnaud Poveda, Nathalie Narváez, Marie-Laure Deroff, Tifaine Perrint, Emilie Potin, Hélène Trelle, Emmanuel Da Silva, Severiano Rojo Hernandez qui m'ont apporté leurs conseils, aides, idées ponctuellement ou régulièrement... qui m'ont pour certain-e-s lue, corrigée, questionnée.

Anca Pascu pour m'avoir aidée à combler mes lacunes en traitement de texte.

Odile et Carole « de la *café* » qui ont été présentes pendant mes longues heures de travail.

Toutes les personnes que j'ai rencontrées et celles qui m'ont permis de les rencontrer, pour m'avoir fait confiance et pour m'avoir raconté leurs expériences de parentalité.

Table des matières

Pour introduire...l'objet de la recherche.....	5
Les limites de la démocratisation.....	25
1 Présentation des familles et du mode de rencontre.....	26
1.1 Vanessa (mère statutaire)	26
1.2 Eva et Martine (mère statutaire).....	27
1.3 Lisa	30
1.4 Mais où sont les hommes ?	31
2 Hommes et femmes dans la parentalité.....	33
2.1 Résidence principale chez la mère ou résidence alternée ?.....	33
2.2 L'éducation de l'enfant : un ensemble de savoirs ou un ensemble d'opinions ?	40
3 Deux femmes autour d'un enfant	45
3.1 La dite « horloge biologique » des femmes, l'horloge sociale des individu-e-s	47
3.2 Le mythe de « l'instinct maternel ».....	50
3.3 L'enjeu du « savoir parental ».....	51
Faire reconnaître une parentalité sans statut dans le cas de d'une homoparentalité.....	54
1 La parentalité : histoire de couple, histoire des parents statutaires, histoire familiale ou histoire individuelle ?	55
1.1 Le choix de la configuration : privilégier son couple ou répondre à l'injonction de l'hétéroparentalité.....	56
1.2 La séparation : d'une histoire de couple à une histoire individuelle	62
1.3 Histoire d'une configuration, compositions, recompositions familiales.....	69
1.4 Raconter l'investissement des rôles parentaux au sein d'un seul foyer	74
1.5 Raconter l'investissement des rôles parentaux dans le cas d'une séparation.....	76
1.6 La matérialisation de l'histoire : les photos	78
1.7 Raconter une parentalité sans statut : petite conclusion.....	81
2 Les témoins de la parentalité.....	81
2.1 Les institutions, structures, contrats comme témoins « officiels » de la parentalité	82
2.2 L'entourage comme témoin quotidien de la parentalité.....	86
2.3 L'enfant comme confirmant la parentalité	89
2.4 Milieu social et regard sociétal.....	93
Faire reconnaître une parentalité sans statut dans le cas de recompositions familiales..	98
1 Présentation des personnes rencontrées.....	99

1.1	Anne	99
1.2	François	100
1.3	Philippe.....	102
2	Pour Anne, une question de territoire	102
2.1	Être mère, une identité	102
2.2	Souvenirs des années soixante-dix et construction de la parentalité.....	104
2.3	Recompositions familiales et territoires de la parentalité	105
2.4	Définir son rôle : pas la mère, pas la copine	107
3	Pour François, pas vraiment parent mais « je la considère comme ma fille » : se définir après le décès du père statutaire.....	108
4	Pour Philippe, être parent de tous les enfants : une question de génération	113
4.1	La notion de « parent » : éduquer et transmettre	113
4.2	Être parent de tous les enfants sous son toit.....	114
4.3	Etre parent de tous les enfants ?	117
5	Recompositions familiales et positionnement genré.....	119
6	Frères et sœurs dans le discours de leurs parents	120
	En guise d'ouverture... L'histoire d'une parentalité sans statut en dehors de tout espace familial.....	122
1	Une relation en dehors de la famille	125
2	Des relations privilégiées	125
3	Une relation choisie, pas forcément confirmée par l'autre	126
	Pour terminer... Quelques conclusions.....	128
	Annexes	137

Pour introduire...
L'objet de la recherche

La deuxième moitié du XX^{ème} siècle a été marquée par de nombreux débats politiques relatifs aux nouvelles formes de famille (recomposition, homoparentalité etc.). Dans les années soixante-dix, c'est la place des femmes et des enfants au sein de la famille qui est redéfinie avec une autorité parentale partagée mais uniquement dans le mariage¹, la fin de la puissance paternelle², la contraception chimique, le droit à l'avortement et le divorce par consentement mutuel³. Dans les années quatre-vingt, les pères réclament le partage de l'autorité parentale hors mariage car celle-ci est alors unilatérale en cas de divorce ou de concubinage et elle est généralement attribuée aux mères. Ils obtiennent la loi de 1987⁴ qui répond positivement à la demande tout en imposant de définir une résidence habituelle pour l'enfant en cas de séparation des parents. Le plus souvent, cette résidence habituelle sera celle de la mère. En 2002, passe une loi sur la résidence alternée⁵ dans l'objectif de créer plus d'égalité entre père et mère et qui renforce dans le même temps les liens parentaux statutaires⁶. Ceux-ci deviennent indissolubles et détachés du lien conjugal.

Parallèlement, les discussions sur le PaCS adopté en 1999⁷ engendrent des débats sur l'homoparentalité. Ce contrat ne concerne pas la filiation mais les opposant-e-s craignent que le PaCS soit un mariage homosexuel impliquant une filiation commune. La question de l'homoparentalité est également discutée lorsque le gouvernement envisage un statut pour les beaux-parents (demandé par Nicolas Sarkozy le 13 février 2009⁸ mais déjà présent dans les questionnements politiques depuis quelques années). Ce statut serait valable pour les homoparents et pour plus deux individu-e-s responsables de l'enfant. Ce projet de loi devait être prêt pour mai puis septembre 2009. En juin 2011, il n'est toujours pas abouti.

Les familles se diversifient, les débats se multiplient mais cette diversification fait peur à certain-e-s qui considèrent la famille en perte de sens. C'est le cas de Louis Souvet, un

¹ Auparavant, le père avait tout pouvoir.

² Loi n°70-459 du 4 juin 1970 relative à l'autorité parentale.

³ Loi n°75-617 du 11 juillet 1975 portant sur la réforme du divorce.

⁴ Loi n°87-570 du 22 juillet 1987 sur l'exercice de l'autorité parentale.

⁵ Loi n° 2002-305 du 4 mars 2002 relative à l'autorité parentale.

⁶ Pour ma part, j'emploierai régulièrement les termes de Virginie Descoutures, à savoir « parents statutaires » et « parents non statutaires ». Les parents statutaires sont celles et ceux reconnu-e-s par l'Etat, qui ont des droits et devoirs vis-à-vis de l'enfant tel que qu'ils sont définis par le Code Civil. En France, un enfant ne peut avoir d'une mère et qu'un père statutaires. Les parents non statutaires sont toutes les personnes qui se considèrent comme parents sans en avoir le statut, sans avoir de droit ni de devoirs définis par l'Etat. DESCOUTURES Virginie (2010), *Les mères lesbiennes*, Paris, Presse Universitaire de France.

⁷ Titre XIII du livre 1^{er} du Code Civil.

⁸ Discours de Nicolas Sarkozy sur la politique familiale au Palais de l'Elysée, Vendredi 13 février 2009, [en ligne], URL : http://www.elysee.fr/documents/index.php?mode=cview&press_id2332&cat_id=7&lang=fr, Consulté le 3 avril 2009.

sénateur membre de l'Union pour un Mouvement Populaire (UMP), lors du débat au sénat concernant l'attribution d'un statut aux beaux-parents⁹ :

« Au regard de la fréquence des divorces, qui se sont banalisés, et de l'homoparentalité, qui bouleverse tout l'édifice construit jusqu'à présent, l'évolution actuelle nous conduit tout droit vers des problèmes de société et de santé. [...] On crée ici ou là des désirs et des volontés ; les familles se composent, se décomposent et se recomposent parfois plusieurs fois ; les gènes humains sont mélangés, avec les mêmes risques que pour les mariages entre cousins et cousines, qui engendraient des enfants pas toujours normaux. Je me demande si nous ne nous dirigeons pas vers un modèle de société difficile à gérer. »

Intervention de Louis Souvet lors de la session ordinaire du Sénat en 2005-2006.

Les idéologies dominantes de la parentalité

Ces représentations révèlent une tension entre les intérêts individuels et la tentation politique à un retour vers un ordre familial et politique établi, comme le souligne Jacques Commaille et Claude Martin¹⁰. Les familles sont supposées tendre vers une idée de « stabilité », c'est-à-dire être biparentales (deux parents), hétérosexuées, cohabitantes. Ces idéologies sont perçues comme naturelles. Avoir un enfant serait un projet commun, porté par les deux conjoint-e-s en couple hétérosexuel. Leurs rôles parentaux seraient définis en fonction d'un sexe supposé biologique, ce qui induirait une complémentarité père/mère. Celle-ci permettrait à l'enfant de se construire tout en préservant l'épanouissement de chacune. Ces différents points révèlent une trajectoire de parentalité idéologique, ayant un sens cohérent et dominant.

Par la biparentalité et l'hétéronormalité¹¹, on voit émerger la recherche du primat des gènes et de la biologie pour définir les liens de la famille, parfois sous couvert de l'intérêt de l'enfant et de la pérennisation de l'ordre construit par la société. Jusque dans la fin des années soixante et un peu après, être en couple est confondu avec le mariage, et permet d'avoir une

⁹ HYEST Jean-Jacques, *Rapport d'information du Sénat*, session ordinaire de 2005-2006, n°392, p.23, [en ligne], URL : <http://www.senat.fr/rap/r05-392/r05-3920.html>, Consulté le 3 avril 2009.

¹⁰ COMMAILLE Jacques, MARTIN Claude (1999), « Les conditions d'une démocratisation de la vie privée », in Borrillo Daniel, Fassin Eric, Iacub Marcela, *Au-delà du PaCS : L'expertise familiale à l'épreuve de l'homosexualité*, Paris, Presse Universitaire de France, p.61-78

¹¹ Norme de l'hétérosexualité

sexualité « légitime » dans le but de fonder une famille « légitime ». Même si couple et mariage sont de moins en moins confondu-e-s¹² dans les faits (ainsi que couple et sexualité), et que la sexualité est peu à peu dissociée de l'engendrement, est restée l'idée que l'on doit cohabiter et fonder une famille, dès que la situation professionnelle le permet. La différence est qu'aujourd'hui, dans les représentations communes, on fait du couple et de la famille pour soi, pour l'enfant et non plus pour l'organisation, la relation. Les relations conjugales sont supposées être choisies et supposées pouvoir se dissoudre dans l'intérêt des individu-e-s. De même, avoir un enfant est supposé relever d'un projet, d'une volonté et non plus d'une logique d'obligation perçue comme naturelle¹³. Ceci se traduit par la contraception, l'avortement, l'accouchement sous X d'une part, mais aussi par le rallongement de la durée des études, le droit de se construire professionnellement avant d'entrer dans un projet de parentalité, qui reste néanmoins inéluctable.

Selon l'enquête de Juliette Halifax et Catherine Villeneuve-Gokalp sur l'adoption en France¹⁴, 89,9% des candidat-e-s à l'adoption sont en couple et vivent ensemble, 10,6% sont des femmes ne vivant pas en couple et 0,3% sont des hommes qui ne vivent pas en couple. Parmi les adoptant-e-s, 93,2% sont en couple et vivent ensemble, 6,8% sont des femmes ne vivant pas en couple et 0% sont des hommes qui ne vivent pas en couple. Dans les démarches d'adoption, seul-e-s peuvent adopter les couples mariés ou les personnes célibataires (étant déclarée célibataire toute personne n'étant pas mariée), ce qui signifie qu'un couple non marié ne peut pas adopter conjointement¹⁵. Le formulaire de candidature à l'agrément du Conseil Général du Finistère est lui-même révélateur. L'adoption ne peut se faire que par une personne célibataire ou un couple marié cohabitant (il ne peut y avoir qu'une adresse postale inscrite et l'hétérosexualité du couple est clairement explicitée)¹⁶.

Dans cette étude, ont été également comptabilisées en couple, les personnes ayant fait le projet de se marier pour pouvoir adopter conjointement. Cette étude met donc en évidence, non pas la réelle situation conjugale à l'adoption (les personnes dites célibataires pouvant, de fait, être en couple), mais les représentations de la situation conjugale « légitime » à la

¹² Dans leur enquête sur les « nouveaux couples », Catherine Villeneuve-Gokalp et Henri Leridon notent que de 1975 à 1985, le nombre de mariage a baissé de 30% et le nombre de naissance hors-mariage a été multiplié par 2,5. (VILLENEUVE-GOKALP Catherine, LERIDON Henri (1988), « Les nouveaux couples : nombre, caractéristiques et attitudes », *Population*, vol 43, n°2, p.331-374)

¹³ BOLTANSKI Luc (2004), *La condition fœtale : Une sociologie de l'engendrement et de l'avortement*, Paris, Gallimard

¹⁴ HALIFAX Juliette, VILLENEUVE-GOKALP Catherine (2005), « L'adoption en France : qui sont les adoptés, qui sont les adoptants ? », *Population et Société* n°417

¹⁵ Articles 343, 343-1 et 346 du Code Civil

¹⁶ Conseil Général du Finistère, *Questionnaire à l'attention du ou des candidats à l'adoption*, [en ligne], URL : <http://www.cg29.fr/Le-Conseil-general-et-vous/Enfance-Jeunesse/Adoption>, Consulté le 18 avril 2009.

parentalité (93,2% des adoptant-e-s sont déclaré-e-s en couple) ainsi que les inégalités entre les hommes et les femmes face à la parentalité (0% des adoptants sont des hommes déclarés seuls et 6,8% sont des femmes déclarées seules). De même, dans son étude sur les familles monoparentales, Elisabeth Algava¹⁷ montre que dans 85% des cas, en France, en 1999, la dissolution d'un couple (marié ou non, par séparation, divorce ou veuvage) était à l'origine d'une famille monoparentale alors que dans 15% des cas, il s'agissait de célibat.

Actuellement, dans le cas d'un couple non marié où seulement l'une des deux personnes est parent statutaire, le conjoint ou la conjointe de celui/celle-ci ne peut partager l'autorité parentale de l'enfant que dans des cas exceptionnels¹⁸. Ce partage se fait alors à la demande des parents statutaires, au cas par cas, afin de pouvoir « accomplir tel ou tel acte concernant l'éducation, la santé et la vie quotidienne de l'enfant. »¹⁹

Afin d'être reconnu comme parent de l'enfant, le beau-parent peut recourir à l'adoption simple mais cette procédure entraîne un déplacement de l'autorité parentale du parent statutaire au beau-parent adoptant et l'autorité parentale reste exclusive – dans le cas d'un couple non marié²⁰. Cette voie n'est donc que rarement empruntée et ne permet pas le partage de l'autorité parentale. De plus, selon Mirelle Brioude et Mathieu Peycéré « l'agrément est dans la pratique refusé en cas d'homosexualité avérée de l'adoptant et les tribunaux refusent systématiquement l'adoption simple par le compagnon homoparental. »²¹ L'adoption simple par un compagnon du même sexe, a néanmoins déjà eu lieu mais reste rare et dépend du tribunal qui va ou non l'accorder.

L'hétérosexualité – et l'hétéroparentalité – sont argumentées par les individu-e-s par des idées reçues mobilisant la nature : « *la nature nous a fait physiquement pour ça* » et « *la nature ne permet pas à deux hommes ou deux femmes d'avoir un enfant* » et que si, « *naturellement c'est comme ça, c'est que c'est ce qu'il y a de mieux* ». Les représentations basées abusivement sur la biologie servent souvent d'argumentaires (l'enfant ne peut avoir qu'un seul géniteur et qu'une seule génitrice).

Cette confusion sociale des liens est également nourrie par des normes éducatives issues d'une psychologie banalisée (l'enfant doit avoir un référent et une référente pour sa propre construction sexuée, il doit pouvoir identifier clairement sa mère et son père). Elle est également nourrie par l'idée qu'il faut conserver l'ordre établi dans la société (ça a toujours

¹⁷ ALGAVA Elisabeth (2002), « Les familles monoparentales en France : progression et diversité », *Population* n°4/5, p.733-758

¹⁸ Article 377 du Code Civil

¹⁹ GAUTIER Gisèle, op.cit. p.150

²⁰ Article 365 du Code Civil

²¹ GAUTIER Gisèle, op.cit.

été comme ça, la société n'est pas prête au changement, où va la famille ? Où va la société ?)²².

Ces représentations ont été construites selon des idées basées sur la différence des sexes. Dans une étude sur les personnes intersexuées, Harold Garfinkel met en évidence le renvoi à la nature par la société des identités d'homme et de femme. Il met également en évidence la dichotomie construite socialement qui reconnaît deux et seulement deux sexes. Ces deux sexes sont apparentés à des identités sexuées et des pratiques attribuées de manière binaire et naturalisée aux hommes et aux femmes²³.

En cas de séparation ou de décès de l'un des parents de l'enfant, il revient aux juges des affaires familiales de fixer « les modalités des relations entre l'enfant et un tiers, parent ou non »²⁴, modalités qui se traduisent par un droit de visite. Si le parent statutaire a désigné son conjoint ou sa conjointe comme tuteur ou tutrice par voie testamentaire ou déclaration spéciale devant notaire, le conjoint ou la conjointe peut alors obtenir l'autorité parentale de l'enfant en cas de décès du parent statutaire. A défaut, l'enfant est confié à l'ascendant du degré le plus proche (grands-parents généralement).

Le débat au Sénat de 2005-2006, rendu compte dans le rapport n°388, visait à généraliser cette possibilité de partage d'autorité parentale dans la vie quotidienne et à offrir la possibilité au juge, en cas de décès du parent statutaire, de « désigner le beau-parent comme tuteur si celui-ci le demande » sans testament ou déclaration spéciale²⁵.

C'est quoi la famille ?

A travers ces divers débats, et comme le rappelle Eric Fassin, la définition universelle de la famille basée sur la différence des sexes est questionnée. Le processus même de définition scientifique est à remettre en cause. L'objectif n'est donc plus pour le sociologue de

²² Jacques Commaille et Claude Martin parle de tension entre démocratisation de la famille et souci de « préservation du Bien commun » COMMAILLE Jacques, MARTIN Claude (1999), op.cit. p.70

²³ GARFINKEL Harold (2007), *Recherche en ethnométhodologie*, Paris, Presses Universitaires de France (1^{ère} édition : 1967 : *Studies in Ethnomethodologie*). Au moment des débats sur le PaCS, face à Irène Théry, Eric Fassin dénonce l'universalisation de la différence des sexes par la science. FASSIN Eric (2000), « Notre oncle d'Amérique : Entretien avec Eric Fassin », entretien réalisé par Philippe Mangeot et Victoire Patouillard, *Vacarme*, n°12, [en ligne], URL : <http://www.vacarme.org/article31.html>, Consulté le 20 avril 2009.

²⁴ Article 371-4 du Code Civil

²⁵ GAUTIER Gisèle, op.cit. p.151

définir la famille mais d'étudier comment les individu-e-s font *leur* famille, comment ils et elles négocient leurs relations familiales, dans un contexte politique particulier²⁶.

Les études ethnologiques montrent que les codes et les normes de la société dans laquelle nous vivons sont contextualisé-e-s et ne valent donc que pour celle-ci. Dès lors que nous nous intéressons à d'autres sociétés, nous accédons à d'autres logiques sociales parfois très différentes.

Chez les Baining de Nouvelle-Bretagne, la consanguinité entre géniteur et enfants ou génitrice et enfants est vécue comme une « honte »²⁷ comme le souligne Monique Jeudy-Ballini, car les enfants sont alors la preuve de l'activité sexuelle du géniteur et de la génitrice, « acte désocialisant qui rabat les humains du côté de la nature. »²⁸. La parentalité ou la filiation se construit, chez les Baining entre les adultes et les enfants qu'ils/elles n'ont pas engendrés, mais qu'ils/elles nourrissent. La parentalité est donc, définie ici, relativement à l'action nourricière par opposition à l'acte d'engendrement.

Chez les Nuer du Soudan et d'Ethiopie, selon Anne Cadoret, « lorsqu'un homme meurt sans être marié (ou encore sans descendance), un parent proche prélève sur le bétail du défunt la quantité nécessaire à la compensation matrimoniale pour obtenir une épouse et il procréé au nom du défunt : le défunt est le père social, et le géniteur est désigné par le terme de parenté correspondant à sa place généalogique (oncle, cousin patrilatéral, etc.) »²⁹. La paternité est par conséquent, définie dans ce cas, par la ressource matérielle apportée, et non, par la dite consanguinité.

Enfin, chez les Samo du Burkina Faso, le premier enfant d'une femme est né de cette femme et d'un amant choisi, avant le mariage de celle-ci parmi un groupe autorisé. Ce groupe doit être différent de celui du futur époux. L'enfant est ensuite reconnu comme le fils de cette femme et de son mari³⁰. Si la mère et la génitrice semble être une seule et même personne, le père en revanche n'est pas le géniteur. La paternité est définie par le mariage avec la mère. La parentalité serait ici, donc définie comme issue d'une union maritale et non d'un projet d'engendrement.

²⁶ FASSIN Eric (2000), « Usage de la science et science des usages : à propos des familles homoparentales », *L'Homme*, n°154-155, p.391-408.

²⁷ JEUDY-BALLINI Monique (1998), « Naître par le sang, renaître par la nourriture : un aspect de l'adoption en Océanie », in Fine Agnès (dir), *Adoptions : Ethnologie des parentés choisies*, Paris, Editions de La Maison des Sciences de l'Homme, p.39.

²⁸ Ibid p.39.

²⁹ CADORET Anne (1999), « La filiation des anthropologues face à l'homoparentalité », in Borillo Daniel, Fassin Eric, Iacub Marcela (dir), *Au-delà du PaCS : L'expertise familiale à l'épreuve de l'homosexualité*, Paris, Presses Universitaires de France, collection « Politique d'aujourd'hui », p.213.

³⁰ HERITIER Françoise (1996), *Masculin, féminin, la pensée de la différence*, Paris, Odile Jacob.

La démographie des familles homoparentales et des recompositions familiales en France

Le nombre de familles homoparentales est aujourd'hui, impossible à estimer de manière précise, car elles n'ont aucune reconnaissance juridique. Le terme « homoparentale » est un néologisme inventé par l'Association des Parents Gays et Lesbiens, mais juridiquement, l'homoparentalité n'est pas reconnue. Le conjoint ou la conjointe du parent statutaire n'a encore aucun statut à ce jour. Dans le cas d'une adoption ou de nouvelles techniques de reproduction, seule l'une des deux personnes est reconnue comme parent (l'adoptant-e ou la personne génitrice). Pour ce qui est des couples homosexuels, ils ne peuvent pas non plus être précisément estimés car les statuts matrimoniaux reconnus en 2009 sur la feuille de recensement sont : « Célibataire (jamais légalement marié(e)) », « Marié(e) (ou séparé(e)) mais non divorcé(e) », « Veuf, veuve », « Divorcé(e) ». Le PaCS, le concubinage et les couples non cohabitants ne sont pas comptabilisés. De plus, le nombre de PaCSé-e-s homosexuel-le-s ne sont pas non plus comptabilisé-e-s car le sexe des personnes contractantes n'est pas indiqué. « Le PaCS ne fait aucune allusion aux configurations familiales homoparentales existantes »³¹. Néanmoins, l'INED (Institut National d'Etudes Démographiques) permet d'estimer le nombre de couples homosexuels à environs 150 000 en 2005 grâce à l'enquête EHF (Etude de l'Histoire Familiale). Cette enquête présente, toutefois, certaines limites. Les couples comptabilisés étaient des couples cohabitants (ce qui ne représenterait que 50% des couples homosexuels). Ensuite, certain-e-s refusaient de dévoiler leur situation atypique. Et enfin, les questions étaient destinées à des couples hétérosexuels. La difficulté se situait notamment dans la définition que chacun-e donne au mot « couple » et à sa relation. La notion de « couple » ici, ne renvoie pas une définition juridique mais sociale.

Cette même enquête estime que 16% des couples homosexuels féminins comptent au moins un enfant présent dans le ménage contre 0% des couples homosexuels masculins. L'enfant présent n'est pas forcément un enfant en commun et l'estimation du nombre de couples ayant un enfant commun aux deux femmes ne s'élève qu'à 160. On peut se demander selon quels critères les conjoint-e-s estiment que l'enfant est en commun ou non. L'un des deux parents n'étant pas statutaire, il ou elle pourrait se considérer comme parent dans le

³¹ RAULT Wilfried (2009), *L'invention du PaCS*, Paris, Presses de la Fondation Nationale des Sciences Politiques, p.109.

quotidien mais ne pas le déclarer dans l'enquête EHF. Ces estimations restent donc imprécises et minimales³².

Patrick Festy reprend cette enquête afin d'estimer le nombre de couples homosexuels en France, en 2006, et le nombre de familles homoparentales³³. Il estime le nombre de couples homosexuels à 150 000 dont 80 000 couples gays et 70 000 couples lesbiens. 2000 couples gays auraient au moins un enfant contre 10 000 à 12 000 couples lesbiens. Evaluant le fait qu'il y aurait en moyenne deux enfants par famille, il y aurait donc 24 000 enfants vivant dans des familles homoparentales. Tout comme l'autre étude, cette estimation est à la fois imprécise et minimale. D'une part, les couples non cohabitants ne sont toujours pas comptabilisés. D'autre part, les enfants issus d'une union hétérosexuelle, dont l'un des deux parents fait partie aujourd'hui d'un couple homosexuel, ne sont pas comptés si les enfants vivent avec l'autre parent. Selon Patrick Festy, il y aurait de 24 000 à 40 000 enfants appartenant à une famille homoparentale.

Concernant les recompositions familiales, « en 1999, lorsqu'il vit au sein du foyer parental, un jeune de moins de 25 ans sur quatre vit avec un seul de ses deux parents. Il réside une fois sur quatre avec un parent et un beau-parent, et trois fois sur quatre au sein d'une famille monoparentale. Un million d'enfants sont élevés par un couple dont seul l'un des deux membres est leur parent : 63% habitent avec leur mère et son nouveau compagnon, 37% avec leur père et sa nouvelle compagne. »³⁴

Les recompositions familiales sont donc des situations beaucoup plus nombreuses – et également beaucoup plus socialement admises que l'homoparentalité. Le conjoint et la conjointe du parent statutaire porte un nom, le « beau-parent » et cela facilite l'enquête quantitative puisque les personnes sont socialement définies. Il est plus facile de se reconnaître comme correspondant à la population d'une enquête quand les termes sont communs, que lorsque la définition des places et des relations restent floue. Néanmoins, dans le cas de mon enquête, il est sans doute plus « facile » de se dire parent quand on a eu un enfant dans le cadre d'une union homosexuelle que lorsqu'on est déjà défini-e comme « beau-parent ».

³² TOULEMON Laurent, VITRAC Julie, CASSAN Francine (2005), « Le difficile comptage des couples homosexuels d'après l'enquête EHF », in Lefèvre Cécile, Filhon Alexandra (dir), *Histoires de Familles, Histoires familiales : Les résultats de l'enquête Famille de 1999*, Cahier de l'INED n° 156, Paris, INED, p. 589-602

³³ FESTY Patrick (2006), « Le recensement des familles homoparentales », in Cadoret Anne, Gross Martine, Mécaray Caroline, Perreau Bruno (dir), *Homoparentalités : Approches scientifiques et politiques*, Paris, PUF, p.109-116.

³⁴ BARRE Corinne (2005), « 1,6 million d'enfants vivent dans une famille recomposée », in Lefèvre Cécile, Filhon Alexandra (dir), op. cit., p. 273-281

Quand la sociologie s'en mêle...

Ces changements sociopolitiques ont engendré une émulation scientifique – notamment en sociologie. La – ou plutôt les familles sont au cœur de nombreuses recherches. François de Singly considère que la « famille conjugale » d'Emile Durkheim³⁵ s'est transformée en « famille moderne 2 », c'est-à-dire que dans l'intensification du processus d'individualisation et avec une société de plus en plus pédocentree, ce n'est plus le mariage qui est le centre de la famille mais l'enfant³⁶. Le lien électif de la conjugalité peut-être rompu dans le divorce ou la séparation. La famille doit servir la construction identitaire de l'individu-e et sa socialisation. Cette construction de l'identité, François de Singly l'étudie au sein du couple quand elle s'effectue par le/la conjoint-e dans le cadre de couples hétérosexuels (l'identité professionnelle féminine par exemple peut-être confirmée, valorisée ou niée)³⁷. Il l'étudie aussi dans le cadre de la socialisation enfantine, quand elle s'effectue par les parents, et notamment les pères dont les rôles se sont transformés à partir des années quatre-vingt en devenant « partenaires de jeu » plus que « figures d'autorité ». L'identité se construit par et avec les autres, et devient le but ultime des relations entretenues.

Pour Jacques Commaille et Claude Martin, l'idée de l'individualisation dans la famille repose sur l'idée d'une famille construite non plus en fonction des intérêts de la société mais en fonction de ceux des individu-e-s. « La famille n'est pas seulement une réalité construite par les individu-e-s, elle est contrôlée et par là, *instituée* par la société, elle est une réalité socialement construite par les regards que la société et ceux qui y exercent le pouvoir portent sur elle, et par les usages qu'on prétend faire d'elle en référence à la société et à ce qui est représenté comme étant les intérêts de celle-ci »³⁸. Si les individu-e-s s'individualisent et s'émancipent de leurs rôles, c'est toujours sous le regard de la société qui contrôle cette émancipation, au travers de liens d'interdépendance (en terme d'échange d'argent, de biens, de services).

Ce processus n'est pas sans aller avec un processus de démocratisation de la famille. Commaille et Martin expliquent que « la démocratie signifie la discussion, de façon à garantir

³⁵ DURKHEIM Emile (1921), « La famille conjugale », cours de 1892, *Revue Philosophique*, reproduit in Durkheim Emile (1975), Texte III, Paris, Editions du Minuit, p.35-49.

³⁶ SINGLY François de (2007), *Sociologie de la famille contemporaine*, 3^{ème} édition refondue, Paris, Armand Colin, Collection « 128 ».

³⁷ SINGLY François de (1996), *Le soi, le couple et la famille*, Paris, Nathan.

³⁸ COMMAILLE Jacques, MARTIN Claude (1998), *Les enjeux politiques de la famille*, Paris Bayard, p.47.

la supériorité du meilleur argument sur d'autres types de détermination de la décision »³⁹ S'inscrire individuellement dans ce processus de « démocratisation » implique une conception des espaces publics et privés comme lieux d'égalité (égalité de genre, égalité sociale) entre individu-e-s. Les auteurs s'intéressent alors à ce qu'ils appellent « crise de la démocratie », car différents facteurs économiques et socioculturels, empêchent cette inscription de tous et toutes de manière égale dans ce processus de démocratisation.

Dans les années quatre-vingt-dix, ce sont les travaux sur les recompositions familiales qui se développent. En 1994, alors que la loi de 1987 impose de fixer une résidence habituelle pour l'enfant, Gérard Neyrand étudie la résidence alternée comme une redéfinition des rôles féminins et masculins, et comme une solution face à la séparation de l'enfant avec le parent non gardien (généralement le père)⁴⁰ Cette pratique a commencé bien avant la loi de 2002 (par ailleurs, les lois sont bien souvent la résultante de pratiques sociales existantes). Si la solution apporterait des avantages relationnels (contact avec les deux parents), elle impliquerait également des contraintes matérielles (proximité, nouveau logement etc.).

Irène Théry et Marie-Josèphe Dhavernas s'intéressent à la construction du rôle du beau-parent « à la frontière de l'amitié »⁴¹. Elles mettent alors en lumière un paradoxe : si le beau-parent est « ignoré du droit, [il] ne l'est pas de la justice »⁴² c'est-à-dire qu'il peut être mobilisé lors d'une enquête sociale ou d'une expertise. Pour les auteures, la spécificité de la relation des beaux-parents aux enfants est qu'elle est choisie et désengagée. Ces caractéristiques l'éloigneraient de la parentalité et la rapprocherait de l'amitié. Néanmoins, le beau-parent peut parfois se substituer à l'autre parent en cas de décès ou de rupture de contact. Sylvie Cadolle pense, quant à elle, que nous sommes passé-e-s d'un système dans lequel le beau-parent se substituait au parent non gardien et prenait la place du parent à un système au sein duquel beau-parent et parent se trouvent en concurrence⁴³. L'enfant est parfois plus souvent avec le nouveau conjoint de sa mère mais doit loyauté à son père. Les liens entre parents statutaires et enfants sont devenus indissolubles et nous irions, selon Sylvie Cadolle vers une pluriparentalité. Par ailleurs, Claude Martin précise que les relations entre parents

³⁹ Idem p.59.

⁴⁰ NEYRAND Gérard (1994), *L'enfant face à la séparation des parents : Une solution, la résidence alternée*, Paris, Syros.

⁴¹ THERY Irène, DHAVERNAS Marie-Josèphe (1993), « La parenté aux frontières de l'amitié : statut et rôle du beau-parent dans les familles recomposées », in Meulders-Klein Marie-Thérèse, Théry Irène (dir), *Les recompositions familiales aujourd'hui*, Paris, Nathan, p.159-187.

⁴² Idem p.170.

⁴³ CADOLLE Sylvie (2000), *Etre parent, être beau-parent : la recomposition de la famille*, Paris, Odile Jacob et CADOLLE Sylvie (2007), « Allons-nous vers une pluriparentalité ? L'exemple des configurations familiales recomposées », *Recherches familiales*, n°4, p.13-24.

statutaires ne prennent pas fin avec la rupture conjugale. En effet, parmi sa population enquêtée, 66% des parents « maintiennent des relations avec leur ex-conjoint, mais le plus souvent (dans près d'un cas sur deux), celles-ci sont réduites aux décisions concernant les enfants : leur circulation entre les deux foyers, leur suivi scolaire, les vacances etc. Dans près de 25% de ces cas où la relation parentale est maintenue, celle-ci dépasse ce niveau strictement fonctionnel : 166 parents gardiens (soit 16,3% de ceux qui ont répondu à cette question) nous disent avoir des relations tout à fait amicales avec leur ex-conjoint. La rupture complète de la parentalité ne concerne donc qu'un cas sur trois environ. »⁴⁴

Cela signifie que ces configurations issues de recompositions, ne sont pas un ensemble d'électrons libres autour d'un enfant qui circule, mais qu'elles impliquent des interrelations non-seulement entre parents et enfants mais aussi entre les parents eux/elles-mêmes qu'ils/elles soient en couple ou non. L'identité de parent ne se construit donc pas seulement dans le couple et avec l'enfant mais à travers un ensemble interactionnel plus ou moins étendu.

Didier Le Gall appréhende la place de la conjointe de la mère dans le cas de recompositions homoparentales féminines⁴⁵. Elle peut ne pas être dite comme la conjointe de la mère auprès des enfants, ou bien devenir une sorte de « marraine », «consultante»⁴⁶. Mais comme pour toutes les recompositions, l'enjeu est pour elle de ne pas concurrencer la place du père non gardien. La venue d'un enfant commun ensuite, permettrait « d'institutionnaliser » la famille⁴⁷. Mais jamais, dans les familles étudiées par Didier Le Gall, ces belles-mères ne sont appelées la « deuxième maman » ou « l'autre maman ».

A la fois dans un contexte de recompositions familiales et d'homoparentalité, ces familles ont des enjeux qui ne sont donc pas tout à fait les mêmes que dans les familles homoparentales où deux parents de même sexe veulent se faire reconnaître comme tel-le-s. Ces configurations vont apparaître dans les objets de recherche sociologiques dès la fin des années quatre-vingt-dix et à partir des débats autour du PaCS. Eric Fassin montre un renversement de la question homosexuelle dans les sciences sociales par un questionnement des normes, imposé par les acteurs et actrices elles-mêmes⁴⁸. Les membres de ces différentes

⁴⁴ MARTIN Claude (1997), *L'après-divorce : Lien familial et vulnérabilité*, Rennes, Presse Universitaire de Rennes, p.116.

⁴⁵ LE GALL Didier (2001), « Recompositions homoparentales féminines », in Le Gall Didier, Bettahar Yamina (dir), *La pluriparentalité*, Paris, Presse Universitaire de France, p.203-242.

⁴⁶ Idem p.225.

⁴⁷ Idem p.230.

⁴⁸ FASSIN Eric (2008), *L'inversion de la question homosexuelle* (nouvelle édition augmentée), Paris, Edition Amsterdam.

formes familiales se font reconnaître sur deux échelles : celle de la famille et celle de la parentalité.

A l'échelle de la famille, Anne Cadoret⁴⁹ montre de quelle manière les familles homoparentales se constituent à partir de modèles déjà existants. Lorsque deux femmes ou deux hommes ont un enfant via les Nouvelles Techniques de Reproduction (NTR) ou via le recours à l'adoption, la famille est homoparentale mais il n'y a que deux parents vivant au sein d'un même foyer). En revanche, lorsqu'un couple de femmes et un couple d'hommes se mettent en accord pour avoir un enfant dans le cadre d'une coparentalité⁵⁰, la famille est pluriparentale mais l'enfant a une mère et un père statutaires et cette forme familiale rappelle directement les familles recomposées.

A l'échelle de la parentalité, Virginie Descoutures étudie la relation entre les mères lesbiennes et leurs enfants⁵¹. Elle montre que la reconnaissance de soi ou de l'autre comme parent dépend des représentations que l'on se fait de l'engendrement (une femme serait mère par le fait d'être enceinte) et/ou de la reconnaissance par la loi (la filiation et dans une moindre mesure l'autorité parentale). Le travail parental n'est pas nécessaire aux yeux de la loi pour être reconnu-e comme parent quand on a adopté ou reconnu l'enfant à l'Etat Civil. Cependant, il est tout de même un argument politique dans la création de nouveaux statuts (parent, coparent, beau-parent). Virginie Descoutures relève l'aspect subjectif de la notion de travail parental. Il s'agit d'un ensemble de représentations qui assignent les parents à certaines tâches. Ces tâches sont attribuées à la parentalité, de manière genrée. Dans le cas des couples lesbiens, le travail parental de la mère non statutaire est vu comme « complémentaire » de celui de sa conjointe, selon une division des rôles essentialisée dans le cadre de famille hétéroparentale⁵². Par exemple, on le verra, la conjointe de la mère statutaire revendique alors un rôle de séparation entre l'enfant et sa mère, rôle que certains courants de la psychologie reconnaissent au père. Néanmoins, la prise de décision se fait en général par le parent statutaire, quel que soit son sexe.

⁴⁹ CADORET Anne (2000), « L'homoparentalité, construction d'une nouvelle figure familiale. », *Anthropologie et Sociétés*, vol. 24, n°3, p.39-52.

⁵⁰ Terme ici, utilisé dans le sens qui lui ai donné par l'APGL en référence à son sens premier, partage de l'autorité parentale. Ici la coparentalité implique statutairement le père et la mère statutaires mais aussi dans la réalité sociale, parfois concrétisée par une charte sans valeur juridique, les conjoint-e-s de ceux/celles-ci.

⁵¹ DESCOUTURES Virginie (2006), « De l'usage commun de notion de parentalité », in Cadoret Anne, Gross Martine, Mérary Caroline, Perreau Bruno (dir), *Homoparentalités : Approches scientifiques et politiques*, Paris, PUF, p.211-222

⁵² SINGLY François de, DESCOUTURES Virginie (2005), « La vie en famille homoparentale », in Gross Martine (dir) *Homoparentalité, Etats des lieux*, Paris, Erès, p.329-343.

La reconnaissance semble également se faire à travers l'enfant qui reconnaît l'adulte comme son parent. Ce parent non statutaire n'est pas forcément défini comme père ou mère mais relativement à un autre rôle, construit proche du parrain et de la marraine à l'exception faite qu'il/elle ne remplit pas son rôle parental à la suite du décès des parents mais dès l'arrivée de l'enfant.

Enfin, la reconnaissance est également publique⁵³ (affichage du faire-part de naissance sur le lieu de travail par exemple).

Pluriparentalités et parentalités sans statut : quelle approche ?

Cette étude réalisée par Virginie Descoutures s'ouvre sur une nouvelle question. De quelle manière cette reconnaissance de soi en tant que parent sans statut s'effectue dans les familles où père et mère statutaires sont présents ?

Cette question s'avère en fait inexacte car elle présuppose que toute parentalité se construit dans la famille. En réalité, il convient plutôt de se demander comment les personnes qui se considèrent comme parents se font reconnaître quand l'enfant a une mère et un père statutaires. Préciser ma question tout en laissant l'ancienne me permet d'appuyer sur ce point car la parentalité est habituellement étudiée comme relation faisant partie de la catégorie et du champ « famille ». Or, Philippe, une des personnes que j'ai rencontrées en entretien⁵⁴ raconte une parentalité construite en dehors de toute organisation familiale. Par conséquent, si ce mémoire est très proche du champ de la sociologie de la famille, il s'en éloigne. Nous verrons qu'une configuration (homoparentale ou recomposée par exemple) est un contexte essentiel à considérer pour étudier les parentalités qui la compose. Néanmoins, cette configuration n'est pas le centre de la recherche. Cela complexifie encore la notion de « famille ». François de Singly rappelle que c'est l'individu-e qui invente *sa* propre famille⁵⁵. Ici, l'individu-e nous montre qu'il/elle est capable d'inventer *sa* parentalité sans l'inclure dans aucune espèce de famille – même inventée par lui-même.

Il ne s'agit donc pas de comparer les configurations familiales – ce qui serait à mon sens une vision réductrice des diversités familiales et qui nierait la particularité des configurations

⁵³ DESCOUTURES Virginie (2005), « Le travail d'institution de la famille homoparentale : entre droit à la différence et droit à l'indifférence », in GROSS Martine (dir) *Homoparentalité, Etats des lieux*, Paris, Erès, p.345-355.

⁵⁴ Voir chapitre sur « L'histoire d'une parentalité sans statut en dehors de tout espace familial » p.111.

⁵⁵ SINGLY François de (2007), op. cit.

– mais plutôt de voir de quelle manière, jusqu’où et avec quelle limite peut-on étudier les parentalités sans statut pour elles-mêmes sans se centrer sur une configuration particulière ?

Ce mémoire appartiendrait alors plutôt à une sociologie de la parentalité, c’est-à-dire qu’il vise à étudier des aspects de la parentalité – en considérant la parentalité comme étant une catégorie en soi.

Ceci ne signifie pas un cloisonnement de plus. La famille reste un élément essentiel à la compréhension des parentalités qui se construisent en son sein. De plus, nous verrons que les espaces sociaux dans lesquels l’individu-e circule croisent vie professionnelle et parentalité, couple et parentalité, politique et parentalité...

D’un objet de recherche à des personnes rencontrées

Les quatre premiers parents que j’ai rencontrés sont de familles homoparentales et pluriparentales⁵⁶. Père et mère statutaires ne vivent pas ensemble et adoptent une résidence alternée, ou bien une résidence principale chez la mère. Le père et la mère sont en couple respectivement avec un homme et une femme, eux/elles-mêmes défini-e-s par la famille comme parents de l’enfant. C’est à partir de ces quatre premières rencontres que j’ai dans un premier temps, mesuré les limites de la démocratisation au sein de la famille⁵⁷. C’est-à-dire que dans un contexte qui veut tendre vers plus d’égalité, des inégalités subsistent. Puis dans, un second temps, j’ai étudié quels étaient leurs outils et stratégies pour faire reconnaître les parentalités sans statut⁵⁸ et j’ai constaté que ces familles étaient régulièrement comparées – dans le discours de mes interlocutrices et à l’échelle politique – aux familles issues de recompositions, après divorce ou séparation des parents statutaires. J’ai donc choisi dans un troisième temps d’élargir ma population à toute personne se considérant comme parent d’un enfant qui a un père et une mère reconnu-e-s par l’Etat. J’ai rencontré trois personnes conjointes d’un parent statutaire séparé et/ou divorcé de l’autre parent⁵⁹. Enfin, l’un-e de ses personnes m’a parlé d’une autre parentalité construite en dehors de toute configuration familiale particulière⁶⁰.

J’ai procédé à chaque fois par entretien compréhensif afin de saisir la logique des acteurs et actrices dans leur volonté de se faire reconnaître. L’entretien est un outil particulier du fait

⁵⁶ Pour quelques repérages, voir « Réseaux familiaux, familles » p.23.

⁵⁷ « Les limites de la démocratisation » p.25.

⁵⁸ « Faire reconnaître une parentalité sans statut dans le cas d’une homoparentalité » p.54.

⁵⁹ « Faire reconnaître une parentalité sans statut dans le cas de recomposition familiale » p.98

⁶⁰ « L’histoire d’une parentalité sans statut en dehors de tout espace familial » p.122

qu'il est à la fois outil et objet d'étude. En effet, c'est l'interaction en contexte d'entretien qui sera analysée. Je partage alors la conclusion de Marie-Laure Deroff : « Interroger et considérer les effets interviewé-e-s/interviewer, c'est bien analyser une situation constituant une interaction sociale dans et par laquelle nous observons des processus sociaux. Ainsi ne s'agit-il pas de déplorer les éventuelles dissimulations, les tris opérés par l'interviewé-e, comme autant de biais empêchant d'accéder à une quelconque « vérité », mais bien de considérer ce qui se dit, comme ce que nous devinons d'indicible, comme étant le produit d'une interaction sociale et en cela, l'objet même de l'analyse sociologique. »⁶¹

Ces entretiens ne visaient pas à repérer des régularités comme le permettrait une enquête quantitative mais à replacer des logiques individuelles dans leurs contextes. Je pars alors du principe que ce que me dit un-e individu-e et ses propres stratégies ne sont jamais dû-e-s au hasard mais révèlent des logiques de la société dans laquelle il/elle vit. Ses représentations se sont construites comme telles parce que le contexte dans lequel se trouve l'individu-e a permis cette construction. Comme le rappelle Jacques Commaille et Claude Martin, « ce sont souvent les pratiques sociales les plus en rupture qui révèlent des mutations profondes même si elles restent quantitativement marginales : le fait qu'elles soient rendues possible n'informe pas seulement sur ce qu'elles sont à elles seules, mais sur les changements plus larges qui les rendent effectivement possibles. »⁶² C'est ce qui permet par ailleurs à Harold Garfinkel de ne rencontrer qu'Agnès dans sa recherche sur les individu-e-s intersexué-e-s.

Jean-Claude Kaufmann explique que l'utilisation des entretiens est très diverses. Ils peuvent être peu nombreux mais être dotés d'une richesse résidant dans « la densité complexe de la chair biographique »⁶³ ou bien être très nombreux et dotés d'une richesse résidant dans la « très grande diversité des réponses sur les points de détail les plus fins »⁶⁴ Christophe Giraud explique que si les entretiens ne nécessitent pas d'être nombreux, ils doivent cependant recouvrir « une gamme de comportements ou de situations sociales différenciées par rapport aux objectifs de comparaison de l'enquête. »⁶⁵

J'ai souhaité recouvrir différents milieux, rencontrer des hommes et des femmes, des situations de recompositions familiales et des situations homoparentales. Pour ce dernier critère, je n'ai rencontré aucun problème. En revanche, quand il s'agissait de rencontrer des

⁶¹ DEROFF Marie-Laure (2007), « L'entretien sociologique et l'intime : étude de cas », *Les Cahiers de l'ARS*, n°4, « Genre et identités », p.81-98.

⁶² Op cit. p.53

⁶³ KAUFMANN Jean-Claude (2004), *L'entretien compréhensif*, Paris, Armand Colin, collection « 128 », p.15.

⁶⁴ Ibid.

⁶⁵ GIRAUD Christophe (2010), « Les techniques d'enquête en sociologie », in Singly François de, Giraud Christophe, Martin Olivier (dir), *Nouveau manuel de sociologie*, Paris, Armand Colin, p.43.

hommes dans des familles homoparentales, les choses étaient plus difficiles. De la même manière, pour les milieux sociaux, je n'ai rencontré que des personnes d'un milieu relativement bien doté. Je reviendrai plus tard sur ces difficultés, à mon sens, significatives de la réalité sociale des individu-e-s⁶⁶.

Mes entretiens – quand ils étaient oraux (face à face ou téléphone) – ont duré pour chacun entre 45 min et 1h30. Quand ils étaient écrits, ils étaient en général plus longs, la personne prenant souvent soin de rédiger une réponse particulièrement développée à mes mails (pouvant aller jusqu'à une dizaine de pages avant mes relances). Les entretiens en face à face ont été enregistrés, les personnes étaient prévenues et le dictaphone était posé sur la table. Ils ont ensuite été retranscrits intégralement. A chaque fois, au fur et à mesure de ce mémoire, je préciserai les conditions des entretiens.

Afin de respecter les propos des personnes enquêtées, et ayant utilisé les styles indirect et indirect libre pour rapporter ces mêmes propos, je me suis servie des guillemets lorsqu'un terme n'était pas de moi et qu'il ne pouvait pas être correct d'un point de vue sociologique. Par exemple, et je l'expliquerai dans ce mémoire, je ne peux pas parler de « *parent biologique* », une relation étant socialement construite et non biologique. Cependant, il me semblait pertinent de laisser les termes « *mère biologique* », « *père biologique* » etc. quand ils révélaient les représentations de mes interlocutrices/interlocuteurs et qu'ils servaient leurs logiques. Toutefois, pour Lisa, que je présenterai plus tard, philosophe sur les questions de genre, l'entretien s'est déroulé par mail et elle utilisait les guillemets exactement de la même manière que moi. Les guillemets font donc également partie de son récit et marquent une distance probablement intellectuelle vis-à-vis des termes communs.

Les noms et dates de naissance ont volontairement été changé-e-s afin de préserver l'anonymat des personnes rencontrées. Seules les années ont été respectées afin de replacer les événements dans leurs contextes socio-historiques. De même, je suis restée vague sur les éléments permettant inutilement d'identifier la personne. Par exemple, je n'ai pas changé les professions mais je n'indique parfois que la catégorie socioprofessionnelle.

Presse, TV, littérature

Afin de compléter ma recherche par entretiens, j'ai choisi d'observer les représentations de la famille et de la parentalité véhiculées largement par les médias de masse

⁶⁶ Voir « Présentation des familles et du mode de rencontre » p.26 et « Se raconter comme parent : quels outils pour quelle parole ? Parentalité et milieu social » p.134.

et par la littérature. En effet, replacer le discours de mes interlocuteurs/trices dans un contexte plus général de représentations permet d'appréhender des logiques sociétales communes et de ne pas isoler les propos rencontrés en entretien.

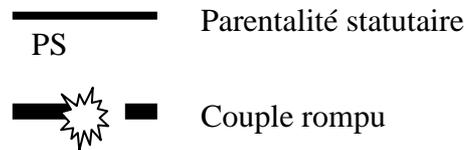
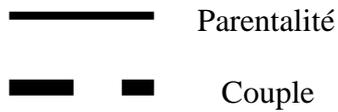
En effet, ce qu'on voit, ce qu'on lit et ce qu'on entend participe activement à la construction de notre vision du monde. Mais ce qu'on voit, ce qu'on lit et ce qu'on entend, ce sont aussi des univers, ceux des écrivains, scénaristes, journalistes etc. On ne lit pas et on ne regarde pas les mêmes choses selon notre âge, notre milieu, notre identité sexuée. Etudier les représentations de la famille et de la parentalité que portent médias, presse, cinéma et littérature, c'est étudier le patchwork des représentations de la famille et de la parentalité dans un certain contexte. Je me suis limitée au contexte français. Les représentations de la famille sont généralement portées par des femmes pour les femmes. Longtemps assignées à résidence, c'est pour elles que le coût des évidences est le plus fort et ce sont elles qui sont, par conséquent, à l'origine de nombreuses transformations familiales⁶⁷. Pour accéder à la professionnalisation, pour le contrôle des naissances, pour le droit de disposer de leurs corps. Elles ont donc davantage que les hommes, l'intérêt de légitimer ces transformations. Mais elles sont aussi, par conséquent, également celles qui ont le plus de poids à appuyer les évidences. Elles sont donc, notamment dans la presse papier et télévisée, celles qu'il faut convaincre des évidences⁶⁸ mais aussi celles qui seront mobilisées pour témoigner des changements. Par leur assignation dans la famille, et leur mobilisation pour s'en émanciper, les femmes deviennent alors les représentantes de la famille et du discours familial. Cela m'a été révélé à la fois, par la difficulté d'accès aux pères pour réaliser des entretiens, et par le constat de la dominance féminine dans les intervenantes des émissions sur la famille. Ces femmes, âgées de 25 à 50 ans en moyenne, potentiellement mères, sont également les représentantes du lectorat des magazines féminins.

Pour étudier les représentations de la famille et de la parentalité, j'ai donc ouvert des livres, j'ai feuilleté des magazines, j'ai regardé la télévision et je suis allée au cinéma. Dans les parties qui vont suivre, je présenterai de manière analytique mes lectures et leurs lectorats, mes émissions, mes films et leur public au fur et à mesure que leurs mobilisations me semblent pertinentes pour comprendre la logique des actrices et des acteurs.

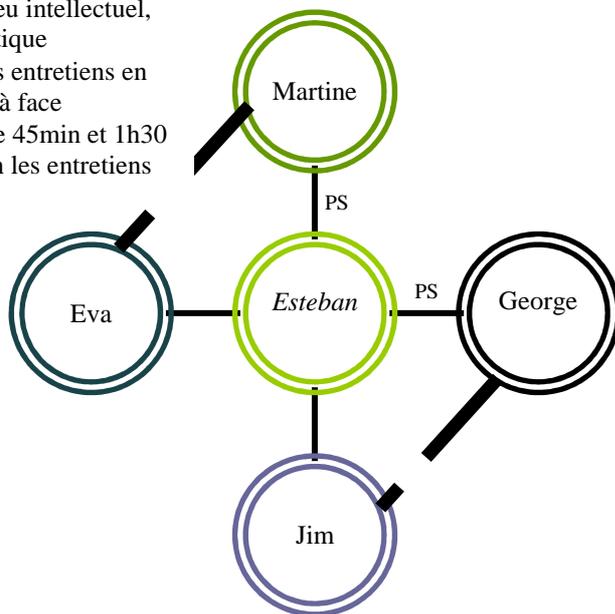
⁶⁷ CADOLLE Sylvie (2007), op. cit.

⁶⁸ CLAIR Isabelle (2007), « Dire à deux le ménage », in Singly François de (dir), *L'injustice ménagère : Pourquoi les femmes en font-elles toujours autant ? Les raisons des inégalités de travail domestique*, Paris, Armand Colin, p.179-223.

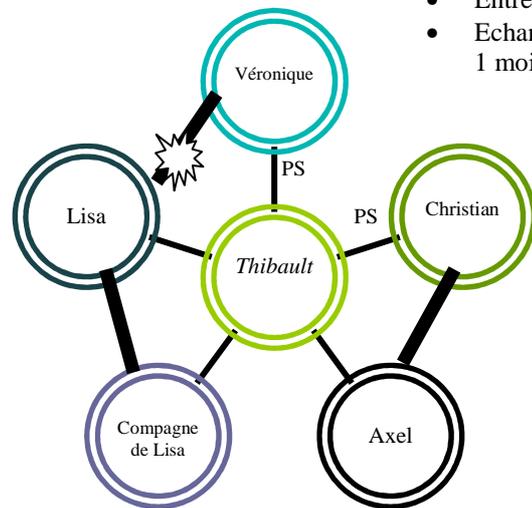
Réseaux familiaux, familles



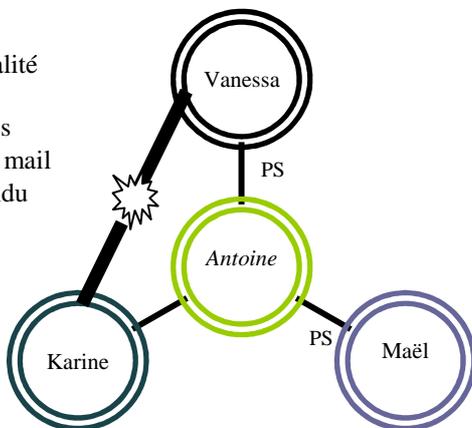
- Martine et Eva
- Homoparentalité
- Milieu intellectuel, artistique
- Trois entretiens en face à face
- Entre 45min et 1h30 selon les entretiens



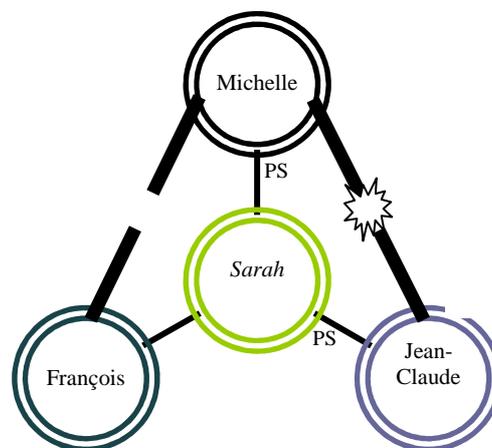
- Lisa
- Homoparentalité
- Milieu intellectuel, artistique
- Entretien par mail
- Echange étendu sur 1 mois et demi

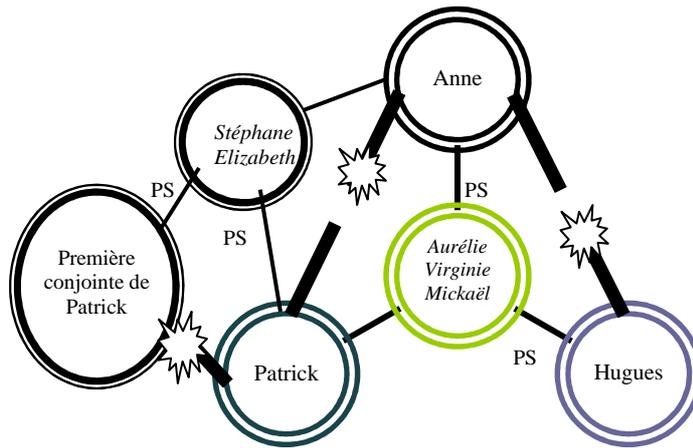


- Vanessa
- Homoparentalité
- Professions intermédiaires
- Entretien par mail
- Echange étendu sur 1 mois

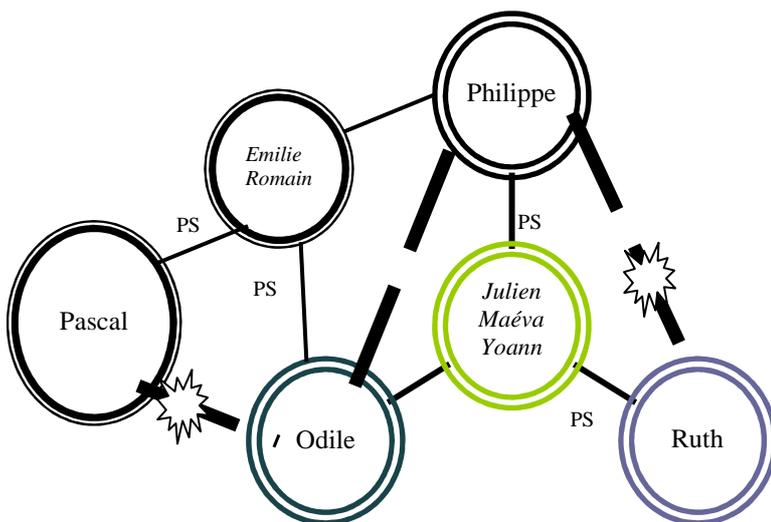


- François
- Recompositions familiales
- Professions intermédiaires
- Entretien en face à face
- 45 min environs





- Anne
- Recomposition familiale
- Milieu intellectuel, artistique
- Entretien par téléphone
- 45 min environ



- Philippe
- Recomposition familiale
- Cadres, chefs d'entreprise
- Entretien par mail
- Echange étendu sur 1 mois

Les limites de la démocratisation

Dans cette partie, je commencerai par présenter les familles homoparentales, nos rencontres et nos modes d'échange pour ensuite entrer au cœur des récits et comprendre à travers des discours exclusivement féminins (dans cette partie, je n'ai pas rencontré d'hommes), comment, dans le récit, sont définies les places des hommes et des femmes d'une part, et les places de deux femmes en couple autour d'un même enfant, d'autre part.

1 Présentation des familles et du mode de rencontre

J'ai rencontré quatre femmes : Vanessa, Eva, Martine et Lisa (Eva et Martine sont en couple). Au-delà de leurs présentations, je m'efforcerai à chaque fois de présenter au mieux le contexte de notre échange, c'est-à-dire son déroulement, son lieu et ce que cela implique. Je serai également attentive à la perception qu'elles ont pu avoir de moi, enquêtrice qui les écoutait et allait transcrire leurs propos dans un mémoire de recherche. La prise en compte de la pensée de l'autre dans l'échange est toujours là, et si elle n'est pas clairement exprimée, elle est du moins supposée. C'est bien à moi qu'elles s'adressaient, et c'est bien face à moi qu'elles essayaient de légitimer leurs choix familiaux. Il convient donc de me prendre en compte, du moins, l'image de moi qu'elles ont pu hypothétiquement se construire.

1.1 Vanessa (mère statutaire)

Vanessa et Karine (26 et 27 ans) ont été en couple pendant six ans et sont séparées depuis sept mois au moment de l'entretien. Elles ont eu un enfant, Antoine, dans un projet de coparentalité avec Maël, le père d'Antoine (43 ans). L'enfant a deux ans et demi au moment de l'entretien. Karine ne voit plus l'enfant. Elles travaillent toutes deux dans le domaine de l'enfance, dans une profession classée par l'INSEE comme intermédiaire. Vanessa a trouvé mon annonce qui disait que je recherchais, dans le cadre de mon mémoire, des parents ayant construit un projet de coparentalité. Cette annonce avait été déposée sur un site pour homoparents et Vanessa m'a répondu, désireuse de témoigner de son parcours. L'échange s'est fait par mail. Ce ne sera pas la seule. Mon profil de famille relativement rare implique d'élargir la zone géographique de mon enquête, et mon budget étudiant trop restreint ne permet pas tant de déplacements. Mais les mails ont leurs atouts. S'ils ne permettent pas la

spontanéité d'un discours oral, ils permettent néanmoins de mettre en évidence ce que la personne souhaite dire d'elle, de son parcours, la manière dont elle veut se faire reconnaître quand elle contrôle relativement bien son discours (elle peut se relire et corriger). Dans une étude sur la reconnaissance de soi comme parent, la méthode trouve sa pertinence.

La première partie du récit que j'ai reçue a, selon Vanessa, été écrite par elle-même seule dans le passé, au fur et à mesure du quotidien à partir du moment où elles ont envisagé d'avoir un enfant. J'en serais la seule lectrice. Ce récit me semble pourtant retravaillé par la suite comme laissent entendre certaines expressions comme « *cela aurait dû me mettre la puce à l'oreille, quant à son comportement envers moi, mais l'envie de fonder une famille était plus forte* ». La deuxième partie correspond à notre échange de mails, durant lequel elle commence par conclure son récit à partir de son point de vue actuel – c'est-à-dire notamment séparée de sa conjointe. Je l'incite ensuite à revenir sur certains aspects de son histoire. Lorsque je parlerai de Vanessa, je m'efforcerai à chaque fois de préciser de quelle partie du récit il s'agit.

À la différence d'Eva et Martine, Vanessa n'a pas pu observer ni ma manière d'être et de m'habiller, ni mes interactions avec son fils. Elle sait seulement que je suis une étudiante rédigeant un mémoire de sociologie – et que par là, je peux faire passer son expérience dans l'espace reconnu qu'est celui de l'Université. Elle peut également me supposer assez jeune (car étudiante et me prénommant Elodie). En revanche, il s'agit d'une femme qui s'adresse à une autre femme sur un sujet qu'est celui de la famille, et cela peut sans doute expliquer la tendance pour elle, comme pour Eva et Martine, à me parler des conflits avec le père sans retenue ni crainte de jugement.

1.2 Eva et Martine (mère statutaire)

Ensuite, c'est en face à face, en me déplaçant sur Paris, que j'ai rencontré un couple de femmes, Eva et Martine (35 et 46 ans), parents d'Esteban, un enfant de quatre ans, issu d'un projet de parentalité avec George et Jim, un couple d'hommes (45 et 48 ans). J'ai rencontré ces femmes via une connaissance commune, Alain, que je connais suffisamment pour ne pas douter du fait que je leur ai été présentée par avance et de manière très étendue, selon la perception qu'il a de moi. Il me les a longuement présentées tout comme il m'a présenté un homme que je rencontrerai plus tard, dans la suite de mon mémoire. Je ne vois pas pourquoi il n'aurait pas fait la même chose dans l'autre sens – ne serait-ce que pour présenter ma

démarche et rassurer mes futures interlocutrices. Mais j'ignore ce qui leur a été dit de moi, je lui ai posé directement la question mais celle-ci est restée sans réponse.

Ma rencontre avec Eva et Martine s'est effectuée en présence d'Alain, dans un quartier bourgeois de la capitale. Alain m'explique qu'il s'agit du quartier « homosexuel » de la ville. Le café dans lequel elles m'ont donné rendez-vous n'est pas ordinaire pour moi. Les sièges de la terrasse sont tournés, alignés vers l'extérieur, tous dans le même sens comme dans une salle de cinéma, et non pas les uns en face des autres. Alain m'explique que c'est un lieu pour être vu, se montrer. Ce quartier permet un entre-soi social au sein duquel l'homosexualité peut être ouvertement dite.

Eva et Martine appartiennent à la classe dominante et se présenteront elles-mêmes comme bourgeoises au moment des entretiens. Je peux le noter dès la conversation qu'elles entretiennent avec Alain autour de leur passion artistique commune. Art qui n'est pas un simple loisir mais qui est devenu leurs métiers. Dès ce moment-là, et pas seulement parce que je ne comprends pas grand-chose aux aspects techniques énoncés, je ressens ma différence de registre et je sens que mon langage pourrait être perçu comme très familier. Alain nous laisse, Eva va chercher Esteban à l'école. Je fais un premier entretien individuel avec Martine dans le café. Puis, nous rejoignons Eva et Esteban. A l'école, on ne croise personne. L'école est dans le même quartier que le café, ce même quartier où l'homosexualité peut être ouvertement dite.

Nous allons chez elles. Esteban appelle Martine « maman » et Eva par un diminutif. Eva me dit qu'elle a lu Martine Gross mais qu'elle ne s'est pas reconnue dans son ouvrage. Je mens en lui expliquant que je ne connais pas très bien l'auteure, que je ne connais que rapidement son nom par rapport à l'Association des Parents Gays et Lesbiens⁶⁹. Mais que je n'ai pas eu le temps de la lire. Je souhaitais qu'Eva me donne son avis sans que le mien ne renforce ni ne fragilise sa position. Ce que peut provoquer un accord ou un désaccord. Apparemment Martine Gross aurait fait une enquête par questionnaire, certaines questions porteraient sur la religion qu'Eva ne reconnaissait pas sa réalité. Elle a eu l'impression qu'elle voulait défendre la coparentalité mais que par conséquent, ce n'était plus leur réalité. Elle m'explique aussi, qu'elle et Martine ont déjà rencontré une étudiante pour un mémoire de master en psychologie. Elles connaissent donc bien le processus et les disciplines en question.

Martine porte Esteban presque tout le long de la route, Eva sur une cinquantaine de mètres et Esteban redemande Martine. Je ne conclus pas pour autant que cela se passe de cette manière tous les jours. Je n'ai pas observé leur vie quotidienne des semaines durant mais

⁶⁹ APGL dans la suite du texte.

seulement deux heures dans le cadre de mes entretiens. Une pratique d'un jour n'est pas forcément une pratique quotidienne. Néanmoins, cette pratique a été confirmée dans le discours de Martine durant l'entretien.

Esteban est trop fatigué par sa journée d'école pour me parler. Je fais l'entretien avec Eva dans un café près de chez elles. Le café, un peu jazzy, est d'apparence moins destiné aux classes supérieures. Les prix restent élevés mais sans doute faut-il prendre en compte le fait que nous nous trouvons à Paris.

Je suis invitée à manger chez elle. Pendant le repas, Eva décide qu'Esteban ne doit pas manger de chocolat avant de dormir, Martine accepte bien qu'elle soit prête à lui en donner. Elles alternent pour s'occuper de lui, mais ce jour-là, Eva semble intervenir principalement quand Martine est fatiguée. Cette impression a été confirmée par le discours de Martine quand elle m'expliquait que la « deuxième maman » était là quand la « première » faisait défaut. Martine descend Esteban dans sa chambre pour le mettre en pyjama et pour qu'il joue. J'enregistre un dernier entretien, cette fois-ci conjointement avec Martine et Eva. Esteban se trouve à l'étage en dessous et apprécie peu que je lui fasse concurrence. Alors il demande de temps en temps la présence d'une de mes interlocutrices.

Martine me raccompagne à la station de métro.

Il est sans doute nécessaire de rappeler que la perception qu'elles ont pu avoir de moi n'est pas indépendante de notre connaissance commune. En effet, Alain, notre intermédiaire est un membre de ma famille, et outre le fait que j'ai certainement dû leur être présentée, elles ont pu à travers lui, s'attendre à rencontrer un certain type de jeune femme.

Alain est connu comme hétérosexuel, se revendique comme attaché au couple et à la famille tout en étant « nomade » professionnellement (mais c'est un homme et la décohabitation est davantage légitimée pour les hommes⁷⁰). L'héritage a une dimension importante dans sa famille où le patrimoine est conséquent. Martine et Eva l'ont connu marié et père d'une fille unique. Elles pouvaient donc s'attendre à voir une femme appartenant à un modèle plutôt dominant, mais sans les contraintes familiales (étant donné mon âge et mon statut d'étudiante, elles ne me supposent pas mère) et donc mobile, afin de construire mes études et ma vie professionnelle. Toutefois, je pourrais également être supposée distancée de ce modèle car étudiant l'homoparentalité en sociologie (d'autant plus que l'approche sociologique qu'elles ont eue de l'homoparentalité est celle de Martine Gross, militante dans ce domaine). Cette tension a dû se confirmer dans mon apparence physique à la fois se

⁷⁰ CHARRIER Gilda (2008), « La mobilité comme aspiration à l'utopie conjugale », in Dervin Fred, Ljalikova Aleksandra, *Regards sur les mondes hypermobiles : mythes et réalités*, Paris, l'Harmattan, p.37-71

voulant conforme et donc féminine mais distanciée de cette féminité convenue (talons mais usés, cheveux longs mais pas vraiment coiffés, manteau noir, cintré mais usé également, un sac à main « féminin⁷¹ » mais aussi un sac à dos rouge sportif, posture à la fois réservée et maniérée). Ensuite, je les ai perçues d'emblée comme appartenant à une classe bourgeoise. Et à mes yeux d'individue pensante et pleine de préjugés que je suis, j'ai associé ce milieu-là à un certain type de codes sociaux concernant les femmes en particulier et j'ai adapté mes manières de dire et de faire. J'ai donc dû être perçue comme telle, c'est-à-dire se voulant dans la conformité et donc « féminine » (même si toujours distante vis-à-vis de ce modèle).

Etant à ce moment-là une étudiante de 21 ans en France, je ne suis pas supposée connaître la parentalité du point de vue des parents. Mon expérience quant à la parentalité se limiterait en fait à celle de la filiation, c'est-à-dire, en tant que fille de mes parents. Le fait que je sois une fille, signifierait tout de même, que, selon elles, j'ai joué à la poupée, et donc appris un peu plus qu'un garçon n'est supposé le faire. Même si Esteban a lui-même une poupée, et qu'elles n'adhèrent pas forcément au stéréotype qui féminise ce jeu, le fait d'avoir été une enfant, il y a un peu plus de douze-treize ans, dans une société où cette représentation est majoritaire, pourrait permettre cette supposition. De plus, je pourrais également être supposée avoir fait du baby-sitting, autre forme d'apprentissage dans la construction socio-sexuée d'une femme.

J'aurais donc à leurs yeux, une moins bonne connaissance de la parentalité qu'une femme de 35-40 ans mais une meilleure connaissance que celle d'un homme de 21 ans. En revanche, je suis une étudiante s'intéressant à l'objet « famille » et j'ai donc, à leurs yeux, une autre forme de savoir.

Mes interlocutrices pourraient se positionner comme celles qui savent, qui peuvent m'apprendre quelque chose d'une expérience que je ne suis pas supposée avoir, tout en me voyant comme celle qui a reçu un autre savoir « légitime » qui peut alors légitimer et rendre objective leur expérience.

1.3 Lisa

J'ai rencontré Lisa (44 ans) deux ans plus tard sur EFiGiES, une liste de diffusion qui met en lien étudiant-e-s, doctorant-e-s et chercheur-e-s sur le genre et les études féministes.

⁷¹ La « féminité » est une construction sociale qui désigne les manières d'être, de faire, de s'habiller et de se maquiller, que la société attend des femmes.

Elle vit en couple et a un fils de onze ans, Thibault, issu d'une ancienne union avec Véronique (46 ans), mère statutaire de Thibault. L'enfant a été conçu dans le cadre d'un accord de coparentalité avec Christian (51 ans), père statutaire, et son conjoint, Axel (37 ans). Véronique vit en couple et est enseignante dans le secondaire. Christian et Axel sont dans le milieu artistique. Lisa est elle-même enseignante au lycée et fait de la recherche en philosophie du droit et questions de genre. La recherche est de l'ordre du loisir mais elle est tout de même titulaire du titre de docteur et donne quelques conférences. Engagée socialement, elle est syndicaliste et préserve du temps pour la rêverie et pour les arts (exposition de peinture, art contemporain, cinéma, littérature, théâtre, musique...). Elle fait des balades, un peu de sport en salle, chante en chorale, prend du temps avec sa compagne, voit ses ami-e-s, s'occupe de sa mère.

Lisa répond à l'annonce que je dépose sur la liste et notre échange se fait par mail. L'entretien par mail s'avère apporter de nouvelles contraintes de temps. La personne répond quand elle veut/peut mais néanmoins, au lieu de s'étendre sur une heure, cela s'étend sur plusieurs jours voire plusieurs semaines. Lisa par exemple, ne pouvait me consacrer qu'une semaine pendant les vacances de Noël entre les deux fêtes. Mais au vu de l'entretien final, il ne me semble pas que nous ayons été obligées de l'écourter.

Lisa me sait en master à Brest, n'a su que j'avais 23 ans qu'à la fin de l'entretien et son niveau d'étude lui permet de savoir qu'être à l'Université, de surcroît en master, ne signifie pas forcément avoir vingt ans. Seul mon prénom a pu éventuellement être un indice de ma génération. Elle me sait inscrite sur la liste qui nous a permis de nous rencontrer. Elle peut alors me supposer féministe, ou du moins émancipée des attentes sociales vis-à-vis de la famille et du féminin. Consciente qu'elle avait quelque chose à m'apprendre, elle m'écrit *« j'espère que mon témoignage te sera utile pour ton master de sociologie et plus largement pour appréhender la variété des manières de vivre. »*. De plus, elle est chercheuse sur les questions de genre, et elle me sait étudiante sur des questions se rapportant au genre, le rapport au savoir était donc particulier. En effet, si Martine et Eva pouvait considérer que j'avais une autre forme de savoir sur la parentalité, Lisa pourrait considérer qu'elle en sait plus que moi non seulement en termes d'expérience mais aussi en termes d'études universitaires.

1.4 Mais où sont les hommes ?

Je n'ai pas pu rencontrer d'hommes, tout comme je n'ai pas pu rencontrer l'ex conjointe de Vanessa. Il se trouve que comme dans toutes les familles, l'éducation commune d'un enfant par des êtres différents était source de conflits et que chacun et chacune se voulait – comme tout un chacun – l'unique voix de ce conflit. Ces conflits ont, à mes yeux, mis en évidence une difficulté sur laquelle je me suis attardée à réfléchir en tant que jeune chercheuse en apprentissage. Celle de l'utilisation des matériaux quand ceux-ci portent sur la vie privée voire sur la vie intime des personnes rencontrées.

Dans les sciences humaines et sociales, on ne manipule pas un objet sans vie, on travaille avec des personnes. Il me semble donc important de rappeler l'enjeu d'un récit comme celui-là.

Lors d'un récit, on cherche à donner du sens autant à son discours qu'à son parcours. Il s'agit alors de donner du sens à son présent tout en garantissant une cohérence avec son passé et ses divers choix. Même avec la volonté de se souvenir parfaitement, le passé est exprimé au présent au moment du discours. De ce point de vue, le passé n'est pas figé mais bien reconstruit tout au long du parcours. C'est ce qui est bien visible ici avec Vanessa confrontée à sa rupture et à un changement de configuration. D'une histoire de parentalité dans laquelle elle plaçait son couple au centre, elle passe à une histoire de parentalité sans couple, avec pour acteur et actrice adultes principaux le père et la mère statutaires. C'est aussi ce qui se passe pour Eva et Martine qui ont dû trouver une alternative entre leur idéal de famille et la réalité qui s'est présentée à elles quand elles se sont trouvées en conflit avec le père de l'enfant. Par conséquent, comme pour n'importe quelle situation dans laquelle on se trouve face à une personne qui nous raconte une partie de sa vie, on ne peut pas penser avoir une vue objective sur les événements de son parcours. Nous n'avons que la représentation qu'elle s'en fait, le sens qu'elle en donne et ce qu'elle veut en montrer. Et il est possible que le lendemain, elle ne souhaite plus en dire la même chose. Nous n'avons pas tous les éléments du contexte d'écriture des mails (un coup de fil de Karine la minute précédente par exemple) ni de la rencontre en face à face (une rencontre avec le père sur le chemin juste avant de me rencontrer par exemple). Ce sont des exemples et non la réalité, mais qui signifient que j'ignore une grande partie du contexte d'élocution de mes interlocutrices.

Il s'agit également de se méfier de ses propres interprétations subjectives, relatives à notre propre vécu d'actrice sociale, quand l'enquêté-e livre vivement ses ressentis. « Si dans sa réflexion théorique, le chercheur peut trouver à se rassurer sur sa capacité de mise à distance de ses valeurs propres, de ses prénotions, dans le cadre du face à face avec ses informateurs / informatrices, ne peut-il être renvoyé contre lui-même à ses expériences

propres ? »⁷² Il s'agit donc de rester prudent-e-s. Et de ne voir de ces récits que ce qu'on peut se permettre d'en voir.

Mais le fait de n'avoir rencontré que des femmes n'est pas, pour moi, un hasard. Cela reflète à mon sens, plus largement, la féminisation d'un discours qui porte sur la famille. C'est-à-dire qu'il est attendu des femmes qu'elles parlent de leurs familles. De même, lorsqu'on parle famille, parentalité, éducation des enfants, il est généralement pensé que les mieux placées pour en parler sont les mères. Elles y sont assignées et sont censées « savoir »⁷³.

2 Hommes et femmes dans la parentalité

Dans ces familles, pères et mères sont présent-e-s et sont éventuellement eux/elles-mêmes en couple avec quelqu'un du même sexe. Je ne peux donc pas étudier la manière de définir les places et rôles de chacun-e dans le discours, sans m'attarder un instant sur la perception des rôles féminins et masculins autour de la parentalité. Il s'est présenté à moi deux questions, qui finalement se rejoignent toutes les deux : la question du lieu de vie de l'enfant (principalement chez la mère ou bien paritairement chez l'un-e et l'autre) et la question de l'éducation de l'enfant. Eduquer relève-t-il d'un ensemble de savoirs indiscutables ou bien d'un ensemble de positionnements, d'opinions qui se valent mais qui demandent de faire des choix ? Comment hommes et femmes négocient-ils/elles leurs perceptions différentes de l'éducation d'un enfant ?

2.1 Résidence principale chez la mère ou résidence alternée ?

⁷² DEROFF Marie-Laure (2007), « L'Entretien sociologique et l'intime : étude de cas », *Les Cahiers de L'ARS*, n°4, « Genre et identités », p.81-98.

⁷³ Dans sa *Chronique familiale en quartier populaire*, Annick Madec explique également que « quand l'enquêteur est une enquêtrice, on ne peut dire que prendre une femme comme guide dans « l'île » est un choix méthodologique ou idéologique, c'est simplement poser les questions de faisabilité de l'enquête. » Il faut « avoir quelque chose à se dire » pour créer une relation. « Les choses à se dire tournent autour des problèmes matériels, sujet que les hommes évitent prudemment, et comme dans tous les milieux, autour des enfants, sujet que les hommes abordent rarement. Donc si les hommes ne sont guères présents dans ce texte, c'est avant tout parce que l'enquête a été menée par une femme. ». MADEC Annick (1996), *Chronique familiale en quartier populaire*, Thèse de doctorat dirigée par Jean-François Laé, Paris VIII, p.139.

La question date des années quatre-vingt avec la montée du divorce et a été légiférée en 2002. Mais ce n'est pas seulement une question d'intendance et d'organisation, c'est aussi une question qui révèle les représentations de chacun-e dans la parentalité. L'exercice de la parentalité – pour les hommes comme pour les femmes – ne se fait pas de la même manière selon la gestion des temps parentaux.

Nous allons voir que mes interlocutrices ne parlent pas de la même manière de la place de chacun-e selon le mode de résidence choisi.

Résidence principale chez la mère

Vanessa, Karine et Maël conçoivent tou-te-s les trois une charte de coparentalité, comme il leur a été conseillé. En effet, l'APGL a créé cette charte, dans l'objectif d'établir un accord écrit entre les membres d'une coparentalité, sur les pratiques de la vie quotidienne autour de l'enfant : son lieu de résidence, les rythmes de visites de l'enfant chez l'un-e ou l'autre parent etc. Néanmoins, cette charte n'a aucune valeur juridique. Elle permet seulement d'avoir une trace écrite des accords de départ.

Dans celle de Karine, Vanessa et Maël, il est décidé que l'enfant portera les deux noms accolés de ses parents statutaires. L'autorité parentale sera partagée. Maël déclarera l'enfant à la mairie au sixième mois de grossesse, versera une pension alimentaire déclarée et aura un droit de visite un week-end par mois et la moitié des vacances scolaires. Dans son récit, Vanessa précise que Maël promet l'enfant vivra principalement avec Karine s'il doit arriver quelque chose à Vanessa. Après la naissance, les trois parents conviendront de changer la fréquence des visites du père. D'un week-end tous les mois, il et elles passeront à un samedi toutes les deux semaines. Petit à petit, Maël aura des moments seuls avec Antoine jusqu'à passer trois jours avec lui à Noël.

Quand Vanessa revient sur son récit dans son échange avec moi, elle m'explique qu'elle et Karine n'ont jamais voulu de résidence alternée à cinquante-cinquante. D'une part, pour pouvoir partager tous les moments avec Antoine. Ce que Vanessa trouve finalement égoïste de leurs parts puisqu'elles interdisaient au papa de vivre ce qu'elles voulaient vivre elles-mêmes. Elle est contente d'avoir la sensation que Maël a la même demande : voir son enfant régulièrement dans une relation de confiance sans les contraintes du quotidien. D'autre part, Vanessa est contre la résidence alternée. Elle pense qu'un enfant a besoin de repères stables au quotidien, surtout les premières années, et de ne pas changer toutes les semaines de maison. Elle trouve plus sécurisant que la maison d'Antoine soit clairement définie comme

ici, chez sa mère. Elle aurait pu accepter plus de présence de la part de Maël mais, selon elle, ce rythme d'un week-end sur deux lui suffit. Il n'aurait jamais exprimé le désir d'avoir plus de temps.

Dans cette situation et en adoptant le point de vue de Vanessa, l'exercice de la parentalité se fait pour le couple de femmes, par le temps quotidien. Tandis que pour le père, il se fait par l'attribution d'une pension alimentaire sans forcément un temps parental continu puisqu'il ne voit l'enfant qu'un samedi sur deux.

Résidence alternée

Du côté d'Eva et Martine, c'est différent. Martine me précise dans son récit qu'elles partagent le temps d'Esteban. Aujourd'hui, il serait 60% du temps chez elles et 40% du temps chez son père qui le récupère parfois à l'école. Pour les vacances, Georges vient chercher Esteban chez elles, Martine le ramène chez son père. Tous deux correspondent par mail sur tous les points de santé, liés à l'école et autres. Il et elle se téléphonent régulièrement aussi quand il y a nécessité. Pour Martine, le lien personnel qu'elle entretenait avec Georges étant complètement rompu, les deux parents seraient comme des parents divorcés et gèreraient le côté pratique avec cordialité.

Dans la soirée, Eva m'explique que lorsqu'Esteban était bébé, il n'était que chez elles, le père le voyait trois fois par semaine pour lui faire prendre son bain et petit-à-petit, il l'a eu plus souvent chez lui.

A la différence de Vanessa, elles ont choisi d'arriver à terme à une résidence alternée à cinquante-cinquante. Par ailleurs, toujours dans ce même temps informel, Eva m'explique qu'Esteban a une chambre chez chacun de ses parents. Dans chaque chambre, il y aurait des affaires, des vêtements, des jouets différents achetés par chacun de ses parents parce qu'ils/elles n'ont pas les mêmes goûts et qu'ils/elles ne veulent pas créer plus de conflits qu'il n'y en a déjà. Et de cette manière, pas de valises à transporter.

Eva et Martine ne considèrent donc pas que la maison d'Esteban soit leur appartement. Esteban a deux maisons, deux chambres, deux univers. François de Singly et Benoîte Decup-Pannier rappellent que certain-e-s chercheur-e-s expriment l'idée que la multiplicité des espaces est nécessaire pour ne pas être réduit à une seule identité. D'autres craignent que dans le cas des enfants, cette multiplicité des espaces créent un « éclatement identitaire »⁷⁴. La

⁷⁴ DECUP-PANNIER Benoîte, SINGLY François de (2000), « Avoir une chambre chez chacun de ses parents séparés », in Singly François de, *Libres ensemble*, Paris, Nathan, p.353-382.

multiplicité des identités passe alors du choix, de la construction individuelle, à un danger relevant presque des troubles de la personnalité multiple. Pourtant, même résidant dans un seul foyer, l'enfant connaît d'autres espaces, d'autres lieux de référence, d'autres identités par l'école et par les activités sportives et culturelles.

Durant l'entretien, Martine m'explique qu'elle trouve la coparentalité « géniale » et très difficile parce qu'elle a un enfant de quatre ans, et depuis qu'il a six mois, elle est régulièrement séparée de lui. Ce serait pour elle, vraiment difficile à gérer. Quand Esteban est disponible, quand il est chez elles, elles arrêteraient tout pour être avec lui sans jamais chercher à compenser. Elles seraient dans la disponibilité pour avoir une histoire en continu et non pas en pointillés. Puis, de manière informelle, après l'entretien, elle m'explique que c'est un confort d'être en coparentalité parce que quand Esteban est chez son père, elle a du temps pour sa profession, pour elle, elle peut « *bossier à fond* » et quand il est là, elle peut être « *mère à fond* ».

Martine représente bien l'idéal des femmes des classes moyennes d'aujourd'hui. Depuis un peu plus d'un siècle, l'objectif de fonder une famille n'est plus seulement économique. La famille est devenue un réseau de liens affectifs. La nouvelle idéologie du couple est l'amour. Les membres de la famille deviennent des individu-e-s que la famille doit servir. En 1925, en se confiant à son amie Ede, Luella, le personnage de roman de Fitzgerald énonçait déjà cet idéal⁷⁵ :

« Je n'ai pas bougé de la maison pendant un an. Tant que j'attendais Chuck, puis je l'ai nourri, cela ne me faisait rien. Mais cette année, j'ai dit franchement à Charles que j'étais encore assez jeune pour avoir envie de m'amuser. Et depuis, nous sortons, que cela lui plaise ou non. (Elle médita un instant.) Il me fait tant pitié que je me mets à hésiter, Ede, mais si nous restions à la maison, c'est de moi que j'aurais pitié. Et pour t'avouer une vérité de plus, je préfère qu'il soit malheureux, plutôt que moi. »

Francis Scott Fitzgerald, *L'accordeur*

A l'époque de Luella, les féministes réclament le droit au divorce et à l'amour libre. Le/la partenaire doit être choisi-e à condition que ce soit dans l'intérêt de tous et de toutes, y

⁷⁵ FITZGERALD Francis Scott (2005), *Une vie parfaite* suivi de *L'accordeur*, Paris, Gallimard (1^{ère} édition : 1925)

compris de l'enfant. Dans les années soixante-dix, avec la fin de la puissance paternelle, les femmes obtiennent une nouvelle place dans la famille qui se veut plus égalitaire et elles pourront accéder à la sphère publique. Un idéal d'accomplissement de soi dans tous les espaces : couple, famille, profession et soi individuellement. 1968 a également marqué une redéfinition des relations intergénérationnelles. Les parents doivent accompagner l'enfant dans la construction de son individualité propre. Cette démocratisation des relations hommes-femmes d'une part et intergénérationnelle d'autre part implique des intérêts contraires. Ce nouvel idéal noircit les pages des magazines dont j'ai choisi un extrait⁷⁶ qui me paraissait éloquent :

« Le défi des parents n'est plus seulement de former une famille harmonieuse. A l'éducation des enfants, s'ajoute désormais la volonté de préserver le désir dans le couple et de satisfaire ses aspirations personnelles. Trois exigences légitimes, mais pas facilement compatibles. »

« S'épanouir... ensemble »,
Psychologie magazine, Hors-série n°10

Le couple cherche à laisser place à l'individualité mais l'individualité et le couple ne doivent pas léser l'enfant. L'enfant, comme individu-e dépendant-e, a des intérêts plus souvent supposés que connus réellement. Il est attendu de ses parents – surtout de la mère – qu'ils et/ou elles lui permettent d'avoir à sa disposition ce que la société suppose être des atouts pour sa propre construction.

Par conséquent, les femmes ont le droit – voire l'injonction dans certains milieux où être mère au foyer n'est pas socialement valorisé – de ne pas être que parent, mais elles doivent l'être prioritairement.

Dans sa configuration, Martine semble avoir trouvé un consensus. Qu'elle n'admette pourtant pas tout de suite en entretien, puisqu'elle me parle d'abord de la difficulté d'être séparée de son enfant. Sans doute oscille-t-elle entre assignation féminine à la parentalité et aspiration féministe à se détacher de ce modèle.

Pour Eva, qui n'a pas de statut, cette liberté est plus simple à revendiquer. Elle ajoute qu'aujourd'hui, elle qui est en démarche pour faire un enfant, trouve qu'une coparentalité a énormément d'avantages. Ce serait une vie différente des autres parents. A terme, elles sont

⁷⁶ MAZELIN SALVI Flavia (2007), « S'épanouir... ensemble », *Psychologies magazine*, Hors-série n°10, octobre-novembre 2007, p.10.

libres de leurs mouvements la moitié du temps. Elle explique qu'elle et Martine apprécient beaucoup de pouvoir vivre en tant que femmes et de ne pas être dans une vie tournée exclusivement vers l'enfant.

Mais la coparentalité, selon Eva est également une situation très contraignante émotionnellement. Parce que l'enfant est en perpétuelle séparation avec l'un de ses parents. Eva pense que d'un point de vue psychologique, ce n'est pas forcément évident à gérer pour lui et que c'est aussi un apprentissage. Elle et Martine ne souhaitent pas qu'il se construise sur un manque mais elles pensent qu'il faut qu'elles l'accompagnent de manière très attentive par rapport à cela, qu'elles soient à l'écoute. Selon Eva, à chaque fois qu'Esteban revient chez elles, il faudrait un temps d'adaptation. Temps d'adaptation qui se traduirait par une crise de larmes ou une suractivité de la part de l'enfant. Quelques fois, il faudrait plusieurs heures voire une journée, pour qu'elles reviennent avec lui à un rythme de croisière parce qu'il change de système éducatif⁷⁷. Il y aurait donc beaucoup de travail pour les parents car la relation ne serait pas linéaire, mais toujours interrompue, ce qui impliquerait de trouver ses marques à chaque fois.

Dans son projet de coparentalité, Eva aimerait refaire la même chose qu'avec Esteban, c'est-à-dire chercher un père qui s'investirait vraiment dans l'éducation. En mettant en place une résidence alternée pour arriver à six ans à cinquante-cinquante. Elle précise que quand elle dit six ans, c'est un repère à négocier au jour le jour.

Martine et Eva expriment à peu près les mêmes idées même si leurs mots sont différents. Seulement elles ne mettent pas en avant les mêmes choses. Martine précise tout d'abord qu'il est difficile d'être séparée de son fils avant d'expliquer le confort de la résidence alternée. Alors qu'Eva procède dans l'autre sens, valorisant le confort de la coparentalité avant d'en préciser les contraintes. Cette division du temps pour soi, pour son couple et du temps parental semble alors être un enjeu assez fort pour la reconnaissance de soi comme parent d'une part, et pour l'affirmation des libertés individuelles d'autre part.

Dans *Elle*⁷⁸, la question du rôle de la mère et de sa vie en dehors de la famille est posée :

⁷⁷ Elle en parle davantage dans « Négocier la différence » p.43.

⁷⁸BROUCARET Fabienne (2008), « Les mères parfaites n'existent pas ! », *Elle*, [en ligne], URL : [http://www.elle.fr/elle/societe/les-enquetes/les-meres-parfaites-n-existent-pas/les-meres-parfaites-n-existent-pas/\(gid\)/781292](http://www.elle.fr/elle/societe/les-enquetes/les-meres-parfaites-n-existent-pas/les-meres-parfaites-n-existent-pas/(gid)/781292), Consulté le 10 avril 2009.

« Qu'est-ce qu'une « mauvaise » mère à vos yeux ? Il y a de multiples aspects. Concrètement, ce sont, par exemple, les mamans qui prennent un jour de RTT, déposent leur enfant à la crèche, filent aux soldes ou en profitent pour ne rien faire de la journée, et reviennent à la crèche à 18h avec un air épuisé ! Plus sérieusement, ce sont des femmes qui ont envie de concilier leur rôle de mère avec leur boulot, leur vie sociale, leur couple... »

« Les mères parfaites n'existent pas ! »

Elle

François de Singly et Benoîte Decup-Pannier rappellent que l'un « des intérêts du travail salarié est de permettre à l'un des conjoints d'avoir un endroit qui échappe au contrôle de son partenaire. »⁷⁹ Mais hommes et femmes ne sont pas égaux en termes d'espaces effectivement investis. La profession est un mode d'émancipation féminine – soumis tout de même aux horaires des sorties d'école, des mercredis et des enfants malades (ce qui reste un souci majoritairement féminin) – alors que les hommes ont également l'espace des loisirs (qu'une femme ne peut investir qu'à condition qu'il n'empiète pas sur le temps parental). Pour les hommes, il est au contraire valorisé de multiplier les espaces et les temps d'appartenance sociale (et surtout professionnelle) dans l'espace public – dans son intérêt personnel – et au nom de l'intérêt de la famille⁸⁰. Si le temps maternel se fait exclusivement auprès des enfants, le temps paternel se fait également sur le lieu de travail. Cela permet aux hommes de faire des heures supplémentaires pour assurer leur rôle de père – c'est-à-dire permettre à la famille d'avoir des revenus plus élevés – tout en cultivant une logique de valorisation individuelle dans l'espace public⁸¹.

La gestion des temps parentaux

Cette gestion des temps parentaux ne se fait pas de la même manière chez Vanessa, Karine et Maël d'une part, et Martine, Eva, George et Jim d'autre part. Vanessa se trouve de fait, plus souvent dans l'espace parental que Martine et Eva qui 40% du temps, font de leur appartement un espace quasi exclusivement conjugal. Le quotidien ne peut être le même dans l'un et l'autre cas ni du côté des femmes, ni du côté des hommes. George est amené en effet, à

⁷⁹ DECUP-PANNIER Benoîte, SINGLY François de (2000), op.cit. p.353.

⁸⁰ DUBAR Claude (2000), *La crise des identités : L'interprétation d'une mutation*, Paris, Presse Universitaire de France, collection « Le lien social » et CHARRIER Gilda, DEROFF Marie-Laure (2006), « La décohabitation partielle : un moyen de renégocier la relation conjugale ? », *Cahiers du Genre*, n°41, p.99-115.

⁸¹ SINGLY François de (2001), « Charges et charmes de la vie privée », in Laufer Jacqueline, Marry Catherine, Maruani Margaret, *Masculin-Féminin : Questions pour les sciences de l'homme*, Paris, Presse Universitaire de France, collection « sciences sociales et société », p.149-167.

être « autant »⁸² avec l'enfant que Martine alors que Maël ne rencontre Antoine que ponctuellement. La division du travail parental « en face à face » s'en trouve dès lors plus inégale – que cette inégalité soit souhaitée ou non.

De plus, la place de la conjointe sans statut diffère car dans le cas de Vanessa, avant la rupture de contact, Karine était plus souvent avec l'enfant que son père. À un moment de l'entretien, Eva rappelle aussi qu'au début Esteban était plus souvent avec elle que son père. Ce ne sera plus le cas avec la résidence alternée. Investir plus souvent l'espace parental que le père pourrait donner une légitimité – toute relative – comparable à celle des beaux parents vivant avec le parent gardien dans les recompositions familiales.

Vanessa appuiera d'ailleurs sur le fait que Karine s'investissait plus – en tant que sa partenaire – que Maël lui-même, lors de la grossesse⁸³.

2.2 L'éducation de l'enfant : un ensemble de savoirs ou un ensemble d'opinions ?

Plusieurs individu-e-s différent-e-s autour d'un enfant et une éducation à donner. Une, plusieurs ou une composée de plusieurs points de vue ? La société attend des parents une certaine cohérence, elle leur enjoint donc de faire avec leurs différences de point de vue. Une stratégie peut être de se construire un point de vue commun. Ce que Berger et Kellner expliquent pour le mariage⁸⁴ est valable pour la parentalité :

⁸² C'est tout de même relatif, le fait qu'Esteban soit chez l'un-e ou chez l'autre ne signifie pas qu'il est avec l'un-e ou l'autre. La profession, les autres temps sociaux peuvent réduire ce temps de parentalité « en face à face ».

⁸³ Voir « La parentalité : histoire de couple, histoire des parents statutaires, histoire familiale ou histoire individuelle ? p.48.

⁸⁴ BERGER Peter, KELLNER Hansfried (2006), « Le mariage et la construction sociale de la réalité », in Berger Peter, Luckmann Thomas, *La construction sociale de la réalité*, Paris, Armand Colin, p.318-319.

« Les deux individus ont intériorisé le même monde général y compris les définitions générales et les attentes de la relation matrimoniale elle-même. Leur société leur a fourni une image du mariage allant de soit, et les a préparés socialement à entrer dans les rôles déterminés du mariage. Tout de même, ces projections relativement vides doivent maintenant être actualisées, vécues et remplies d'un contenu expérimental par les protagonistes. Cela exigera un changement dramatique dans leur définition de la réalité et d'eux-mêmes.

« Comme le mariage, la plupart des actions de chaque partenaire doit maintenant être projetée en relation avec celles de l'autre. Les définitions de la réalité de chaque partenaire doivent être constamment mises en relation avec les définitions de l'autre. »

Peter Berger, Hansfried Kellner, « Le mariage et la construction sociale de la réalité »

Quand élaborer des définitions communes n'est pas possible et que chaque parent définit la réalité, la parentalité, l'éducation de manières différentes, d'autres stratégies apparaissent. J'ai pu en observer deux : Vanessa revendique un savoir qui impose d'être suivi par tous et toutes. Martine et Eva utilisent l'espace divisé en deux foyers pour délimiter des territoires aux idées et modes de vie différent-e-s.

Des pères en apprentissage

Dans la charte de coparentalité que Vanessa, Karine et Maël ont rédigée, il est convenu que Vanessa et Karine prendront les décisions de la vie courante. Dans leur famille, les compétences quotidiennes auprès de l'enfant sont attribuées aux femmes.

Dans le récit qu'elle a rédigé par le passé, Vanessa écrit qu'elle et Karine vivent mal ce qu'elles ressentent comme un manque d'affection et de fierté de la part du père. Selon Vanessa, Maël n'écoute pas ses conseils, « *si précieux pour un tout petit* », fait preuve d'intolérance et se moque de ses propos. Il la trouverait excessive et trop protectrice. Elle se sent jugée en tant que mère et remet en cause les actes de Maël en tant que père. Elle raconte qu'il mettrait l'enfant en danger et n'écouterait pas ses besoins. Pour elle, il souhaiterait sans se soucier d'elle, de Karine et d'Antoine, « *casser la fusion mère-enfant* ».

Vanessa et Karine auraient essayé de lui expliquer que si l'enfant devait effectivement, selon elles, se séparer de sa mère, cela devait se faire en douceur. Elles appellent Maël au bout de quelques heures durant lesquelles Antoine est chez lui. Vanessa explique que Maël leur

reproche cet appel. Il parlerait d'Esteban comme « *d'une plante verte qui ne fait que dormir, manger et chier* ».

Néanmoins, depuis le premier anniversaire d'Antoine, Vanessa décrit les relations entre les trois parents comme calmées, Maël serait de plus en plus fier de son fils, se sentirait de plus en plus responsable, saurait réagir à sa demande. Il ferait les courses pour Antoine quand Antoine est avec lui, ce que Karine et Vanessa faisaient. Les deux femmes se sentiraient rassurées.

Pour Vanessa, dans une coparentalité, il faudrait que le père s'implique dès le départ dans le quotidien ou bien qu'il attende que l'enfant ait quinze mois et sache se faire comprendre avant d'apprendre à s'en occuper seul. Dans ce dernier cas, le père verrait le nourrisson les weekends prévus en compagnie des mères pour éviter les conflits.

Ici, l'éducation est perçue comme un ensemble de savoirs. Se pose la question de qui possède le savoir ? Dans la famille de Vanessa, Karine et Maël, ce sont les femmes, le père étant en « apprentissage ». Plus largement, dans les représentations communes, on pense aussi que ce sont les femmes. Par le renvoi à la « nature », à « l'instinct maternel », à « l'expérience ». Ce point de vue a alors tendance à justifier la désignation systématique d'une résidence principale de l'enfant chez la mère. Se pose la question de la possibilité de trouver la situation inverse. Un père qui dicterait à la mère ses conduites avec l'enfant s'il considère qu'elle le met en danger ou du moins qu'elle fait « mal » les choses. N'ayant pas rencontré les pères, je ne peux pas le dire à partir de mon terrain. Néanmoins, la socialisation féminine et la socialisation masculine dans la petite enfance sont différentes. Des rôles et des capacités sont assigné-e-s aux enfants selon qu'il s'agisse de filles ou de garçons. Aux filles, on offrira des jouets relevant de la sphère domestique et du maternage. Aux garçons, on offrira des petites voitures, des outils et des équipements de sport. Aux filles, on accordera une qualité de communication et de soutien. Aux garçons, des aptitudes physiques et une certaine autonomie⁸⁵. Le « savoir » parental accordé à la mère relève donc d'une assignation à un rôle construit comme féminin dès le plus jeune âge⁸⁶.

⁸⁵ ROUYER Véronique, ZAOUCHE-GAUDRON Chantal (2006), « La socialisation des filles et des garçons au sein de la famille : enjeux pour le développement », in Dafflon Nouvelle Anne (dir), *Filles-garçons : Socialisation différenciée ?*, Grenoble, Presses Universitaires de Grenoble.

⁸⁶ C'est également l'hypothèse de Virginie Descoutures : « Je fais l'hypothèse que « l'attachement » des mères à leur enfant et son pendant, la difficulté de s'en séparer, sont aussi un indicateur de la charge mentale qui pèse sur elles, plus que sur les pères. Les mères sont socialement perçues et se perçoivent ainsi elles-mêmes (ce qui reconduit la représentation sociale de la maternité) comme davantage responsables de leur(s) enfant(s). Elles « savent mieux », parce qu'elles sont mères » DESCOUTURES Virginie (2010), *Les mères lesbiennes*, Paris, Presse Universitaire de France, p.222.

Négocier la différence

Martine considère qu'elle n'a à intervenir que de loin dans la relation entre George et Esteban. Elle trouve aujourd'hui qu'Esteban n'est pas très bien traité par son père. Elle le trouve dur et assez violent sans pour autant que cela prenne des proportions inquiétantes. Mais en tant que mère, elle tient à lui dire « *ça, je ne suis pas d'accord* ». Ensuite, il en ferait ce qu'il veut. Ce qui est très important pour elle serait d'être le relai. Si Esteban lui demande de dire quelque chose à son père parce qu'il a quatre ans et qu'il ne peut pas le dire, Martine ne se poserait aucune question, elle le dirait immédiatement. Mais entre elle et George, elle pense qu'il et elle se sont choisi-e-s avec le cœur d'une manière un peu excessive. Elle pense qu'elle aurait dû voir des choses qu'elle n'a pas voulu voir à une certaine époque. Pour elle, tant pis, c'est le père de son fils et elle fait avec. Leurs liens sont très forts même en se voyant très peu et même si Esteban a clairement deux familles, deux éducations, deux manières d'aborder la vie. Elle dit qu'elle aime George et qu'elle l'aimera toujours par le simple fait qu'il est le père de son fils.

C'est ce qu'Eva aime beaucoup dans la coparentalité : cette double culture, double éducation. Même si George fait partie de leur classe sociale et qu'il y a forcément des points en commun avec elles – sinon elles ne l'auraient pas choisi – il y a des éléments très différents entre les deux familles, relatifs aux modes de vie, aux représentations, aux valeurs. La politesse n'est pas la même chez George et chez elles, les règles de vie, les loisirs, les critères « moraux » entre guillemets, précise Eva, ne sont pas les mêmes. Les choses de la vie qu'elle trouve importantes ne sont pas forcément les mêmes.

Jim a deux enfants également. A un moment donné, Martine le voyait de manière idéale, un peu comme Eva, c'est-à-dire un « deuxième parent ». Un soutien, un autre modèle d'homme. Dans la pratique, les choses seraient moins idéales. Selon elle, le fait que Jim ait deux enfants limiterait son copaternage. George s'occuperait d'Esteban, Jim de ses enfants, ce serait un peu chacun de son côté. Mais elle considère que tant pis, ça les fait progresser. Elle considère qu'Eva bénéficie énormément de cette progression dans sa propre coparentalité qu'elle est en train de mettre en place. Martine pense que même si les choses ne sont pas idéales, elles font avec.

Elles ne feraient pas pour autant le deuil de leurs attentes, elles iraient droit au but. L'idéal de la famille est pour Martine, assez flou et dans le même temps, elle trouve que ce n'est pas plus mal. Personne ne sait ce qu'Esteban va prendre chez l'un-e, chez l'autre et elle trouve que tant mieux, c'est bien. Parce que comme ça, il aura un vaste panel de modèles et il

fera ce qu'il voudra de sa vie, il prendra où il a envie de prendre. C'est important pour elle qu'il ait cette liberté-là. Martine et Eva trouvent très riche qu'il soit élevé par plusieurs personnes différentes. Martine pense qu'il a des choses très bien à prendre chez George et Jim alors pour elle, tant mieux. Eva trouve que cela permet à Esteban comme à elles de relativiser tout ce qui est d'ordre social et de la culture.

Cette vision de l'enfant, profondément acteur de ses choix (dans le discours tout du moins, je n'ai pas observé les pratiques) semble être le comble de l'individualisme. Seulement, il faut sans doute relativiser, comme Martine et Eva le font d'ailleurs elles-mêmes, si l'enfant est incontestablement acteur, les décisions relatives à son lieu de résidence, et aux règles de vie – même différentes – dans ces lieux de résidence ne relèvent pas de lui. Ce choix de modèle qui lui est donné est valable pour un futur dans lequel il sera adulte.

Eva explique que si elles savaient qu'il y aurait des différences de point de vue entre les deux familles, toutes n'auraient pas été envisagées. Chacun-e ne pensait pas réagir sur certaines choses de la manière dont ils/elles l'ont fait. Elle pense qu'au début de leur projet, il y aurait eu un certain « flou ». Eva et Martine n'auraient pas forcément posé certaines questions et attendu des réponses claires et précises. Elles se seraient laissées un peu porter par leur vague d'enthousiasme. Il y aurait eu alors des choses sur lesquelles les parents n'étaient pas d'accord : sur le temps passé par Esteban devant la télévision, sur ce qu'il regarde à la télévision, sur les fessées, sur les punitions. Mais Eva préfère voir ces différences comme un apport, un apprentissage de plus pour Esteban. Pour elle, il apprend des choses, à gérer ses peurs en ne regardant pas à la télévision ce qui l'effraie. Pour les fessées, Martine serait en train de discuter avec George non pas pour lui imposer son point de vue mais pour l'expliquer. George aurait dit à Esteban qu'il arrêterait de le taper. Cependant, elles pourraient intervenir sur les choses qu'elles jugent graves, comme des atteintes aux droits de l'enfant.

Ici, la différence est donc négociée de manière qui pourrait être égalitaire entre les deux foyers. Je ne peux pas évaluer l'égalité de George et Martine dans leurs échanges auxquels je n'ai pas assistés, d'autant plus que je n'ai pas rencontré George. Cependant, Martine et Eva ne s'autorisent pas à faire valoir devant moi, un savoir supérieur à celui de George, ce qui n'empêche pas qu'elles puissent penser que je leur donne raison sur des éléments d'éducatifs. La « neutralité » de l'enquêtrice trouve ses limites quand les enquêtées deviennent elles-mêmes observatrices. J'ai en effet rencontré Esteban à la sortie de l'école, je lui ai parlé, j'ai « parlé » à sa poupée et je désirais mener un entretien avec lui (que sa fatigue

a annulé). Elles ont donc pu percevoir ma propre vision des enfants comme individu-e-s à part entière et possédant leur parole propre.

Mais même si elles ont pu se dire que j'étais d'accord avec elles sur certains points, cela ne signifie pas qu'elles ont revendiqué leur opinion comme un savoir, une vérité qu'elle pourrait légitimement imposer à George. Soit parce qu'elles ne la considéraient tout simplement pas comme telle, soit parce qu'elles ressentaient que ce n'était pas socialement correct.

Chez Martine, Eva, George et Jim, l'éducation est perçue comme un ensemble d'opinions, de prises de position. Dans ce cas, la désignation systématique de la résidence principale des enfants chez la mère ne semble plus fondée. De même, les débats autour des questions d'éducation ne donneraient plus raison à un sexe mais au meilleur argument, à la meilleure référence (souvent psychologique). C'est le principe de la démocratisation⁸⁷. Cependant, nous allons voir que ce n'est pas si simple et que les questions de « savoirs » même chez Martine et Eva persistent à être renvoyées du côté du biologique, dans le contexte de leur couple dans lequel l'une a été enceinte d'Esteban (Martine) et pas l'autre (Eva).

3 Deux femmes autour d'un enfant

Dans cette partie, je reviendrai à l'époque de la parentalité où la question de la grossesse se posait. Deux femmes et une seule sera enceinte. L'objectif est de voir ce que ce choix révèle des représentations de la grossesse, très présentes tout au long de l'histoire de la parentalité ensuite.

La « maman parfaite »

Pour Vanessa et Karine, au début, ce devait être Karine. Mais Karine n'a pas de travail fixe et compte passer des concours l'année suivante. Vanessa précise que Karine ne se voit pas enceinte. Vanessa s'imaginait « deuxième maman » et Maël voyait Karine comme la « maman parfaite ». Vanessa est blessée mais la décision est prise, Vanessa portera l'enfant et aura le statut de mère.

Lorsqu'elle revient sur son récit, Vanessa explique que Maël voyait Karine comme la « maman parfaite » car elle était calme et ne le contredisait pas. Pour elle, le travail de Karine

⁸⁷ COMMAILLE Jacques, MARTIN Claude (1998), op cit. p.59

auprès d'enfants lui offrait une légitimité en termes de savoir qu'elle aurait dû avoir aussi car elle travaille auprès des professionnels de la petite enfance, mais selon elle, Maël ne comprenait pas sa profession. Le « savoir » parental étant chez Vanessa et Karine attribué aux femmes, lorsque se pose la question de qui sera enceinte, se pose la question de qui est prête, c'est-à-dire implicitement, qui est la plus capable, la plus « mature », la plus « femme ».

Un désir dit « biologique »

Pour Martine, quand la question d'avoir un enfant s'est posée, il était évident que c'était elle qui porterait l'enfant. Pour elle, elle était « *biologiquement* » dans un désir d'enfant. Elle pense que dans un premier temps, Eva a accepté qu'elle ait un enfant. Eva est plus jeune que Martine et donc, pour Martine, forcément, elles n'étaient pas dans la même énergie. C'est ensuite devenu son enfant aussi, elle aurait laissé naître en elle son propre désir de maternité (ce qui sous-entend que ce désir est obligatoirement présent). Pour Martine, il n'y avait aucune ambiguïté là-dessus. Martine voulait un enfant. Elle se souvient, quand elle a rencontré Eva, quand elle s'est engagée dans une relation avec elle, elle lui aurait dit « *est-ce que tu te rends compte que je renonce à mon désir d'enfant pour vivre avec toi ?* ». Eva aurait répondu : « *Mais non, pas du tout, tu n'es pas obligée de renoncer à ça !* » elle-même ayant, selon Martine, réfléchi un peu sur la question. A ce moment-là, Martine aurait attendu d'avoir « *biologiquement* » un vrai désir d'enfant.

Eva explique un peu la même chose. Il n'y aurait pas eu de discussion quant au fait que ce soit Martine qui porte l'enfant. C'est elle qui aurait dit « *je veux un enfant, je veux un enfant* » et Eva aurait accepté. A ce moment-là, elle n'aurait eu aucun désir de porter un enfant, mais elle savait, selon elle, avant de rencontrer Martine, qu'elle voudrait avoir des enfants et donc, que Martine en aurait. Mais au moment de la rencontre, Martine était plus âgée qu'elle et chez elle, le désir fort d'avoir un enfant serait venu. Elles se seraient organisées entre elles, Eva lui aurait dit qu'elle avait besoin d'un peu de temps au début, elles ont donc attendu à peu près six mois avant de rencontrer des hommes. L'enfant, au départ, aurait vraiment été le désir de Martine.

L'âge d'avoir un enfant

Pour Lisa, au départ, les deux projets d'adoption et de coparentalité ont coexisté. Comme un des amis de Véronique s'était refusé à la coparentalité, elle s'était tournée vers l'adoption.

Quant à Lisa, après le refus d'un premier ami, elle imaginait le faire avec Axel avec qui elle était engagée dans le mouvement associatif et qu'elle appréciait beaucoup. C'est seule qu'elle est allée en parler à Axel mais Christian était là et il est resté lors de la conversation. Ils ont été vivement intéressés et ont demandé du temps pour y réfléchir. Cela lui semblait bien parti. Puis ils sont venus à la maison, ils et elles ont sympathisé à quatre. Au fond, elle ne sait pas vraiment ce qui s'est passé au moment de désigner qui serait enceinte. Elle ne dirait pas qu'une décision a été prise au sens d'un moment explicite et négocié. Ce qui a été avancé c'est qu'Axel se sentait encore trop jeune. Il devait avoir 25 ans en 1998 tandis que Christian en avait quatorze de plus. Par ailleurs, Véronique avait deux ans de plus que sa conjointe. Ensuite, Christian et Véronique étaient tou-t-e-s deux passionné-e-s de théâtre, et Lisa pense que cela a dû bien « accrocher » entre eux. Cela se serait imposé à Lisa qui aurait eu beaucoup de mal à accepter le que Christian et Véronique feraient le premier enfant.

3.1 La dite « horloge biologique » des femmes, l'horloge sociale des individu-e-s

Dans *Psychologies magazine*⁸⁸, à la question « pourquoi fait-on un enfant ? », les femmes répondent « pour se sentir femme », la maternité étant étroitement confondue avec la féminité adulte, être mère c'est devenir femme adulte et réciproquement. C'est la suite logique d'une vie. Les femmes peuvent être actives dans la sphère publique à condition que cela ne lèse pas mais serve la sphère familiale. Cette représentation est également retrouvée dans le dictionnaire où une femme est définie comme un « être humain de sexe féminin qui peut donner naissance à des enfants »⁸⁹. Si les femmes peuvent aujourd'hui retarder l'âge de la maternité par l'allongement des études et l'entrée dans la vie professionnelle, l'enjeu identitaire reste lourd. Il place les femmes mères en concurrence et marginalise les femmes sans enfant. Cet enjeu est lourdement rappelé par la presse dite « féminine », cet article d'*Elle*⁹⁰ en est un exemple :

⁸⁸ MAZELIN SALVI Flavia (2007), « S'épanouir...ensemble », *Psychologies magazine*, Hors-série n°10, octobre-novembre 2007, p.13.

⁸⁹ *Le Dictionnaire* [en ligne], URL : <http://www.le-dictionnaire.com>, Consulté le 18 février 2009.

⁹⁰ SOING Isabelle, « Heureuses et sans enfants », *Elle*, [en ligne], URL : [http://www.elle.fr/elle/societe/les-enquetes/heureuses-et-sans-enfants/heureuses-et-sans-enfants/\(gid\)/409832](http://www.elle.fr/elle/societe/les-enquetes/heureuses-et-sans-enfants/heureuses-et-sans-enfants/(gid)/409832), Consulté le 10 avril 2009. Si le titre en lui-même laisse penser à l'idée du bonheur sans enfant, tout son contenu ne concerne que le poids des injonctions sociales sur la vie de ces femmes.

« Au mieux, les nullipares volontaires suscitent la pitié (elles loupent leur vie), au pire, elles sont suspectes de ne pas aimer les enfants, d'être immatures, voire monstrueuses... »

« Heureuses et sans enfants »,
Elle

Plus une femme est âgée, plus elle est vue comme « adulte » et plus elle a derrière elle l'expérience des enfants (par la profession par exemple, mais aussi au sein de sa fratrie etc.), plus on lui attribue des « compétences maternelles ». Dans le même temps, on renvoie ces compétences au biologique et à « *l'instinct maternel* ». Ce qui, dans les représentations, ne gêne pas puisque toute femme serait amenée à vouloir être mère. Il s'agirait d'un besoin physique, lié à « *l'horloge biologique* ». Si l'on transforme « l'horloge biologique » en « horloge sociale », on peut se dire que plus une femme est âgée, plus l'injonction sociale d'avoir un enfant est forte⁹¹. Tant qu'elle est jeune, elle construit sa vie professionnelle, ses études, sa vie de couple (on ne demande plus à une femme d'être mère à 19 ans – on lui reprocherait d'ailleurs d'être économiquement et socialement irresponsable). Mais ne jamais avoir d'enfant devient suspect, les femmes sans enfant ne répondant plus à ce qui est reconnu par la société comme « allant de soi ». Par conséquent, entre deux femmes, la priorité de la grossesse est donnée à la plus âgée. L'autre aura bien le temps d'en faire et la femme la plus âgée est représentée comme la plus « construite », la plus « mûre », la plus « capable » d'être mère.

Cela implique également de considérer la grossesse comme impliquant nécessairement la maternité – et l'impliquant plus que pour la conjointe, elle-même parent mais qui ne sera pas enceinte. Quand Maël dit qu'il voyait Karine comme la « maman parfaite », il demande bien à la femme enceinte d'être plus compétente que sa conjointe.

Dans le récit de Lisa, c'est surtout l'âge d'Axel qui est évoqué. Il se serait senti trop jeune. Pour les hommes, la parentalité est davantage perçue comme une décision à prendre et non un besoin. Selon *Psychologies magazine*⁹², les hommes font des enfants afin de s'inscrire dans une lignée, dans une histoire familiale, ou bien en se soumettant consciemment à une

⁹¹ Arlette Gautier montre que le contrôle de la reproduction est très inégalitaire dans le monde. Si l'injonction d'avoir un enfant en France est sociale, elle est patriarcale dans certains pays (Sahel, Côte d'Ivoire), étatique dans d'autres ou bien à la fois étatique et patriarcale (Togo). A l'inverse, certains pays imposent la contraception (Chine, Vietnam) ou la stérilisation à une certaine partie de sa population (Etats-Unis). GAUTIER Arlette (2001), « Des grossesses sûres, désirées et libres ? », 24^{ème} Congrès international sur la population, Session 63 : Social change, gender and population, Salvador de Bahia, UIESP.

⁹² MAZELIN SALVI Flavia (2007), op.cit.

logique sociale. L'émission de France 5, « Paroles d'hommes, Paroles de pères »⁹³ met en lumière la nouvelle idéologie du rôle de « père » et les injonctions qui l'accompagnent.

Cette émission semble chercher avant tout à démontrer une omniprésence de la mère dans la relation du père à l'enfant. Dans l'épisode 2, « Le blues du futur père », on peut repérer les arguments avancés pour montrer une difficulté d'être père face à la pression sociale, mais surtout, selon eux, face à la pression de la mère. Selon l'idée principale de ce documentaire, si l'homme ne souhaite pas être père, c'est parce que la pression est trop forte, comme le souligne la voix off qui présente le sujet :

Voix off « *Quand l'enfant va naître, on dit au père qu'il est sa chair, que désormais, c'est aussi à lui de s'en occuper parce qu'il en aura la responsabilité. Pour toujours. Etre père, c'est aussi cette violence-là. Alors certains parmi eux ne vont plus bien du tout et prennent la fuite.* »

Ce qui est décrit comme une responsabilité « naturelle » chez les femmes devient une responsabilité angoissante chez les hommes. Malgré tout, être père de l'enfant dont on est le géniteur semble aujourd'hui être une obligation sociale (avec sans doute un bémol dans le cas de l'Insémination Artificielle avec Donneur⁹⁴). Idéologiquement, si le géniteur ne souhaite pas être père, c'est qu'il y a un problème, une trop grande pression, pas assez de place, trop jeune, pas de situation sociale « stable ».

Il est moins socialement admis qu'un géniteur ne souhaite pas devenir père lorsque celui-ci est plus vieux, c'est-à-dire, censé avoir une profession stable, une vie privée stable, alors qu'il est concédé à un homme de vingt ans, le fait de devoir finir ses études, d'avoir une profession, une place dans la sphère publique qui n'est pas encore avérée.

Greg, un homme de 23 ans, père d'un enfant de quatre ans, interviewé dans l'émission, revient sur l'annonce de la grossesse. Il ne s'est jamais imaginé avoir un enfant à 20 ans, il était loin de penser ça. Il veut d'abord se créer lui-même avant de créer autre chose. C'est peut-être pour ça d'ailleurs qu'il a « déconné ». Tout se chamboule sans sa tête, il ne sait pas où il va, il prend peur et il n'assume pas. Il prend la décision de partir à 7 mois de grossesse. La voix off présente alors Nissiam, un homme de 46 ans, père d'une petite fille de 3 ans. « *Nissiam a déjà eu deux fils d'un premier mariage. Jade est sa petite dernière. Ses premières expériences de la paternité ne l'ont pas empêché à un moment de choisir la fuite en avant.* » Nissiam s'explique. Quand Jade est née, il a eu peur. *Effectivement* (effectivement laisse

⁹³ ALLONNEAU Sylvie (2007), « Paroles d'hommes, Paroles de pères », février 2007, épisode 2 : « Le blues du futur père » [vidéo en ligne], URL : <http://www.vodeo.tv/4-34-4550-le-blues-du-futur-pere-2-8.html>, Consultée le 03 octobre 2009.

⁹⁴ IAD dans la suite du texte.

supposer que la réponse lui a été soufflée par la question de l'intervieweuse), malgré son âge avancé, il s'est retrouvé dans une phase où il se posait beaucoup de questions, ça l'a emmené *effectivement*, à avoir un moment de « pétage de plomb ». Il fuit un peu cette paternité et il se retrouve dans un premier temps à ne pas l'assumer. Il faut alors une dispute avec sa compagne au point d'une séparation qui dure plusieurs mois pour qu'il prenne conscience qu'il faut selon lui qu'il grandisse et qu'il devienne réellement un père. On revient sur Greg qui continue son récit. Il pense que c'est aussi une question de maturité, qu'il n'était peut-être pas prêt à avoir un enfant. D'ailleurs, s'il n'avait pas d'enfant, il ne serait toujours pas prêt à en avoir un.

L'émission qui met en scène ces deux récits, associe « père » et « entrée dans l'âge adulte ». D'ailleurs, le verbe « assumer » est un verbe qui revient dans les deux interviews et qui fait échos à une notion de responsabilité adulte.

Idéologiquement, une femme devient pleinement femme – et donc adulte – en étant mère, quelque soit son âge (à aucun moment, l'émission n'évoque l'âge des mères à la naissance de leurs enfants). Un homme devient homme adulte par la vie professionnelle. Etre père semble alors la confirmation, la preuve d'une vie publique stable, en place pour les hommes. Cela signifie qu'il peut assurer la vie matérielle de la famille. S'ils ne sont pas pères, c'est qu'il y a quelque chose qui n'est pas achevé-e pour entrer dans la sphère publique et donc, dans l'âge adulte au masculin.

3.2 Le mythe de « l'instinct maternel »

Pour Martine, Eva a la place qu'elle prend, qu'elle veut prendre. Très clairement, c'est Martine, la mère d'Esteban. Il n'y aurait ambiguïté ni pour Eva, ni pour Martine. Pour Martine, la mère « *biologique* » n'a pas les mêmes réflexes que ce que la littérature a tendance à appeler « *parents sociaux* ». Esteban dirait « *Eva, c'est ma deuxième maman* », c'est comme ça qu'elles le lui auraient présenté. Ce ne serait pas la « *maman numéro un* » et la « *maman numéro deux* » mais c'est la « *deuxième maman* », celle qui viendrait quand la maman fait défaut d'une manière ou d'une autre. Martine a été hospitalisée l'an dernier, c'est Eva qui se serait occupée d'Esteban qui aurait alors projeté sur elle énormément de choses qu'il ne vivait qu'avec Martine.

Martine et Eva ont d'autres enfants dans la tête, qui seront, elles le pensent, là un jour. Mais il ne pourrait pas y avoir de confusion entre qui sont les enfants de Martine et qui sont

les enfants d'Eva. Esteban est le fils de Martine. Les enfants d'Eva seront aussi les enfants de Martine mais en retrait. Parce que, pour Martine, il ne faut pas s'inventer des histoires, c'est « *dans les tripes* ». « *Dans ses tripes* », c'est Martine qui décide pour Esteban. Elles vivent ensemble, elles font des choses ensemble. Mais les choix fondamentaux, c'est Martine qui les ferait. Pour elle, c'est comme ça, c'est la nature des choses. Ce n'est pas qu'elle est prioritaire parce qu'elle l'a mis au monde, c'est parce que pour elle, leurs liens « *organiques* », « *spirituels* », « *énergétiques* » procèderaient de cette manière-là. Ce serait lié au fait qu'elle l'a porté pendant la grossesse. Et quand Eva aura ses enfants, Martine ferait alors une expérience d'une relation maternelle qu'elle ne connaît pas. Elle ne sait pas comment elle sera. Elle sait qu'elle les accueillera à bras ouverts, elle les ressent déjà comme des êtres faisant partie de son histoire à cent pour cent. Mais la réalité du lien, elle n'en a aucune idée. Ce qui est clair pour elle, c'est que c'est Eva qui décidera, qui saura. Parce que pour elle, le lien maternel est un lien de connaissance. Pas une connaissance livresque mais une connaissance spirituelle, énergétique dont un enfant aurait besoin. Pour Martine, la mère sait. La mère sait sans se le formuler mentalement. Donc, pour elle, à partir du moment où il y a une personne qui sait à cette rapidité-là et de manière aussi pointue, la personne qui accompagne dans le maternage, elle accompagne.

Eva explique que dans leur famille, la « *mère biologique* », c'est la « *mère officielle* » ou en tout cas, la « *première maman* ». Eva explique qu'elle est ce qu'on appelle la « *mère sociale* ». Pour elle, le lien se ferait très « *naturellement* » aussi mais il se construirait avec le temps. Le lien existerait dès le départ car au départ, Esteban était beaucoup plus avec Eva qu'avec George puisqu'il vivait chez elle et qu'Eva s'en occupait autant que Martine. Mais pour Eva, il y a quand même un questionnement, ou, pense-t-elle, moins d'évidence qu'avec la « *mère biologique* ». Pour elle, dans son cas, il y a une construction, une relation qui évolue.

3.3 L'enjeu du « savoir parental »

Pour Martine et Eva, si elles ne rapportent pas directement le « savoir parental » au féminin, en revanche, elles le rapportent à la biologie. Eva n'étant pas la génitrice d'Esteban saurait moins que Martine. Mais dans leur raisonnement, puisqu'elles rapportent le « savoir », plus précisément à la grossesse, on peut aussi en déduire qu'elles le rapportent au féminin. Pourquoi déclarer que Martine sait mieux d'Eva mais pas que George ?

Dans le premier cas, il y a cohabitation. George ne peut pas concurrencer directement Martine puisque leurs temps parentaux sont séparés et l'exercice de leur parentalité s'exerce sur des lieux différents. Sans doute les choses auraient-elles été différentes si tous deux vivaient ensemble. De plus, la société a assigné des rôles différents aux femmes et aux hommes dans la parentalité en créant les concepts de mère et de père. Martine et George sont donc tou-te-s les deux parents mais en étant perçu-e-s comme différent-e-s et complémentaires. Par ailleurs, Martine affirme leurs différences de point de vue quand à l'éducation. Chacun-e peut revendiquer le droit d'avoir Esteban chez lui/elle partiellement, principalement ou exclusivement. Tant que ce droit n'est pas en danger, et avec un espace et un temps parental (celui de George) sur lequel Martine n'a pas emprise (il et elle ne vivent pas ensemble), il est sans doute plus simple pour elle de se placer sur un pied d'égalité avec George et de négocier la différence effective.

Eva, elle, n'a pas de rôle défini par la société. « *Mère sociale* », « *deuxième maman* » dénote un rôle qui se rapporterait plus au féminin alors que « *coparent* » neutralise le rôle en termes de genre. Elle doit donc se définir par rapport à ce qui est connu comme étant de l'ordre de la parentalité (les rôles de père et de mère) tout en se différenciant du père et de la mère d'Esteban et surtout de cette dernière avec qui elle cohabite. L'idéologie actuelle de la famille est celle de la complémentarité des parents, laquelle justifie les inégalités mais assigne aussi à la différence. Et les prises de décision quant à l'éducation engendrent souvent des conflits comme on peut le voir entre les mères et les pères des familles rencontrées. Dire que l'une sait mieux sur les choses importantes permet aussi d'éviter la confrontation des points de vue et les conflits (si les deux points de vue se valent) dans le couple. Couple dont le lien est à protéger car la législation n'assurant aucun droit à Eva, seule Martine décide du lien entre Eva et Esteban en cas de séparation.

Eva explique qu'elle accompagnait Martine pour rencontrer les éventuels pères des enfants que Martine porterait mais qu'aujourd'hui, Martine préfère qu'Eva les rencontre seule dans un premier temps. Certaines conceptions de la parentalité ont donc changé chez Martine. Pour Martine, dire qu'elle sera « *en retrait* » par rapport aux enfants d'Eva, permet de justifier le « *retrait* » d'Eva par rapport à Esteban. Pour Eva, différencier la relation « *construite* » et la relation « *naturelle* » qu'ont respectivement elle et Martine par rapport à Esteban, permet également de justifier ces nouvelles inégalités.

Les inégalités sont donc très fortes. Elles se jouent tant au niveau du statut que des questions de genre. J'insisterai sur les premières tout en prenant en compte les secondes.

Entre un parent statutaire et un parent non statutaire, après la séparation, la gestion du droit de visite se fait dans la sphère privée et l'Etat n'intervient pas. Mais même, durant l'union, on ne peut pas revendiquer son point de vue de la même manière. Si cette inégalité de « savoir » est renvoyée au biologique et plus précisément si elle est renvoyée à la grossesse, elle n'en est pas moins due au statut. Lors des mouvements féministes, l'enjeu était de faire passer le privé dans l'espace public à travers la politique afin de défendre l'intérêt des dominé-e-s⁹⁵. La démocratisation passe par une égalité de droit et donc par une reconnaissance de ces droits et statuts dans l'espace politique.

Dans le cas de George qui n'a pas été enceint d'Esteban, il peut choisir sa manière d'exercer la parentalité même en cas de désaccord avec la mère. Car l'Etat lui offre 50% de l'autorité parentale depuis 1987. Cependant, cela semble plus difficile pour Maël car il passe moins de temps auprès de l'enfant. Le temps parental est donc également une variable de légitimité.

Dans la partie suivante, je souhaite étudier comment les parents qui n'en ont pas le statut se font reconnaître et font reconnaître leurs rôles. Au fil des rencontres, je me rendrai compte que la définition même de « parent » n'est pas évidente, qu'elle est multiple et qu'elle dépend beaucoup du milieu et de l'enfant lui-même.

⁹⁵ COMMAILLE Jacques, MARTIN Claude (1999), « Les conditions d'une démocratisation de la vie privée », in Borrillo Daniel, Fassin Eric, Iacub Marcela, *Au-delà du PaCS : l'expertise familiale à l'épreuve de l'homosexualité*, Paris, PUF, p.61-78.

Faire reconnaître une parentalité sans statut

Dans le cas de d'une homoparentalité

1 La parentalité : histoire de couple, histoire des parents statutaires, histoire familiale ou histoire individuelle ?

Quand nous racontons – que ce soit notre vie, une relation, un évènement, des vacances, une journée etc. – nous ne racontons jamais tout, seconde après seconde, détail après détail. Nous sélectionnons ce que nous souhaitons dire. La manière de raconter dit alors beaucoup de nous, de nos représentations, de nos stratégies discursives. Les personnes que l'on choisit d'inclure dans l'histoire, avec quelle récurrence, quelle importance donnée. Celles qu'on nomme, celles qu'on ne nomme pas, la manière dont on les nomme. Les espaces mobilisés, les lieux évoqués, les temps, les époques. Les sentiments ressentis, ce qui est pensé, imaginé. La manière de rendre le tout linéaire et cohérent, d'enchaîner les propos. Tout cela est signifiant. « Une personne qui exprime ses souvenirs, ne donne pas ou pas seulement idée de scènes vécues dans le passé, pour l'intérêt des connaissances qu'elles recèlent ou le pittoresque des situations. Cette personne révèle, par la position dans laquelle elle se décrit et l'interprétation qu'elle produit, son lien à tel groupe, sa distance à tel autre, et nous permet ainsi de situer son identité pour autrui [...] Au travers des jugements produits, qui définissent l'évènement ou la personne présentée positivement ou négativement, l'individu – ou le groupe – définit ses références, ses appartenances et ainsi son identité en se souvenant. »⁹⁶ Ce n'est donc pas tant ce qui est dit qui importe mais pourquoi on choisit de le dire à ce moment-là, ce qu'on souhaite dire. Parler de sa parentalité en se référant à l'histoire de son couple ou en se référant à la configuration toute entière (qui comprend éventuellement un autre couple) ou encore en ne se référant qu'à soi, c'est dire des choses qui vont au-delà des propos tels qu'ils sont énoncés. C'est dire, comme le souligne Gilda Charrier, ses appartenances, sa proximité ou sa distance à tel ou tel groupe, son positionnement. Dans le récit, ces références varient. Parfois, mes interlocutrices me parleront plus de leur couple, d'autres fois d'elles seules, ou alors des seuls parents statutaires, ou bien de l'ensemble des parents. L'enjeu n'est pas le même et le choix du groupe auquel on se réfère révèle des stratégies différentes. Je m'attarderai sur celles qui concernent la reconnaissance des parentalités sans statut.

⁹⁶ CHARRIER Gilda (1993), *Mémoire et identité : Le souvenir de l'accès à la profession comme expression de l'identité pour soi*, Thèse de doctorat dirigée par François de Singly, Université Paris V, p.20 et p.26. Cette thèse s'appuie notamment sur les travaux fondateurs de Maurice Halbwachs, qui a proposé une approche sociologique de l'étude de la mémoire en la considérant comme la reconstruction du passé à partir d'un point de vue présent. HALBWACHS Maurice (1994), *Les cadres sociaux de la mémoire*, Paris, Albin Michel (1^{ère} édition 1925, Librairie Alcan)

J'ai repéré des moments du récit qui m'ont semblé – après lecture de mes entretiens – importants pour faire valoir une relation de parentalité : le choix de la configuration qui est le choix des personnes qui feront partie de la famille et surtout l'enjeu de ce choix dans le discours, dans la manière de le justifier ; la séparation du couple de femmes qui engendre une rupture dans le parcours et implique de le reconstruire, depuis le point de vue d'une conjointe séparée, afin de faire valoir ou non la parentalité sans statut ; la coparentalité elle-même, non pas son choix mais de quelle manière elle est utilisée pour faire valoir la parentalité sans statut ; l'investissement des rôles dits parentaux dans le couple, non pas l'investissement tel qu'il est mais tel qu'il est raconté, et enfin l'usage des photographies pour illustrer son récit, pour le servir.

1.1 Le choix de la configuration : privilégier son couple ou répondre à l'injonction de l'hétéroparentalité

Dans le récit qu'elle a écrit dans le passé, quand Vanessa raconte l'histoire de leurs parentalités à elle et Karine, elle commence au moment de leur rencontre. L'évidence de former une famille, l'évidence d'avoir un enfant un jour. Les démarches pratiques ont commencées trois ans plus tard avec l'idée d'une Insémination Artificielle avec Donneur Anonyme en Belgique. Le donneur anonyme permet de construire l'histoire de la parentalité exclusivement au sein du couple, pour que « *chacune ait sa place de « parent »*⁹⁷ », explique Vanessa. Pour Anne Cadoret, le choix d'une configuration homoparentale particulière permet de faire reconnaître sa configuration comme assimilable à un ordre familial reconnu. Dans un projet de coparentalité, on choisit alors l'hétéroparentalité – par la présence d'un homme et d'une femme – et on laisse de côté la biparentalité (l'enfant a plus de deux parents). Dans le choix de l'IAD, on choisit la biparentalité – deux parents – en laissant de côté l'hétéroparentalité (ce sont deux parents de même sexe)⁹⁸. Mais choisir le donneur anonyme n'est pas seulement opter pour une configuration à deux parents qui permet de s'identifier au système biparental occidental. C'est aussi une manière de raconter l'histoire de la parentalité, de lui donner du sens en l'incluant dans la suite d'une histoire de couple. Si couple et parentalité sont moins confondu-e-s depuis la montée du divorce et la résidence alternée (on continue d'être parent après séparation du couple), il paraît néanmoins comme « allant de

⁹⁷ Les guillemets sont de Vanessa.

⁹⁸ CADORET Anne (2000), « L'homoparentalité, construction d'une nouvelle figure familiale », *Anthropologie et sociétés*, vol. 24, n°3, p.39-52.

soi » que la parentalité débute par une histoire conjugale. Raconter son couple pour raconter la parentalité, c'est construire son récit dans la logique commune « *Ils furent heureux et eurent beaucoup d'enfants* » pour reprendre la conclusion des dessins animés de Walt Disney. Pour prendre un exemple plus récent, on entendait encore sur les radios il y a dix ans, Axelle Red qui chantait « *Parce que c'est toi, je voudrai un jour un enfant et non pas parce que c'est le moment, parce que c'est toi.* » L'enfant aujourd'hui est perçu comme la preuve d'amour au sein du couple, la preuve de l'existence du couple à titre posthume.

Ceci est une représentation particulière de la parentalité, elle n'est pas universelle. Chez les Nayar du nord de l'Inde, société matrilineaire décrite par Marie-Elisabeth Handman, une femme peut épouser un homme, sans avoir de rapports sexuels avec lui et avoir un ou plusieurs amants, être enceinte sans qu'aucun de ces amants ne soit reconnu ni comme père, ni comme géniteur. Le père des enfants est l'oncle maternel⁹⁹.

Raconter l'histoire de la parentalité en partant de son couple est donc bien typique d'un contexte occidental et permet de faire reconnaître l'autre, en tant que partenaire de parent statutaire, comme parent de l'enfant (Par ailleurs, avant la recherche en paternité, le père de l'enfant était le mari de la mère).

Documentaires et psychologues (lu-e-s et rencontré-e-s) font buter Karine et Vanessa sur le principe du donneur anonyme, car il représente, pour elles, les « *origines* » de l'enfant que ce dernier ne pourra pas connaître.

Quand j'interroge Vanessa que le sens qu'elle donne au mot « *origine* » de l'enfant, elle m'explique qu'il était important qu'Antoine connaisse ses « *origines* », c'est-à-dire qu'il connaisse ses ascendants, d'où il vient physiquement, qu'il puisse voir que son nez ou sa bouche vient du côté paternel, qu'il puisse avoir un arbre généalogique comme tout le monde avec deux côtés paternel et maternel... voire un troisième avec Karine (ce qui n'est selon elle que du plus, pour un enfant). Pour Vanessa, la compagne de la mère ne pourra jamais remplacer le côté paternel, en termes « *d'origines physiques, physiologiques* », même si elle peut jouer un rôle parental au quotidien et apporter autant qu'un père. Elle renvoie cela à la nature : « *tant que deux femmes ne pourront pas avoir d'enfant ensemble physiquement parlant, le terme d'origine qu'elle nomme paternelle ou géniteur doit rester* ». Vient ensuite selon elle, le choix de la place du père ou non, de l'acceptation de « *non-origine* » de l'enfant

⁹⁹ HANDMAN Marie-Elisabeth (1999), « Sexualité et famille : approche anthropologique », in Borrillo Daniel, Fassin Eric, Iacub Marcela (dir), *Au-delà du PaCS : L'expertise familiale à l'épreuve de l'homosexualité*, Paris, Presses Universitaires de France, Collection « Politique d'aujourd'hui », p.245-261.

ou non. Pour Vanessa, la place du père est importante pas tant pour la ressemblance physique mais pour ce qu'elle appelle « *l'origine biologique* ».

Selon Martine, avec Eva, elles avaient décidé que de toute façon, il y aurait un père. Qu'Esteban se trouve d'autres modèles parentaux, qu'il crée dans sa vie d'autres modèles parentaux que ses parents « *biologiques* » (terme de Martine), c'est parfait pour elle. Pour Martine, le fait qu'Esteban ait un père ainsi que d'autres modèles parentaux n'est pas quelque chose de très intellectualisé. Pour elle, c'est important qu'il ait un père et un père qui soit un homme, ce qui n'empêche pas une relation singulière avec Eva. Une relation qui n'est pas vraiment une relation de mère car pour Martine, Eva n'est pas la mère d'Esteban. Eva serait selon Martine, un concept entre le père et la mère. Un concept qui n'existe pas dans les mots, ce serait à la fois son père et à la fois sa mère. Martine raconte que pour elles, c'était sans doute plus facile à vivre qu'il ait un père qui soit un homme plutôt qu'un père qui soit une femme ce qui aurait pu provoquer de la confusion dans sa tête. Pour Martine, Esteban a un père et une mère « *biologiques* », ce qui serait clair pour beaucoup de gens (cela fait penser aux recompositions familiales). Cela plait à Martine d'avoir cette relation privilégiée avec un homme et non pas un homme de substitution qui entrerait dans la configuration du père modèle. Pour elle, un père, ce n'est pas ça. Elle souhaitait éviter à Esteban de se trouver dans une quête désespérée de recherche de son géniteur. Elle se réfère alors à Françoise Dolto qui aurait énoncé qu'il vaut mieux un père alcoolique que pas de père du tout. Martine ajoute qu'il vaut mieux que ce soit un père « *biologique* » qu'un modèle paternel projeté sur l'entourage comme cela se pratique dans le milieu homosexuel.

Eva explique qu'elles ont fabriqué leur famille en fonction de leurs contraintes, leurs envies, c'est-à-dire que d'un point de vue « *biologique* », elles ne pouvaient pas avoir d'enfant ensemble et qu'elles avaient envie que l'enfant ait un père d'un point de vue « *social* ». Il lui semble même qu'il y a des recherches qui se font pour que deux femmes puissent avoir un enfant ensemble d'un point de vue « *biologique* » mais elles avaient de toute façon décidé que ce qui leur plaisait était que l'enfant ait un père et une mère, qu'il puisse être élevé par ses deux parents.

Il y a donc deux craintes différentes : l'absence de la connaissance des « origines », et l'absence de référent masculin. Ce qui n'est pas tout à fait la même chose. Le référent masculin renvoie à l'éducation, à la socialisation de l'enfant lui-même. Les « origines » sont renvoyées communément au biologique comme dans le cas de l'adoption. Elles peuvent également renvoyer, comme le souligne Vanessa, à la constitution d'un arbre généalogique –

lequel comprend pourtant bien des manques en termes de référent-e-s ayant participé à notre socialisation et qui ajoute des personnes que nous n'avons jamais connues. Notre société a construit cet arbre sur l'idée de la filiation à comprendre en termes de lignée dans un système bilinéaire et hétéronormé (un côté maternel, un côté paternel), et non sur la réalité des relations elle-même. Selon Martine Segalen et Claude Michelat, si l'intérêt pour la généalogie est ancien, il a changé de sens dans les années quatre-vingt. D'une transmission des biens, des objets dans l'aristocratie, on est passé à une réaffirmation de l'identité à travers la construction d'un imaginaire familial¹⁰⁰. La construction d'une généalogie existe donc avant la recherche en paternité. L'enfant était autrefois supposé être du mari de la mère puisque la mère devait l'exclusivité de sa filiation à son mari. Les « origines » ont donc été longtemps supposées mais surtout leur idée a été construite par la société – passant d'une identité de classe sociale à une identité individuelle au sein d'une famille. Leur aspect biologique n'a jamais été réel. Par ailleurs, Lisa qui n'est pas la mère statutaire de Thibault, qui ne l'a pas porté durant la grossesse, se définit comme au plus proche des « *origines* » de l'enfant par sa présence à sa naissance et dans les premières années. Il s'agit donc bien d'une construction à la fois sociale et individuelle.

Si les origines telles qu'elles sont perçues (c'est-à-dire « *biologiques* ») ne sont pas réelles, cette crainte est néanmoins souvent évoquée dans le cas de l'adoption et de l'insémination médicalement assistée avec donneur anonyme.¹⁰¹ Dans un article de *Côté Femme* au sujet de l'adoption¹⁰², on peut lire que :

¹⁰⁰ SEGALEN Martine, MICHELAT Claude (1991), « L'amour de la généalogie », in Segalen Martine (dir), *Jeux de familles*, Paris, Presse du CNRS, p.193-208.

¹⁰¹ Par ailleurs, un projet de loi envisage de lever partiellement l'anonymat des donneurs de gamètes, [en ligne], URL : <http://www.senat.fr/dossier-legislatif/pjl10-304.html#timeline-6>, Consulté le 20 avril 2011. Ce projet de loi confirme la construction sociale du biologique comme élément de l'identité.

¹⁰² Propos recueilli par CHAMPENOIS CLAIRE (2002), « J'ai aidé mon fils à retrouver sa mère biologique », *Côté Femme*, 24 avril 2002, [en ligne], URL : <http://www.dorigineinconnue.org/affiche.php?noenr=56>, Consulté le 02 juin 2009.

« Découvrir ses origines représente, pour un être humain, une nouvelle filiation. Elle ne remplace pas la filiation affective (adoptive et juridique), elle s'y ajoute. Votre maman témoin, Maïté, n'a pas compris tout de suite la souffrance de son fils Adrien. Ce n'est pas par crainte de le perdre s'il retrouvait ses parents biologiques. Mais elle estimait sans doute que, pour Adrien, petit garçon heureux, aimé et aimant, les liens du sang ne comptaient pas à ce point. Le malaise de son fils ne s'effaçant pas, Maïté, avec intelligence et générosité, a décidé de l'accompagner dans ses recherches. Elle sentait sans doute qu'elle devait être à ses côtés le jour où il connaîtrait son passé, car cela représente une épreuve. À l'évidence, la maman d'Adrien a beaucoup réfléchi à la question, elle a pris le risque de la vérité par amour pour son fils »

« J'ai aidé mon fils à retrouver sa mère biologique », *Côté Femme*

Devant un tel article, on peut alors supposer que le rôle d'un « bon parent » est de permettre à l'enfant de connaître ses « origines », ce qui est jusqu'à ce jour et au moment de mes entretiens – impossible en France dans le cas de l'aide à la procréation médicalement assistée où l'anonymat du donneur est pour le moment, encore obligatoire¹⁰³. En revanche, c'est possible dans le cas d'une coparentalité entre femmes et hommes.

Dans un tel contexte, on peut noter certains conflits d'intérêts comme le rappelle Vanessa qui voulait vivre sa parentalité exclusivement en couple sans priver l'enfant des atouts que la société lui fabrique. Pour elles, pour leur couple, elle souhaitait une famille sans autre personne que Vanessa et Karine. Mais pour l'enfant, elles ont l'impression de faire un choix égoïste car il n'aurait alors pas de père. Martine et Eva affirment avoir voulu que l'enfant ait un père dès le départ mais Martine considère Eva comme quelqu'un avec qui elle a fait un enfant en priorité, au nom de leur histoire d'amour et de leur famille qu'elles sont en train de construire ensemble. Pour elle, c'est la personne avec qui elle fait des enfants. Elle aura toujours, selon elle, un droit de regard sur la vie et sur l'éducation d'Esteban même en cas de séparation. Ce ne serait pas une place circonstancielle.

L'absence « d'origine », l'absence de référent du sexe opposé sont craintes mais ces craintes entrent en concurrence avec une histoire de la parentalité que l'on veut conjugale.

¹⁰³ La loi est en train d'être discutée mais les sénateurs refusent pour le moment de lever l'anonymat sur le don de gamète. Etapes de la discussion [en ligne], URL : <http://www.senat.fr/dossier-legislatif/pj110-304.html#timeline-6>, Consulté le 20 mai 2011.

Vanessa parle davantage de la première crainte (celle des « origines ») que de la seconde (celle du « référent »), mais la décision plus tard d'opter pour un père qui s'investit même un week-end sur deux plutôt que pour un donneur connu confirmera que la deuxième crainte était également présente.

L'absence de référent du sexe opposé est une crainte également véhiculée dans les médias. Un épisode des *Maternelles* montrent deux mères qui expliquent qu'elles ont pris en compte cette peur du manque de référent masculin en nommant un parrain pour chaque enfant, ceci afin de représenter cette figure masculine qu'elles auraient selon elles « mise de côté » pour le passage à l'adolescence notamment¹⁰⁴. Dans « Parents comme ci, enfants comme ça¹⁰⁵ », la pluralité des référents dans l'entourage des mères est mise en valeur mais la question de « l'idée du père » est posée. Objection à laquelle répond la femme concernée, âgée de 20 ans, dont le père et les deux mères ont conclu un accord de coparentalité. Elle n'a pas connu son père car il est mort mais l'idée du père, elle l'a. Plus que le référent masculin, c'est donc cette crainte de manque du père qui persiste dans les représentations. Il faut l'idée de la présence physique du père, même ancienne en cas de décès ou de rupture de contact, même lointaine en cas de distance géographique. Il n'est donc pas étonnant que la question se soit posée chez Vanessa et Karine. On retrouve la même idée chez les pères. Dans un article de *Têtu News* – sur les couples gays qui font appel à la Gestation Pour Autrui (GPA) – est évoqué le deuil des pères à ne pas offrir de mère à leurs enfants¹⁰⁶.

Presque toutes les images véhiculées reviennent à expliquer que l'absence de père ou de mère constitue un manque pour la construction de l'enfant. Pourtant, dans certaines sociétés, comme celle des Nuers du Soudan et d'Ethiopie, les enfants peuvent être élevés par deux femmes, le père étant la personne ne pouvant pas être enceinte (ce qui peut correspondre à une femme stérile ou ménopausée) et assurant l'apport matériel de la famille¹⁰⁷. Cette représentation de la nécessité de l'hétéroparentalité pour la construction de l'enfant – très présente dans les sociétés occidentales – trouve ses limites dès lors qu'on regarde ce qui se passe ailleurs.

Vanessa et Karine pensent alors à l'insémination artisanale avec un donneur connu, qui ne participera pas à l'éducation de l'enfant mais que l'enfant pourra connaître. Elles sont déçues du manque d'investissement des hommes rencontrés. Elles veulent finalement que

¹⁰⁴ LE MARCHAND Karine (2006), op.cit.

¹⁰⁵ HATTU Jean-Pascal, op.cit.

¹⁰⁶ TERVONEN Taina, op.cit.

¹⁰⁷ CADORET Anne (1999), « La filiation des anthropologues face à l'homoparentalité », in Borrillo Daniel, Fassin Eric, Iacub Marcela (dir), *Au-delà du PaCS : l'expertise familiale à l'épreuve de l'homosexualité*, Paris, Presses Universitaires de France, p.205-224.

l'enfant ait un père et optent donc pour une forme de coparentalité. Une coparentalité avec une résidence principale chez les mamans. Elles rencontrent alors Maël, 40 ans, célibataire homosexuel, qui semble avoir les mêmes attentes de la famille qu'il veut fonder. Vanessa et Karine ont alors 23 et 24 ans. Leurs modes de vie sont très différents mais la différence est dite comme une richesse pour l'enfant. Maël sera le père de l'enfant.

Dans le cas de Karine, Lisa et Eva, leurs relations avec Antoine, Thibault et Esteban sont exclusivement privées puisque l'Etat n'intervient pas alors que dans le cas du père et de la mère statutaires, l'Etat intervient à travers les lois qui protègent le lien entre l'enfant et ses parents statutaires. Ici, les relations de Karine, Lisa et Eva à leurs enfants dépendent non pas de l'Etat mais de Vanessa, Véronique et Martine. Par conséquent, l'histoire du couple comme participant à raconter celle de la parentalité prend d'autant plus d'importance.

1.2 La séparation : d'une histoire de couple à une histoire individuelle

Vanessa

Dans la situation de Vanessa, la conception de l'enfant se passe par insémination artisanale et c'est Karine qui « engendre » Vanessa. Vanessa raconte qu'au moment où elle est tombée enceinte, elle a été surprise du calme de Maël qui aurait simplement répondu : « *C'est bien.* ». Karine participe à la grossesse de Vanessa chez le gynécologue et chez elles : échographie, monitoring, les mouvements du bébé, découverte du sexe du bébé. Tout le long de son récit, Vanessa parle au « nous ». Maël ne vient ni aux échographies ni aux préparations à l'accouchement. Selon Vanessa, il n'est pas intéressé par leurs récits qu'elles écrivent. Il ne compte pas participer à l'accouchement ce qui arrange Vanessa qui vit alors la grossesse exclusivement en couple.

Vanessa prépare un projet de naissance pour la maternité afin que Karine puisse participer à l'accouchement, être la première à être en contact avec l'enfant si Vanessa devait être inconsciente, couper le cordon ombilical et faire les premiers soins.

Avant de partir à l'hôpital pour accoucher, elles sont toutes les deux et Karine prend une dernière photo de son amie enceinte. Puis Vanessa discute de la configuration de sa famille avec la sage-femme. Comme prévu, Karine participe à l'accouchement, coupe le cordon, prend l'enfant dans ses bras après la pesée. Vanessa précise que c'est au moment où Karine a

pris Antoine dans ses bras qu'il s'est arrêté de pleurer. Maël est venu quelques heures après la naissance. Pour Vanessa, il n'a fait preuve d'aucune émotion.

On voit bien alors que quand Vanessa parle de Karine, la « *deuxième maman* » sans statut, elle en parle dans un rôle de partenaire de la mère. C'est-à-dire que Karine aurait fait ce qu'il est attendu d'un père lorsqu'il est en couple avec la mère dans un contexte hétéroparental : engendrement, suivi de la grossesse, participation aux échographies, à l'accouchement. Cette manière d'être et de faire est reconnue comme permettant d'investir le rôle de parent quand l'enfant n'est présent physiquement que dans le corps de la mère. A condition d'être en couple avec la mère (ici, le père ne participe pas par exemple). Cette manière d'investir la grossesse n'est pas universelle et en France, elle date des années soixante-dix avec la redéfinition de la place de chacun-e dans la famille. Béatrice Jacques rappelle que « selon les sociétés, l'accouchement peut être un moment exclusivement maternel, exclusivement paternel (rôle symbolique du père) ou exclusivement social (l'enfant est avant tout accueilli par un groupe) »¹⁰⁸. Les us et coutumes autour de la grossesse varient avec le contexte, avec les époques, avec l'espace géographique, avec le milieu. Dans le contexte de Vanessa et Karine, cela permet de se faire reconnaître ou de faire reconnaître l'autre comme parent qui se soucie de sa conjointe et de l'enfant. Ensuite, pour appuyer sans doute la reconnaissance de Karine comme parent, Vanessa insiste sur l'absence d'investissement du père. Karine serait donc « meilleure partenaire de la mère » que le père lui-même. Cette reconnaissance se fait alors au sein du couple, aux yeux du personnel médical et à toute personne, collectif ou institution¹⁰⁹ à qui on veut bien le raconter. Ici, en me racontant son histoire, Vanessa s'adresse à l'institution universitaire puisque je me suis présentée comme une étudiante rédigeant un mémoire.

Par ailleurs, lorsque Vanessa relate les conflits avec le père, elle inclut Karine dans un « nous » en opposition à Maël. Cette manière de « faire bloc » permet également de légitimer la place de sa partenaire, qu'on reconnait comme ayant son mot à dire face au père statutaire.

Dans le mail que Vanessa m'a envoyé en me joignant son récit, elle commence par le conclure en expliquant que depuis que Karine est sortie de sa vie, elle a de meilleures relations, plus franches avec Maël. Une grosse dispute au moment de la séparation aurait

¹⁰⁸ JACQUES Béatrice (2007), *Sociologie de l'accouchement*, Paris, Presses Universitaires de France, p.151.

¹⁰⁹ En se basant sur la définition d'Ervin Goffman, les institutions sont « des lieux (pièces, appartements, immeubles, ateliers) où une activité particulière se poursuit régulièrement. [...] Certaines institutions fournissent un cadre à des activités qui définissent la position sociale de l'individu, indépendamment du zèle ou de l'indifférence qu'il y manifeste. D'autres, au contraire, ne sont que le cadre d'activités libres et gratuites, pratiquées en dehors du temps consacré à des tâches plus sérieuses. » GOFFMAN Erving (1968), *Asiles : études sur la condition sociale des malades mentaux*, Paris, Edition de Minuit (1^{ère} édition 1961, Anchor Books)

permis de dire ce que chacun-e pensait et de rappeler qu'en tant que parents reconnus, chacun-e pouvait avoir le juge de son côté en cas de litige. Elle pense avoir toujours essayé de maintenir une bonne relation père-fils dans l'intérêt d'Antoine. Antoine serait très content d'aller voir son père et cela ferait plaisir à Vanessa.

Si Vanessa avait été la « *deuxième maman* », elle imagine qu'elle aurait été présente tout comme la « *mère biologique* ». Elle imagine que sa place aurait été tout aussi importante au quotidien. Elle se voyait devoir prendre cette place dans la société en forçant la reconnaissance car elle n'aurait pas supportée d'être mise de côté. Elle s'est donc efforcée en tant que « *mère biologique* » de faire en sorte que la société ne mette pas Karine de côté quand elle était présente. Mais pour elle, Karine ne voulait pas cette place et ne s'est jamais battue. Elle a ressenti ce qui s'est passé durant la rupture comme une confirmation de ce sentiment.

En tant que conjointe séparée, Vanessa a dû revoir l'angle de vue sous lequel elle regardait sa famille. Elle ne peut plus parler de son histoire comme d'une histoire exclusivement de couple (« *afin que chacune ait sa place de « parent »* ») puisque le couple est terminé et que l'histoire continue, sans la présence physique de Karine auprès de l'enfant. La décision qu'elle a prise concernant Karine, elle n'aurait pas pu la prendre avec Maël qui a un statut et des droits reconnus. Elle doit donc faire avec Maël d'une manière ou d'une autre.

De plus, si Maël concurrençait l'histoire que Vanessa aurait voulue exclusivement conjugale, la rupture du couple rompt également la concurrence. La redéfinition de la relation entre Vanessa et Karine entraîne une redéfinition des autres relations alentours.

Quand je l'incite à revenir sur le choix de qui d'elle ou Karine, sera enceinte de leur enfant, Vanessa se dit déçue qu'après un long travail de recherche, Karine finisse par lui annoncer qu'elle n'était pas prête. Elle pense aujourd'hui qu'elle s'est laissée entraînée par son envie (à Vanessa) d'avoir un enfant sans le vouloir vraiment. Elle a évoqué l'idée de prendre le relai et Karine aurait tout de suite été d'accord. Plus tard, elles auraient envisagé avec Maël d'avoir un deuxième enfant. Vanessa raconte que Maël voulait que ce soit Karine qui le porte. Vanessa était d'accord. Elle raconte que Karine n'était pas prête et qu'elle ne savait pas si elle le serait un jour. Pour Vanessa, c'était le début des conflits, elle voulait savoir s'il y aurait un deuxième enfant et Maël ne voulait pas, selon elle, attendre, à cause de l'âge. Vanessa avait l'impression qu'il n'y avait plus aucun dialogue possible, plus aucune envie en commun, dont l'envie d'avoir un enfant.

En relisant ce passage de mon entretien, j'ai pensé immédiatement à l'article de Gilda Charrier et François de Singly, « Vie commune et pensée célibataire »¹¹⁰ dans lequel il et elle s'interroge sur la construction d'une « pensée conjugale » et la conservation d'une « pensée célibataire » dans le mariage à partir des théories de Maurice Halbwachs. « La mémoire fonctionne non pas selon un principe d'accumulation, mais selon l'actualité de notre appartenance (et les intérêts associés à ces appartenances). »¹¹¹ Car Vanessa parle depuis son point de vue de conjointe séparée. Elle ne se situe plus comme membre d'un couple et n'a plus à faire valoir sa relation de couple ni une sphère de « pensée commune », pour reprendre l'expression de Gilda Charrier et François de Singly. Pensée commune qu'elle valorisait par le « nous », dans le récit qu'elle a écrit à l'époque où elle était en couple. Un « nous » qui servait à faire corps. Aujourd'hui, Vanessa explique que Karine exprime toujours l'envie de voir l'enfant mais elle ne parle pas de ce désir comme étant commun à toutes les deux, car cela signifierait l'appartenance à la relation conjugale pourtant rompue et ne justifierait pas la rupture de contact entre Karine et l'enfant. Elle peut alors se placer d'un autre point de vue en faisant valoir ses responsabilités de mère qui choisit qui peut se trouver dans l'entourage de l'enfant sans lui nuire.

En revanche, depuis la séparation, elle a à faire valoir sa relation non pas de couple mais de partenariat parental avec Maël qui peut, lui, faire valoir juridiquement ses droits. Cela implique de redéfinir le discours, le parcours. Pour Maël, elle n'utilise pas le « nous », car nul besoin de revendiquer une pensée commune. Elle est « avec » lui comme deux conjoint-e-s séparé-e-s continuent d'être « avec » l'autre dans la sphère parentale, c'est-à-dire capable de négocier les questions d'éducation avec leurs différences de points de vue individuels parce que tous deux ont des droits vis-à-vis de l'enfant¹¹².

Lisa

Lisa a envie d'être parent après une rupture. Elle vient de vivre dix ans de vie commune et elle est alors en plein dans sa vie d'adulte avec toutes sortes de responsabilités professionnelles et associatives. Il est évident pour elle qu'elle peut choisir une nouvelle région plus avenante où vivre et construire une famille. Elle l'imagine adoptive, avec elle pour seule parent. Elle ne pense pas encore à un nouveau couple.

¹¹⁰ SINGLY François de, CHARRIER Gilda (1988), « Vie commune et pensée célibataire », *Dialogue*, n°102, p.44-53.

¹¹¹ Ibid. p.46.

¹¹² MARTIN Claude (1997), op cit.

Enfant, à l'école élémentaire, elle aurait dit comme les autres qu'elle souhaitait plus tard avoir deux enfants, mais il était alors selon elle inimaginable d'être « *prise pour épouse* » ou d'être « *prise pour mère* ». Elle aurait été élevée par une mère qu'elle dit misogyne et qui aurait banni les poupées. Elle aurait imaginé l'avenir de sa fille dans la carrière ou du moins dans le travail. Lisa raconte qu'elle avait l'esprit et le corps indépendants. Elle se voyait plutôt maîtresse d'école et aventurière. Pas encore clairement lesbienne, mais cela serait venu au lycée. Le désir d'enfant apparut plus tard, vers trente ans, après ces dix ans de conjugalité.

Parler de son enfance donne du sens à son parcours ensuite. On légitime nos manières de dire, de faire par l'enfance. Soit par une vocation¹¹³, soit par une éducation donnée. Cela ne signifie pas que les choses se sont passées comme telles. Lisa parle depuis son point de vue d'adulte séparée de la mère de son fils dans un contexte particulier. Elle offre de cette manière une cohérence à ses propos et à son vécu de parent et de féministe, tout en appuyant sur le fait que ses choix sont individuels, inscrits son parcours et non issus d'un couple ou d'une négociation conjugale.

Elle rencontre Véronique avant de changer de région. Elles auraient parlé famille quasiment à la première conversation. Elle reste donc dans la ville où elle réside et quelques jours après, elles cohabitent. Il y aurait une forme d'évidence. Mais les choses ne se passent pas exactement comme Lisa le souhaite. Véronique aurait lancé une demande d'adoption au bout de quinze jours sans lui en parler, sans l'associer. Ensuite, avec l'accord de Véronique, Lisa approche un ami gay de longue date et devant son refus, un autre ami gay très proche, Axel, en couple avec Christian, pour une coparentalité. Finalement, c'est Christian qui « fait » le premier enfant avec Véronique qui laisse alors tomber sa demande d'adoption. Axel et Lisa doivent « faire » ensuite le second.

Lisa vivrait la grossesse de Véronique au jour le jour, véritablement passionnée, comme un compagnon pourrait l'être, elle l'imagine, en couple hétérosexuel. Cet enfant, elle l'aurait, dès la conception, « *adopté* ». Quand Lisa dit qu'elle a « *adopté* » Thibault « *dès la conception* » et qu'elle s'est « *engagée comme parent* », cela signifie pour elle qu'à compter de ce moment-là, elle l'aurait pris en charge en son nom, qu'il y ait ou non d'autres parents. Elle considère qu'elle doit lui assurer son bien-être matériel (sa sécurité et ses principaux besoins) et son éducation, ce qui viserait si possible son bonheur par le sentiment qu'il devrait avoir d'être important dans cette relation, par le développement de ses aptitudes physiques,

¹¹³ CHARRIER Gilda (1993), *Mémoire et identité : le souvenir de l'accès à la profession comme expression de l'identité pour soi*, Thèse de doctorat dirigée par François de Singly, Université Paris V.

par sa compréhension du monde qui l'entoure, par son insertion sociale et son ouverture aux autres, et surtout sa progressive autonomie.

Dans son discours, Lisa assoie une nouvelle fois l'individualité de son parcours, son identité de parent indépendante de celle des autres. Elle investit dans le même temps des rôles reconnus comme parentaux notamment dans un milieu intellectuel (en cultivant l'enfant), reconnus comme plutôt « masculins » (accompagnement de la grossesse, bien-être matériel, stimulation motrice) ou plutôt « féminins » quand elle racontera plus tard qu'elle s'occupe également de tout ce qui appartient au quotidien vital et utilitaire de l'enfant, ce qui est plus souvent attribué aux mères (hygiène, coucher, achats). Elle investit alors un rôle parental qui comprend plusieurs aspects reconnus indépendamment de la dimension genrée de ce rôle (« masculin », « féminin ») – ou alors, selon le point de vue depuis lequel on se place – dépendamment de toutes les dimensions genrées de ce rôle. Cela signifie qu'elle ne dépendrait pas des autres parents pour assurer l'éducation de l'enfant, c'est-à-dire qu'elle ne serait pas simplement le « complément » de la mère ou du père, ce qui révèle une autre manière d'individualiser son parcours de parentalité.

Thibault naît le 5 octobre 1999. Lisa accompagne Véronique pendant l'accouchement, sauf que malgré l'autorisation qu'elles ont obtenue de pouvoir y assister, père « *biologique* » et compagne, Lisa doit sortir la dernière heure pour lui laisser la place. Elle vit cela comme sa propre expulsion et angoisse car l'accouchement est difficile et elle craint qu'il arrive quelque chose à l'enfant. Christian lui annonce la naissance. A la sortie de la maternité, une photo d'eux quatre montrent les « garçons » entourant Véronique de tous leurs soins et Lisa en bordure. C'est un peu l'image qu'elle garde de cette configuration familiale où tout se serait passé trop vite, selon elle, la famille avant le couple et le couple de parents « *biologiques* » avant la coparentalité à quatre. Ils et elles n'auraient pas eu assez le temps de se parler, Lisa a le sentiment de n'avoir pas été écoutée et entendue. Axel et Lisa ne parviennent pas à « faire » le second enfant tant désiré, malgré un an et demi de tentatives rationalisées, la prise d'hormones, le recours finalement interrompu à une clinique d'insémination bruxelloise. Elle part en 2001 pour une autre qui la fait rêver. Thibault a un an et demi.

Dès lors, elle se serait affirmée comme parent et elle se représente cela comme une question de survie car le lien à Thibault serait profondément inscrit en elle. Elle est alors dévorée par la culpabilité à rompre avec la mère de son fils, d'autant que sa nouvelle relation serait sans intérêt et qu'elle s'y accrocherait à l'absurde. Elle aurait besoin de voir Thibault, de le voir vivre, grandir et son existence n'aurait aucun sens si elle ne pouvait assurer cet

engagement qu'elle a pris à son égard. Elle aurait insisté mais n'aurait pas pu le voir durant les premières grandes vacances.

Lisa raconte qu'elle a eu plusieurs fois l'impression d'être mise de côté. Notamment quand Véronique et Christian auraient décidé que tou-te-s deux feraient l'enfant sexuellement. Lisa était contre, mais Christian aurait affirmé qu'un enfant se fait comme cela, et qu'il n'imaginait pas d'autre solution. Dans tous les cas de coparentalité qu'elle connaît, cela s'est toujours passé par insémination soit domestique soit médicalement encadrée. D'ailleurs, Lisa et Axel ont fait leurs tentatives par insémination domestique et au bout d'un an et demi d'échec quand elle lui a proposé de le faire aussi en passant par la sexualité, il s'y serait refusé.

Lisa ressent qu'elle est entraînée dans cette histoire sans avoir de pouvoir. La rupture se serait passée sur le même mode. Elle rêvait d'une autre, et débutait tout juste une relation sexuelle avec elle. Véronique était au courant, ce n'était pas une situation facile et elle n'aurait pas duré longtemps, selon elle, d'une façon ou d'une autre. Un jour, Christian les aurait tou-te-s « convoqué-e-s » et aurait dit à Lisa que si elle faisait souffrir Véronique il fallait qu'elle parte et qu'elle l'avait terriblement déçu. Et ni Véronique ni Axel n'auraient répondu. Elle est partie, mais selon elle, mal partie. C'est comme si Christian, par son genre, par son âge, par sa profession peut-être aussi de directeur d'entreprise culturelle, d'employeur et de licencié, était devenu le chef de leur famille associative qui englobait désormais son couple.

Lisa et Christian sont en concurrence. En engendrant sexuellement Véronique, Christian entre dans un rôle convenu comme étant celui du partenaire de la mère, ce même rôle qui fait reconnaître Lisa comme parent. La place que prend Christian fragilise alors la reconnaissance que Lisa pourrait avoir en tant que parent, à travers son couple. La sexualité, longtemps considérée comme devant être exclusive afin d'assurer l'exclusivité de la filiation, prend une symbolique très forte dans le cas de l'engendrement d'un enfant. Dans la situation de Lisa, la relation sexuelle entre Christian et Véronique empêche Lisa de raconter l'histoire de la parentalité au sein de son couple au moment de l'engendrement comme l'a fait Vanessa. Hors être présent dès la conception est une variable importante dans les familles faisant un accord de coparentalité, car c'est ce qui permet de se distinguer des beaux-parents des recompositions familiales. Lisa insiste d'ailleurs sur le fait qu'elle a « *adopté Thibault dès la conception* ». De la même manière, pour l'accouchement, sa sortie de la salle de travail la fait passer « après » Christian et elle ne peut plus accompagner la naissance de l'enfant, acte reconnu comme parental.

Lisa a l'impression que Véronique était angoissée à l'idée que Lisa lui « vole » son enfant. Elle ne saurait dire pourquoi elle ressent cela, mais elle croit qu'il était insupportable

pour Véronique d'imaginer une « *autre mère* », une « *mère alternative* » comme si elles avaient pu être en rivalité de maternité, en concurrence, et que Véronique n'aurait pas été sûre de l'emporter. Pour Lisa, cette possessivité allait contre les projets conjugaux comme familiaux.

La concurrence s'est jouée entre Lisa et Véronique toujours parce que les rôles de mère et père sont socialement construits pour être exclusifs mais de plus parce que Véronique a le pouvoir d'accepter ou non la place de Lisa auprès de Thibault. L'enjeu pour Lisa de raconter sa parentalité comme un parcours individuel devient donc à la fois nécessaire (puisqu'elle ne peut pas prendre appui sur les parents statutaires – ou alors très peu) et difficile puisque elle n'a pas de statut. Parler de l'angoisse de Véronique permet quelque part de montrer sa propre place auprès de l'enfant. Elle permet de plus de rappeler les accords de départ en termes de construction de projets et de configurations familiales que Lisa, dans son récit, dit « mieux » respecter que les autres parents de l'enfant. Cela permet de mettre en avant un parcours de parentalité plus cohérent que celui des autres, qui eux/elles ont un statut reconnu de parent.

Si Lisa et Vanessa passe toutes deux d'une histoire de couple à une histoire individuelle, l'enjeu reste néanmoins différent. Contrairement à Vanessa, Lisa n'a pas de statut et faire de son histoire, une histoire individuelle ne permet pas seulement d'offrir une cohérence à son parcours à travers son discours. Cela permet également de se faire reconnaître comme parent « inconditionnellement » tout en rappelant que l'histoire vient d'une configuration qui l'impliquait, d'une histoire de couple qui est la sienne voire même d'une histoire qui précédait son histoire de couple, puisqu'elle aurait projeté d'être parent avant de rencontrer Véronique. Par ailleurs, Vanessa revient sur ses propos anciennement écrit en expliquant que finalement, Karine ne souhaitait peut-être pas cette place. Lisa, elle, insiste sur sa place de parent dès le départ, dans un projet individuel puis conjugal.

Cela passe par l'envie – individuelle – d'avoir un enfant, une implication dans la grossesse en tant que partenaire dans le couple, l'inscription dans une configuration qui la comprend comme « parent », le tout permettant de revendiquer la parentalité même individuelle après la séparation.

1.3 Histoire d'une configuration, compositions, recompositions familiales.

Martine et Eva

À la différence de Martine, Eva commence en présentant la configuration de sa famille dont elle fait pleinement partie. Parler de parentalité pourrait éventuellement l'exclure, selon les représentations. Parler d'un projet de coparentalité tel que l'entend l'APGL l'inclut forcément.

Au départ, elle raconte qu'elle et Martine souhaitaient avoir un enfant et elles ont rencontré un homme qui vit en couple et qui voulait aussi avoir un enfant. Elles ont rencontré plusieurs personnes et ont choisi cet homme-là. Ce serait principalement Martine, la future mère « *biologique* », qui aurait fait son choix même si l'avis d'Eva comptait aussi. C'est Martine qui aurait « *bon, cette personne m'intéresse, cette personne ne m'intéresse pas...* » Elles auraient rencontré des hommes ensemble, elles auraient fait plusieurs rencontres intéressantes et assez rapidement selon Eva, elles ont rencontré George et elles ont fait un enfant avec lui. Leur famille, c'est une coparentalité, c'est-à-dire qu'il y a deux parents « *biologiques* » et des coparents qui seraient plus ou moins investis dans l'éducation de leur fils.

Eva est sa « *deuxième maman* », elle se présenterait à lui comme telle et il la prendrait comme telle aussi alors que le copain de George, lui se présenterait comme « *parrain* ». Pour elle, il participe beaucoup à l'éducation mais ne le considère pas comme son fils. Il se ferait appeler « parrain », par son prénom. Eva et Martine aurait bien senti qu'il y aurait d'un côté, les enfants de Jim et de l'autre, le fils de George. Alors que selon Eva, elle et Martine considèreraient Esteban comme leur enfant et les suivants seraient leurs enfants quelle que soit la « *mère biologique* ».

Se définir comme parents revient à définir ce qui n'est pas un parent. Tout comme Vanessa parlait de l'investissement de Karine en opposition à la non implication de Maël, Eva se compare à Jim qui se ferait appelé « parrain » ou par son prénom et qui donc serait « moins » parent que Eva. On attribue des critères à une identité auxquels on s'identifie (être parent c'est se présenter comme « *maman* » ou « *papa* », je me présente comme « *deuxième maman* » donc je suis *maman*) en s'opposant à ceux qui n'y répondent pas. Dans le même temps, si Eva se présente comme la « *deuxième maman* », elle se fait appeler par un diminutif proche de son prénom.

Pour son projet de coparentalité, Eva aurait rencontré plusieurs hommes. Ce serait un peu différent de la situation de Martine, car Eva les rencontrerait seule alors que Martine et

Eva auraient rencontré ensemble George et ceux qui l'ont précédé. Martine ne souhaiterait rencontrer les hommes seulement quand Eva considère qu'ils pourraient être le père de ses enfants. Cela signifie que quelque chose a changé depuis qu'elles sont devenues les parents d'Esteban. Sans doute, leur première conception de la coparentalité tendait vers plus « d'égalité » alors qu'aujourd'hui, mère statutaires et « deuxième maman » sont très différenciées. Quand Martine se veut « *en retrait* » vis-à-vis des enfants d'Eva, dans son discours, face à moi ou dans le choix de leur père, cela lui permet de justifier les inégalités présentes avec sa conjointe. Toutes deux renvoient cela au « naturel », à la capacité de réflexion supposée supérieure de la part de la mère qui sera enceinte. Et cela même avant la grossesse puisque cela se joue dès le choix du père.

Martine a rencontré quelques hommes sélectionnés par Eva qui pour l'instant ne correspondraient pas. Parce que, pour Eva, le conjoint est aussi important. Elle aime bien rencontrer les hommes seuls, surtout au départ et puis s'il et elle ont quelque chose en commun, elle rencontre aussi leurs conjoints. Jusqu'à présent, le conjoint aurait posé problème parce que la personne révélait une partie d'elle-même qui ne correspondrait pas à ses projets.

Ce mode de rencontre implique les parents non statutaires tout en offrant la priorité aux futurs parents statutaires. Mais Eva donne de l'importance au conjoint et le fait qu'elle soit elle-même conjointe de la mère statutaire d'Esteban n'est sans doute pas anodin puisque ne pas reconnaître d'importance au conjoint, c'est ne pas revendiquer sa propre importance vis-à-vis d'Esteban. Elle doit donc négocier ce qui est convenu au sein du couple (priorité au parent statutaire) et reconnaissance individuelle.

Pour Eva, « *deuxième maman* », ce n'est pas vraiment un rôle, ce serait plutôt une relation. Ce serait de l'émotion, de l'affection, de l'investissement émotionnel, de l'investissement éducatif. Au départ, elle aurait considéré qu'elle allait être sa mère. Elle ne se serait pas dit, suite à une rencontre avec lui « *tiens, je vais être sa mère* », elle s'est dit au départ « *voilà, c'est l'idée de notre famille* », qu'elles seraient deux mères, avec une clarté évidente que ce serait deux mères différentes, que ce ne serait pas forcément la même chose chez les autres. Elle souhaitait présenter à Esteban les choses de manières très claires. Il pourrait compter sur elle comme sur une mère et elle s'occuperait de lui comme une mère.

Martine – elles en auraient discuté ensemble – souhaiterait se positionner comme « *deuxième mère* ». Eva pense que Martine, en tant que « *mère biologique* » comme en tant que « *co-maman* », se positionne plus dans du ludique, de l'émotion, de la tendresse et elle pense qu'elle le fera pour les deux. Eva pense que ce ne sera pas la même relation de toutes

façons parce qu'il y aurait clairement une différence du fait qu'Esteban est son « *fil biologique* ». Dans l'émotion, dans le côté « *tripes* », dans le côté « *animal* », Eva pense que ce sera différent mais elle pense que pour Martine, Martine attend sa fille, elle ne se dit pas qu'elle attend la fille d'Eva mais sa fille.

On sent une tension entre le renvoi à la nature et la définition de soi. D'un côté, dans le couple, elles ont toutes deux convenu qu'il y avait un savoir « naturel », « viscéral ». Martine précise qu'elle est la mère d'Esteban et qu'Eva sera la mère de ses propres enfants. Mais pour Eva, les relations semblent moins cloisonnées. Elle se considère comme la mère d'Esteban tout en se différenciant de Martine. Et elle pense – alors même que Martine ne parvenait pas à se projeter – que Martine aura une relation similaire avec ses enfants qu'avec Esteban. Eva fait preuve d'une tension – plus que Martine – entre la volonté de hiérarchiser les « savoirs parentaux » (pour éviter les situations conflictuelles irrésolvables en cas de désaccord dans le couple) et la volonté de se faire reconnaître comme parent d'Esteban et donc de tendre vers une égalisation des relations parentales, d'une égalisation entre les enfants eux-mêmes (agir de la même manière avec les un-e-s et les autres que le lien soit statutaire ou non).

Elle sait peu de choses sur Jim parce qu'elles ne le voient plus du tout. Il y aurait eu un moment donné où elles se seraient rendues compte qu'elles ne pouvaient pas gérer la situation à quatre, qu'il y avait beaucoup de malentendus, de quiproquos. Tous et toutes auraient décidé que Martine et Georges allaient gérer tou-te-s seul-e-s, entre eux deux. Ce qui ne les empêcherait pas pour Eva et Martine de prendre les décisions à deux, et pour George et Jim, de prendre les décisions à deux mais qu'il n'y ait qu'un seul point de rencontre et pas quatre.

Martine n'a pas toujours vu leur relation à elle et George comme une relation de parents divorcés. Au départ, pour elle, il et elle étaient comme des ami-e-s, des gens très proches qui partagent un idéal, qui ont envie de créer une famille différente à quatre, et non pas une famille deux et deux. Mais cela n'a pas fonctionné de cette manière car pour Martine, du côté de Georges et Jim, ce n'est pas très clair. Pour elle, ce sont des gens très mondains et elle associe cela avec le port d'un certain nombre de masques sociaux. Derrière ces masques, elle trouve que ce ne sont pas forcément des choses très belles et la parentalité ferait tomber les masques. Elles se seraient alors trouvées en face de personnes différentes. Alors quand ça dysfonctionne, Martine dit stop et elle dit « bon ok, on arrête de se voir et puis c'est tout ». Elles auraient alors fait appel au tribunal et au juge des affaires familiales. Et à partir de là, une nouvelle relation aurait été inventée qui lui semble beaucoup plus saine.

Martine et Eva ne raconte pas l'histoire de leur parentalité de la même manière. Martine fait valoir une histoire conjugale d'une part, dans laquelle elle donne la priorité de sa filiation à sa conjointe. Elle fait valoir une histoire entre elle et George d'autre part, une histoire qui ressemble à la construction d'une parentalité au sein d'un couple. Il et elle se sont choisi-e-s « *avec le cœur* ». Elle l'aime parce que c'est le père de ses enfants. Tou-te-s deux sont comme des parents divorcés. Quand elle parle de leur configuration, elle en parle comme quelque chose qui n'a pas réussi, qui a dû être renégociée et transformée. Eva, quant à elle, valorise prioritairement la configuration qui lui donne une place, un rôle tout en appuyant sur le fait que pour elle, leur famille c'est elle, Martine et Esteban. C'est-à-dire son foyer, son couple. Elle différencie sa relation avec Esteban de celle que Martine a avec lui comme cela semble avoir été négocié dans son couple, tout en appuyant sur l'idée de leur famille, basée sur la coparentalité. D'ailleurs, pour Eva, rater sa famille, c'est ne pas la construire selon sa propre notion de famille même si cette notion change avec le temps. Pour Martine, rater sa famille, c'est constater que son enfant souffre. La première mobilise ce qui permet de lui donner une place auprès d'Esteban, la seconde répond aux attentes sociales vis-à-vis des mères.

Eva aussi appuie sur la relation qui uni(ssait) George et Martine, tout en parlant de sa relation avec l'homme qu'elle choisira pour ses enfants. La négociation se joue dans le fait que toutes deux seront mères statutaires et toutes deux seront parents sans statut. Une manière d'équilibrer les inégalités à défaut d'égalité. Si toutes deux ont un enfant reconnu par l'Etat comme étant leur enfant, cela rééquilibre les droits de chacune en cas de séparation (pour voir l'enfant avec lequel on n'a aucun droit, on doit accepter que l'ex conjointe voie l'enfant avec lequel l'Etat nous reconnaît des droits). La création d'égalité est ainsi une forme de résistance à la logique dominante. Elles se créent toutes les deux un statut et des droits en équilibrant les relations vis-à-vis des enfants avec qui elles vivent communément.

Lisa

Concernant la famille, c'est comme une association que Lisa imaginait cette coparentalité, une sorte de travail d'équipe pour un projet partagé. La famille comme démocratie locale, au niveau du moins des parents. Famille associative, cela signifiait aussi plusieurs choses : moins de risque "d'appropriation" de l'enfant, et aussi une certaine relativité des normes (notamment les normes qu'assoie chaque structure : alimentation, hygiène, vêtement...) mais ils et elles partageaient les grandes valeurs, les horizons.

Comme Eva, Lisa appuie sur la configuration, sur les valeurs communes, le milieu commun. Sur la constitution d'un groupe auquel elle appartient, dont elle partage les valeurs, ce milieu. Faire pleinement partie de ce groupe qu'est la famille associative, c'est se définir une place au sein de cette famille, celle ici de parent. Comme Lisa le précise, c'est l'idéal qu'elle avait imaginé et non celui qu'elle a le sentiment d'avoir vécu dans sa réalité. Néanmoins, elle raconte que pour avoir le droit de voir Antoine après la séparation, elle a rappelé la configuration sur laquelle s'était construite leur famille – ce qui montre bien l'importance de cette configuration dans la définition de soi comme parent.

1.4 Raconter l'investissement des rôles parentaux au sein d'un seul foyer

Martine explique qu'Esteban fait sa crise œdipienne avec Eva et non avec son père puisque c'est Eva qui est en couple avec Martine et non son père. Puis elle explique que s'il a besoin d'un câlin, ce serait vers Martine qu'il viendrait en priorité. Pour tout ce qui est de l'ordre du maternage, ce serait vers elle. Pour le jeu, ce serait de préférence vers Eva.

Cette fois-ci, ce n'est pas le récit de la grossesse qui permet de se positionner comme parent, partenaire de la mère, mais les références psychologiques quant aux développements de l'enfant. Certains psychologues décrivent un partage de tâches paternelles et maternelles comme le montre cet extrait de Jean Le Camus¹¹⁴.

« K.E et K. Grossmann (1998) [...] ont suggéré des moyens d'investigation mieux ajustés aux rôles spécifiques de chacun des deux parents. Confirmant que la situation étrange convenait bien à l'examen du lien de l'enfant à sa mère, ils ont soutenu que la situation de jeu se prêtait mieux à l'étude de la relation de l'enfant à son père. [...] Les auteurs ont conclu à la nécessité de respecter les adéquations: jeu et « père stimulant » d'une part, situation étrange et « mère réconfortante » d'autre part, bref de positionner la mère et le père à des places différentes sur « le continuum attachement-exploration »

Jean Le Camus, « Le lien père-bébé ».

L'idée ici, n'est pas de questionner ces courants de pensée psychologiques (je n'en ai pas les compétences) mais de voir ce qui peut en être retenu et interprété par d'éventuel-le-s lecteurs et lectrices. En effet, dans les milieux sociaux moyens supérieurs, la lecture

¹¹⁴ LE CAMUS Jean (2002), « Le lien père-bébé », *Devenir*, n°22, p.151-152

d'ouvrages de psychologie est courante et porteuse de courants de pensée de sens commun. Chacun-e l'interprète et définit les rôles de père et mère de manière différenciée, en les associant à des vérités naturelles (vérités car l'auteur-e est légitimé-e par son titre universitaire). La mère aurait un rôle lié à l'affect et le père, un rôle lié au jeu, aux stimulations motrices et tou-te-s deux seraient donc différent-e-s et complémentaires.

On retrouve ces représentations dans les discours, les pratiques, les articles de presse dite féminine. Pour reprendre l'article de *Marie-Claire*, sur « Ces hommes qui adoptent en solo », on remarque cette différence des rôles entre homme-père et femme-mère. Pour les hommes ayant pu aller au bout des démarches d'adoption, et ayant adopté, leur rôle parental est défini comme à la fois « père » et à la fois « mère », à la fois « autoritaire » et à la fois « câlin »¹¹⁵. Il y aurait deux sexes, il y aurait donc deux parents : le père et la mère. Le père et la mère sont censé-e-s être les représentants de la différence entre les hommes et les femmes tout en représentant la tendance à l'égalité et la démocratie dans la famille (chacun-e a son mot à dire). Un père n'est pas supposé « materner » et une mère n'est pas supposée faire le lien entre la sphère familiale et la sphère publique. Lorsqu'un parent est seul, on dit qu'il « endosse » le rôle de l'autre, sans toutefois pouvoir réellement compenser (d'où la demande d'un entourage de sexe opposé). Eric Fassin montre à quel point ce principe de différenciation sexuée est devenu une loi culturelle même s'il n'est pas une loi politique¹¹⁶. Les parents cherchent donc à être à la fois unifiés, porteurs d'un même discours au sein de la famille, « complémentaires » à travers les différences afin de justifier voire de taire les inégalités entre les femmes et les hommes.

Dans le cas de Martine et d'Eva, il ne s'agit pas d'une femme et d'un homme mais de deux femmes. La transposition permet de faire valoir alors la partenaire de la mère comme parent, puisqu'elle intègre le rôle socialement mais aussi – dans ce cas précis – scientifiquement¹¹⁷ reconnu comme étant celui d'un parent, le père.

De la même manière, alors que Vanessa expliquait que Maël considérait qu'il devait séparer la mère de l'enfant, Martine explique que c'est le rôle d'Eva puisqu'elle est sa conjointe. Là encore, ce qui est décrit par la psychologie comme étant le rôle du père permet de faire valoir Eva comme parent « scientifiquement reconnu ».

¹¹⁵ BLAIZE Cécile, MARESCAUX Laure, « Ces hommes qui adoptent en solo », *Marie-Claire*, [en ligne],

URL : <http://www.marieclaire.fr/ces-hommes-qui-adoptent-en-solo,20161,186.asp>, Consulté le 10 avril 2009.

¹¹⁶ FASSIN Eric (1999), « Pour l'égalité des sexualités », Audition publique du 27 janvier 1999, *Vacarme*, n°08, [en ligne], URL : <http://www.vacarme.org/article22.html>, Consulté le 19 mai 2009.

¹¹⁷ Scientifiquement car venant des écrits des psychologues – en tout cas de leurs interprétations. De toute manière, même face à la science, il s'agit de rester critique et prudent-e. Dès le 18^{ème} siècle, durant l'époque coloniale, le racisme politique et populaire était appuyé par un racisme scientifique.

Ceci est valable au sein d'un même foyer, pour un couple cohabitant. C'est la cohabitation qui permet de dire ce partage des rôles même si l'enfant a un père reconnu comme tel. En effet, l'espace cadre la définition de soi. Si on se situe dans un espace plus large qu'est celui au sein duquel l'enfant circule, Eva doit se différencier du père pour définir un rôle qui n'est pas déjà investi. En se situant au sein du foyer composé par Martine, Eva et Esteban, Eva peut se définir comme le dit « complément » de la mère en référence au rôle reconnu comme celui du père. Les temps et les espaces étant séparés en deux foyers et sur le mode d'une résidence alternée, Eva ne fait donc pas concurrence au père et peut se faire reconnaître à travers les traits qui lui seraient habituellement attribués.

1.5 Raconter l'investissement des rôles parentaux dans le cas d'une séparation

Lisa, séparée de Véronique, ne vit plus avec elle. L'investissement parental est alors raconté différemment. Lisa explique qu'il faut toujours se réapproprier, se retrouver, ce n'est pas évident d'être un « *coparent divorcé* » comme elle s'appelle. A ce titre, elle partagerait la situation émotionnelle des pères divorcés. Depuis fin 2006, elles formeraient une sorte de « *famille recomposée* » avec sa compagne et Thibault. Elle suppose que sa compagne serait une sorte de « *belle-mère* » mais elles n'ont jamais encore employé ce terme. Elle pense qu'elle a peut-être aussi aimé et choisi sa compagne parce qu'elle la projetait dans ce rôle-là. Lisa explique qu'elle a insisté auprès de Véronique afin de lui verser une petite pension alimentaire. C'était pour elle, symboliquement fort. La pension alimentaire, c'est la preuve de la participation matérielle, la preuve d'un apport reconnu communément comme étant celui des pères divorcés. C'est de plus un apport reconnu comme relevant de la parentalité quand on n'est pas quotidiennement auprès de l'enfant. C'est la ressemblance avec des familles reconnues, des parents reconnus.

Elle raconte qu'elle a dû quitter le logement familial en avril 2001 et elle n'a pu voir Thibault que quelques heures par ci par là jusqu'aux grandes vacances. Puis elle se serait entendue dire qu'il était hors de question qu'elle l'ait pendant les vacances car tout était organisé avec les pères et les grands-parents et que c'était déjà assez compliqué comme ça. Et de fait, il ne lui aurait pas été confié. A la rentrée de septembre, elle a dû appeler pour organiser une rencontre hebdomadaire. Elle ne sait plus quels termes elle a employés. Elle ne croit pas avoir dit que Thibault en avait besoin par exemple. Elle ne pense pas non plus qu'elle ait parlé d'un quelconque droit. Elle ne pense même pas avoir dit qu'elle était sa mère

ou son parent. Elle pense avoir plutôt parlé de la configuration sur laquelle s'était construite leur famille, qu'elle existait et qu'elle tenait à Thibault. C'était plutôt le registre sentimental selon elle. Mais elle ne se souvient plus.

Elle raconte qu'en août 2006, par téléphone, Véronique lui a reproché un article paru dans un magazine sur les ruptures homoparentales, alors qu'elle l'aurait fait sans haine pour évoquer ce qu'elle considère comme des échecs. Véronique dit que Lisa les a totalement abandonné-e-s elle et Thibault. Lisa explose et rappelle ses demandes répétées qui étaient rejetées, sans issue, le refus de sa pension alimentaire, le peu dont elle se contentait depuis cinq ans, jamais une nuit chez elle, aucun week-end, aucune vacances etc. Ce jour-là d'août 2006, Lisa se souvient avoir parlé d'un droit tout théorique à avoir Thibault un quart du temps soit une semaine toutes les quatre semaines, et un quart des vacances. Véronique serait restée sans voix, Lisa pense qu'elle ne l'avait jamais envisagé sous cet angle et Lisa aurait continué en disant que comme elle avait bien conscience que Thibault avait déjà deux foyers chez Véronique et chez les pères, ce ne serait pas très évident pour Thibault d'en gérer un troisième. Lisa aurait renoncé à cette idée mais elle trouverait normal de le voir et de l'avoir davantage avec elle. Elle pense qu'ayant échappé au pire (le quart du temps), Véronique aurait concédé ou compris sa vision et elles se seraient mises d'accord sur un week-end tous les deux mois entre chaque vacances scolaires et au moins une semaine pendant les vacances.

En septembre 2006, ce fut leur premier week-end à tous les deux et elle raconte qu'elle était très heureuse. Elle avait acheté tout le nécessaire pour qu'il puisse dormir chez elle, des choses qui représentent le quotidien : brosse à dent, pyjama, slip de rechange, tee-shirt, puis le petit maillot de bain... Pour elle, ce sont de vrais fétiches dont elle en a conservés certains. Pour elle, il et elle ont été inscrit-e-s dans une autre histoire à partir du moment où il a dormi et pris son petit déjeuner chez elle, où il et elle ont même le temps de prendre le temps.

Lorsqu'elles vivaient ensemble, Lisa aurait assumé les fonctions parentales à parité avec Véronique. Mis à part l'allaitement dès début, elle aurait nourri Thibault, l'aurait lavé, changé, habillé, mais jamais arrêté le travail pour le garder, cela aurait été selon difficile à expliquer. Elle aurait joué, lui aurait lu des histoires, joué de la guitare et chanté des chansons, expliqué le monde, et d'autres choses. Et après la séparation, dès qu'elle le voit, c'est toujours ce qu'il et elle feraient. Ces pratiques sont celles que l'on reconnaît aujourd'hui comme faisant partie des fonctions parentales : offrir les outils de compréhension du monde, cultiver l'enfant tout en assurant le quotidien, les pratiques ordinaires : habillage, l'hygiène, le coucher, le lever, les repas. L'achat de choses simplement « utiles » est le symbole même de la parentalité. Il ne s'agit pas des cadeaux que l'entourage plus ou moins proche pourrait faire. Il s'agit d'objets

dont l'enfant se moque (comme la brosse à dent) mais qui lui sont nécessaires. Subvenir à ce genre de besoin place la personne dans un rôle particulier, reconnu socialement comme celui de parent.

Et puis, il y a eu la première semaine de grandes vacances. Lisa aurait eu Thibault exceptionnellement deux semaines l'été dernier. Le clan composé de Thibault, Lisa et sa compagne, peut alors partir plus loin, en Grande-Bretagne. Voyage qui a donné lieu à des photos que j'évoquerai plus loin¹¹⁸, photos qui sont les premiers éléments de l'histoire de Lisa auxquels j'ai eu accès, dès la première prise de contact.

Voir l'enfant sur un rythme – sinon quotidien – comparable à celui des familles après la séparation des parents, permet de faire reconnaître une parentalité pratiquée en face à face avec des moments passés ensemble et donc la construction d'une histoire commune, avec des objets qui participent à la construction de cette histoire et d'une mémoire familiale¹¹⁹ (Lisa conserverait d'ailleurs ces objets, qui ne sont communément conservés que par les parents). Le rythme régulier des rencontres et la pension alimentaire font échos à un droit réservé habituellement aux parents statutaires (les grands-parents ayant droit à une semaine par an) et finalement reconnu – puisque permis – par la mère statutaire.

Si le lien peut être reconnu en mobilisant d'autres liens alentours (avec la mère statutaire par exemple), il en est d'autant plus précaire puisque dépendant de l'espace privé et principalement de la mère. Si la reconnaissance, quand elle est possible, en est accrue c'est parce qu'elle n'est pas systématique et que la démocratisation au sein de la famille est un processus qui ne concernent que les personnes ayant un statut parental défini par l'espace politique. Le statut empêche toute remise en question de l'existence de la relation.

1.6 La matérialisation de l'histoire : les photos¹²⁰

Quand Lisa me raconte l'histoire de sa parentalité, elle m'explique qu'il lui apparaît comme une cruelle évidence, dès la maternité qu'elle va devoir créer sa parentalité envers et contre tou-te-s. Les flashes crépitent, elle est présente et heureuse mais personne ne songerait à la photographe. Au troisième jour et parce qu'elle l'aurait exprimé, elle est prise en photo avec Thibault. Mais de photo avec Véronique, il n'y en aurait jamais eu aucune.

¹¹⁸ Dans « La matérialisation de l'histoire : les photos »

¹¹⁹ MUXEL Anne, op cit.

¹²⁰ MUXEL Anne (1996), *Individu et mémoire familiale*, Paris, Armand Colin.

Dès le premier mail de notre rencontre, Lisa m'envoie deux photos prises en Grande-Bretagne, l'été précédant l'entretien. Sur la première, Thibault, un garçon souriant au premier plan, défiant l'objectif. Ses cheveux blonds sont recouverts d'une capuche de sweet shirt. A l'arrière plan, une maison avec un escalier de pierre, et une femme en anorak s'avancant vers Thibault, les cheveux courts. Il s'agit de la compagne de Lisa. Sur la seconde, un *green*, Thibault pose, une main sur le club, l'autre sur la hanche, en jean et en sweet jaune. Lisa aime bien ce double visage de Thibault. Ces photos montrent bien selon elle où il en est en ce moment, entre la spontanéité de l'enfance, quand il bondit vers l'appareil (la première), et le sens de la mise en scène de soi, le captage du regard, un peu de frime aussi, de l'adolescence (la seconde). Pour elle, il s'agit du moment où on commence à hésiter à courir comme un « *gamin* » vers ses parents, et qu'on reste un peu sur son quant-à-soi, qu'on maintient une petite distance personnalisante. A chaque âge sa singularité, conclut-elle.

Les photos sont socialement importantes. Elles servent de construction d'une mémoire commune, on voit en image le baptême, l'anniversaire auxquels nous n'avons pas pu assister. Nous pouvons ensuite le décrire et le raconter comme si nous y étions allé-e-s. De la même manière, nous avons les images de nos parents, grands-parents, plus jeunes, avant notre naissance. Ces photos participent donc grandement à la construction d'une mémoire familiale et nous intègre dans une histoire commune au-delà de notre vécu individuel. Elles sont le support, les illustrations de ce que racontent les membres de notre famille. Comme Annie Ernaux, qui dans *Les années*¹²¹, part des pages d'un album photo qu'elle tourne. Elle décrit les photos et raconte, en faisant le lien avec ses souvenirs, l'époque, le contexte socio-historique.

M'envoyer deux photos de Thibault est pour Lisa important. Comme on montre la photo de son enfant dans son portefeuille, pour elle, me montrer ces photos, c'est dire qu'il est son fils. Ne pas être prise en photo à la maternité, c'est ne pas être reconnue comme parent. Car dans notre société, l'album de naissance d'un enfant est composé des photos du nourrisson dans les bras de ses parents. Par ailleurs, c'est la preuve en image d'une histoire, celle des vacances en Grande-Bretagne, du temps partagé, du fait qu'elle le voit toujours. La preuve du lien aussi, car Thibault court vers l'objectif, puis pose, ce qu'elle traduit par la relation qu'un adolescent entretient avec ses parents. Ce qui suppose qu'elle est parent.

De plus, à travers la description et l'interprétation qu'elle fait de la photo, elle montre qu'elle connaît Thibault, son « évolution », ses aptitudes développées.

¹²¹ ERNAUX Annie (2008), *Les années*, Paris, Gallimard, Collection « Folio ».

Quand Lisa choisit de me montrer ces photos en particulier, ce n'est évidemment pas pour me dire qu'elle est partie en Grande-Bretagne, ni qu'elle a passé ses dernières vacances avec sa conjointe, ni qu'elle a fait du golf. L'histoire qu'elle raconte à ce moment-là est celle de sa relation avec Thibault.

Pour aller plus loin, les photos ont un autre effet sur notre interprétation. C'est que nous avons tous et toutes le même type de photos de notre enfance – au sein de notre génération. En regardant une photo étrangère de quelqu'un-e que nous ne connaissons pas, nous reconnaissons et projetons une scène que nous avons vécue. Et nous interprétons la photo à partir de ce souvenir. J'ai l'exemple en tête d'une photo avec laquelle je m'amuse souvent. On y voit mon grand-père, un gros bonhomme aux cheveux et à la moustache grise, des lunettes, penché à table à la fin d'un repas (il reste la tasse de café, la serviette en papier chiffonnée, la bouteille d'eau vide) au dessus une petite règle jaune qu'on discerne mal, avec des trous au milieu pour dessiner des formes. Il tient un crayon, dessine ces formes et semble concentré. A sa gauche, penché au dessus de son dessin, un petit garçon de sept ans, attentif, habillé en bleu et une petite fille, accoudée à la table, le visage caché par la main, sur laquelle elle repose sa joue, tournée vers le dessin aussi, habillée toute en rose, une queue de cheval retenue par un chouchou rose. Toutes mes amies ont eu l'impression de voir la photo idéale d'un grand-père et de ses petits-enfants, le grand-père sage, calme, qui raconte des histoires.

En réalité, pour avoir été présente durant cette scène, il était en train de jurer et de prononcer toutes les grossièretés possibles en langue française parce qu'il ne comprenait pas comment marchait ce « truc » et comme d'habitude, il parlait très fort.

Cette anecdote me permet d'avancer que la réalité que nous avons l'impression de voir à travers les photos, n'est en fait qu'une interprétation projetée à partir de notre propre univers, nos propres souvenirs. Tout comme lorsqu'on voit une jeune femme avec un bébé dans les bras et qu'on en déduit qu'elle est sa mère (alors qu'il s'agit de la nourrice). Ou encore quand nous lisons un livre et que nous avons l'impression d'en avoir des images précises et qu'au moment de les confronter (avec un-e autre lecteur/lectrice ou une mise en scène cinématographique), nous sommes surpris-e-s de constater que nous n'avons pas tou-te-s vu les mêmes choses – ni retenu les mêmes choses.

Les photos ne représentent donc pas la réalité mais servent plusieurs histoires, une histoire par personne qui montre ces photos et une histoire par personne qui les regarde. Le socle commun à ces histoires est ensuite construit par la parole et des références communes. « Car que cherche-t-on en se penchant sur une photographie dite de famille ? A coup sûr un supplément d'identité, mais aussi le support d'une narration de sa propre histoire, enfin une

inscription dans une temporalité. »¹²² Ce n'est pas l'histoire telle qu'elle a été vécue qui intéresse, mais telle qu'elle est racontée communément par tout-e-s celles et ceux qui la reconnaissent comme ayant existé.

1.7 Raconter une parentalité sans statut : petite conclusion...

Quand une personne n'est pas reconnue individuellement comme parent, indépendamment des relations qui l'entourent, elle est obligée de passer par un ensemble d'autres relations pour faire valoir sa parentalité : le couple, la configuration coparentale, la filiation (l'enfant la reconnaît comme parent). Même Lisa, en rupture avec le reste de la coparentalité fait valoir la configuration et la confirmation de sa relation par son fils. Faire reconnaître une relation implique alors d'en faire reconnaître d'autres qui entourent cette même relation. Il semble difficile de la faire reconnaître de manière isolée. C'est le combat de Lisa qui exprime sa parentalité comme un lien qu'elle a construit seule, car elle ne ressent pas l'appui des autres adultes. Mais elle ajoute également que tant que Thibault était trop petit pour la reconnaître comme parent, sa parentalité était perçue, selon elle, comme un délire. Une relation ressentie pour soi, si elle n'est pas partagée, si elle est unilatérale et si elle n'est pas confirmée par d'autres, n'a alors aucune validité socialement.

Faire reconnaître une parentalité sans statut à travers les autres relations qui l'entoure, c'est également la rendre dépendante de ces autres relations. Quand ces dernières sont rompues, la personne doit alors reformuler son discours et trouver d'autres relations – ou alors une nouvelle manière de parler des anciennes – pour faire valoir sa parentalité. Cela peut se traduire par « ça a commencé par... » une histoire de couple, une configuration particulière... Dans ce cas, même si celles-ci sont rompues, leur existence ancienne permet de construire son récit qui valorise la parentalité sans statut comme une relation fondée sur une histoire partagée – et donc comme une relation valide.

2 Les témoins de la parentalité

Quand l'Etat ne reconnaît pas une forme de parentalité, les personnes impliquées ont besoin de témoins pour la prouver, la faire entendre comme étant une parentalité. Les

¹²² MUXEL Anne, op.cit p.169.

chercheurs/ses, les enquêteurs/trices, les étudiant-e-s comme moi font partie de ces témoins. Mais dans leur récit, d'autres sont mobilisés. D'une part, les structures, éléments officiels, parfois institutionnels qui d'une manière ou d'une autre, sont mobilisées dans le discours et parfois aussi dans les pratiques. D'autre part, l'entourage quotidien qui – s'il est moins reconnu comme « objectif » – a pour lui le fait d'être le témoin de la sphère privée, de l'ordinaire, du quotidien.

2.1 Les institutions, structures, contrats comme témoins « officiels » de la parentalité

Le Pacte Civil de Solidarité

Lisa et Véronique ont contracté un Pacte Civil de Solidarité. Dans ce dernier, elles ont pu – comme cela est possible – ajouter les mentions qu'elles souhaitent, notamment celles qui concernent leur coparentalité¹²³ :

"Article V : Quant aux enfants issu-es de cette co-parentalité, la conclusion du PaCS devra être un élément d'appréciation en faveur d'un éventuel droit de visite et/ou de garde de la partenaire n'ayant pas l'autorité parentale

Article VI : En cas de décès de l'une des partenaires, des dispositions plus précises sont notifiées par testament concernant les biens et la responsabilité co-parentale"

Cependant, au moment de leur séparation, Lisa ne sait pas si son lien avec Thibault sera reconnu. Elle ne voit pas le PaCS et son libellé mentionnant la coparentalité comme une vraie protection et aurait-elle fait appel à un juge pour trancher ? En effet, celui-ci n'assure aucun droit à la partenaire qui n'est pas reconnue comme parent, et ne crée pas de filiation commune entre les conjointes. Il s'agit seulement d'un élément d'appréciation pour le juge.

Comme il suffit de signifier unilatéralement la rupture du PaCS au Tribunal d'Instance qui l'a enregistré initialement, et que de toute façon c'est un contrat privé, elle se retrouve un peu toute seule. Non seulement il n'y a pas de statut et donc ce ne sont que des « éléments

¹²³ Extrait du PaCS conclu entre Lisa et sa conjointe.

d'appréciation » pour le juge, mais encore faut-il aller voir un juge... C'est une démarche que Lisa n'a pas osé faire, voire peut-être pas pensé faire... Car pour elle, judiciaireiser, c'est sans doute déjà déclarer un peu la guerre. Et ce qu'elle aurait obtenu à l'époque – ou pas – aurait radicalement changé la nature des relations avec son ex-conjointe. Et peut-être aurait-ce été invivable, elle ne le sait pas.

Faire inscrire l'existence de la coparentalité sur le PaCS permet de simuler une reconnaissance officielle par l'institution que représente le Tribunal d'Instance. En France où la tradition écrite est très importante, où tout passe par les documents papiers, parler de sa configuration décrite dans un contrat – même privé – sert d'argument à la reconnaissance.

Par ailleurs, ni le PaCS ni le couple ne sont des institutions, mais néanmoins, parler de la coparentalité dans le PaCS, fait écho à la légitimation des enfants dans le mariage qui existait encore jusqu'en juillet 2005¹²⁴.

Etat Civil et maternité

Toujours dans la même tradition écrite, Vanessa, dans son projet de naissance, précise que Karine – en tant que personne ayant participé à l'accouchement – sera celle qui déclarera l'enfant à la mairie afin que son nom figure sur l'acte de naissance en tant que déclarante¹²⁵. Mais l'enfant ne pourra être reconnu que par Vanessa et Maël. Vanessa raconte que les sages-femmes étaient à la fois surprises et épatées par la démarche. Elle mobilise alors deux arguments institutionnels : l'Etat Civil (par la déclaration) et la maternité (par le projet de naissance et en racontant la réaction des sages femmes). Ces deux institutions ont un point en commun : elles sont spécialisées dans les naissances et peuvent témoigner de qui est parent. L'Etat Civil officiellement, car c'est son rôle d'attester de la filiation de chaque individu-e sur l'acte de naissance. La maternité officieusement, par sa proximité avec les parents au moment de la naissance. L'Etat Civil ne reconnaîtra pas Karine comme parent. Néanmoins, Vanessa peut mobiliser – et elle mobilise – le document officiel rédigé par les services publiques et qui témoigne de la participation de Karine à l'accouchement et donc à la naissance d'Antoine. En cela, l'Etat Civil la reconnaît officiellement comme ayant eu un rôle dans la naissance de l'enfant.

Caisse d'Allocations Familiales

¹²⁴ Ordonnance n° 2005-759 du 4 juillet 2005 portant sur la réforme de la filiation.

¹²⁵ Article 57 du Code Civil.

Une fois Karine inscrite sur l'acte de naissance, c'est la CAF que Vanessa mobilisera dans son discours pour faire valoir la parentalité de Karine. Aux yeux de la CAF, Karine serait chef de famille. Cela signifie qu'elle est responsable du dossier, qu'elle touche les aides comme ayant l'enfant à sa charge (la CAF ne demande pas d'avoir de lien de parenté) et par conséquent qu'elle participe à l'entretien et l'éducation de l'enfant.

Vous assurez financièrement l'entretien et assumez la responsabilité affective et éducative d'un enfant que vous ayez ou non un lien de parenté avec lui, cet enfant est reconnu à votre charge pour le versement des prestations jusqu'au mois précédant :

- ses 20 ans
- ses 21 ans pour le complément familial et les aides au logement.

En cas de séparation ou de divorce, n'est pas considéré à charge au sens des prestations familiales l'enfant pour qui vous versez une pension alimentaire.

Extrait du site de la CAF

Utiliser le terme de « chef de famille » fait aussi écho à la place longtemps occupée par les pères jusqu'en 1970. Comme l'Etat Civil, la CAF ne reconnaît pas Karine comme parent, néanmoins, elle reconnaît des actes traduits socialement comme étant parentaux (il ne suffit d'ailleurs pas de verser une pension alimentaire pour que l'enfant soit reconnu à charge mais bien qu'il y ait une vie quotidienne partagée, une cohabitation et un investissement éducatif déclaré).

Les lieux d'accueil de l'enfance, l'espace public

Quand elle et Véronique vivaient ensemble et toujours maintenant, Lisa emmenait Thibault à la crèche, l'accompagnait chez le médecin, lisait des livres à la bibliothèque, toutes deux se baladaient. Elle a rarement eu l'occasion de l'emmener à ses activités extrascolaires, mais tout de même quelques fois quand il allait au judo. Elle ne croit pas avoir eu l'occasion de l'emmener à l'école, mais elle a eu chaque semaine l'occasion de le reprendre à la sortie. Lisa adorait littéralement et elle adore toujours aller à la sortie de l'école : l'attente

dans le lot des parents (qui parfois, comme le précise Lisa, ne sont certainement que des nourrices ou baby-sitters), la sortie des enfants, la joie de Thibault à courir vers elle et la retrouver, voir les copains de Thibaut, les relations qu'ils nouent entre eux, leur type de langage etc. Pour elle, c'est un moment social, d'abord, et tellement intime comme des retrouvailles. Ensuite, elle et Thibault discutent de ce que tou-te-s deux vont faire de leur temps, où se balader par exemple.

Les espaces publics – et *a fortiori* les lieux d'accueil des enfants comme les crèches, garderies, écoles – sont des lieux au sein desquels on peut rendre public sa parentalité. Si, comme le précise Lisa, les adultes qui attendent les enfants peuvent être des professionnel-le-s ; aux yeux des personnes qui les entourent qui ne les identifient pas, ce sont des parents. Par ailleurs, derrière une porte de classe de petite section, j'ai déjà entendu l'enseignante dire aux enfants : « *C'est l'heure des mamans !* » Parmi les « mamans » : des hommes, des pères, des baby-sitters etc. Aller chercher l'enfant à l'école, à la crèche, à ses activités sportives et culturelles, c'est faire preuve de son investissement auprès de l'enfant, un investissement traduit par la société comme étant parental. C'est aussi avoir l'école, la crèche, les lieux d'activités comme témoins. Le personnel nous reconnaît comme étant impliqué-e-s dans la vie de l'enfant. Par ailleurs, lorsque la justice demande à une personne de prouver son investissement parental, on lui demande des lettres de structures comme celle-ci – ou tout autre lieu d'accueil – attestant qu'elle est venue chercher ou accompagner régulièrement l'enfant¹²⁶.

C'est aussi un moment particulier avec l'enfant, que l'on peut faire valoir. Un moment où l'enfant raconte sa journée. Une transition entre l'école, la crèche, les activités et le retour chez soi. Après, il y a les devoirs, le dîner, les jeux, le coucher. Les échanges sont différents.

Les structures et les institutions servent souvent de témoins à la parentalité. D'autant plus lorsqu'elles concernent directement l'enfance et qu'un parent est censé les rencontrer dans son parcours de parent. Vanessa mobilise la maternité, l'Etat civil et la CAF afin de faire reconnaître Karine. Martine et Eva mobilisent l'Université et la recherche scientifique à travers leurs références et mon intermédiaire. Lisa mobilise l'école et le PaCS. Témoins dits « officiels » voire « institutionnels » et supposés objectifs quant aux définitions concernant les familles, les parents, l'éducation. Ces stratégies visent à compenser partiellement l'absence de

¹²⁶ C'est ce que j'ai observé dans le cadre de mes activités militantes, quand un homme de nationalité étrangère, en instance de divorce et père d'un enfant français, était menacé d'expulsion.

statut. Partiellement, car elles ne garantissent aucun droit aux parents sans statut. Elles peuvent éventuellement permettre une reconnaissance sociale.

Ces différentes actions (PaCS, CAF, Etat-civil, projet de naissance) sont des actions politiques visant à faire de ces témoins « officiels », des témoins politiques de ces formes de parentalité.

2.2 L'entourage comme témoin quotidien de la parentalité

La famille élargie

Pour Lisa, les parents de Véronique n'en ont que pour Christian, seul coparent à leurs yeux. La mère de Lisa ne se sentirait pas concernée. Dans la famille d'Eva, Martine trouve que c'est plus compliqué que dans la sienne. La mère de Martine aurait accueilli Esteban avec autant d'amour selon elle, que s'il était né dans une famille hétéroparentale, que si Martine était mariée à un homme.

Eva aurait vécu une épreuve difficile lors de l'annonce de son homosexualité à 21 ans. Elle aurait été rejetée, niée dans sa vie, ses désirs, l'objet de manipulation et de railleries. Par la suite, le fait que Martine porte un enfant – même si c'était leur projet à toutes les deux – a donné lieu à la fois à de l'indifférence pour ses parents et à de la condamnation pour son frère et ses cousins. Le fait d'avoir un enfant représentait pour elle le scellement de leur union, il serait devenu clair qu'elles avaient un projet de vie à moyen terme. Elle pense que l'indifférence de ses parents était une manière de nier son couple. L'arrivée d'Esteban aurait ensuite très rapidement détendu les relations avec ses parents. Sa mère aurait fondu devant le nourrisson, son père aurait suivi. Ce serait aujourd'hui beaucoup par Esteban que leur relation s'exprimerait mais à aucun moment, ses parents ne la reconnaîtraient comme ayant un enfant. Ils penseraient tout au plus qu'elle s'est mise une responsabilité sur le dos. Son frère quant à lui, à ce jour serait très distant et désapprouverait, selon elle, « *qu'elle ne satisfasse pas tous les désirs de ses parents* ».

Les familles élargies d'Eva et de Lisa – et principalement leurs parents – auraient pu jouer le rôle de témoins de la parentalité, en reconnaissant l'enfant comme appartenant à leurs familles. Cela se traduit par la définition de soi comme grand-parent, et la définition de l'enfant comme petit-fils. Ces définitions reviennent à inscrire symboliquement l'enfant dans sa propre lignée et ainsi, confirmer l'identité de parent d'Eva et de Lisa.

Elles ne peuvent pas ici faire valoir ce mode de reconnaissance mais l'évocation même de ce qui me semble être une déception, montre que certaines attentes existaient, qu'elles n'ont pas trouvé réponse, et que cette reconnaissance de la part de la famille est un élément important pour elles.

Par ailleurs si Lisa m'a parlée d'elle-même de sa mère qui ne se sentait pas concernée, Eva et Martine ne m'ont parlé au départ que d'une situation plus compliquée avec la famille d'Eva. C'est parce que je lui ai demandé si elle pouvait m'en dire plus, si cela n'était pas trop personnel qu'Eva a précisé. Ce qui me fait penser que ce manque de reconnaissance n'est que relativement dicible pour se faire valoir comme parent auprès de moi, de ce que je représente. Si Lisa pouvait parler plus facilement des personnes qui ne la reconnaissent pas comme parent, c'est – je pense – dû à notre mode de rencontre¹²⁷ et à ses propres études en sciences humaines et sociales. Elle connaît ma démarche et pas seulement en tant qu'enquêtée, l'ayant elle-même pratiquée en tant que chercheuse. Eva et Martine savent moins ce que je vais faire de leur discours, la prudence est donc certainement plus présente.

Les parents statutaires

Lisa n'est pas sûre que Véronique et Christian la voient comme un coparent à part entière car cette coparentalité est restée fortement axée sur le couple de géniteur et génitrice. Elle croit que même Axel, si présent auprès de Thibault, plus concrètement présent que Christian qui serait accaparé par sa vie professionnelle, n'est pas vraiment considéré comme père ou parent et elle ne sait pas comment il le vit. Quant à elle, en 2001, Christian ne voulait plus la croiser et Véronique la tolérait comme « *marraine* » de Thibault. Si au début, c'était une garantie qu'elle existait toujours, elle aurait tout fait pour rester « *parent* » à part entière.

Quant au fait qu'elle se soit « *affirmée comme parent* », cela aurait été une réponse au sentiment qu'elle avait que ses coparents auraient bien tiré un trait sur sa parentalité, notamment par cette nouvelle appellation de « *marraine* », et il aurait donc fallu qu'elle s'impose. Elle serait devenue « *floue* », précise-t-elle en faisant référence à la chanson d'Anne Sylvestre qui dit ça : « *floue, je te vois floue* » pour une histoire d'amour qui s'est évaporée. Elle croit qu'elle n'aurait rien eu, aucun droit si elle ne l'avait pas demandé car Thibault était trop petit pour faire valoir cette sorte de besoin.

¹²⁷ Nous nous sommes rencontrées sur une liste de diffusion pour doctorant-e-s, étudiant-e-s, jeunes chercheur-e-s en question de genre et études féministes.

Dans les récits de Martine et de Vanessa, il apparaît clairement qu'elles ont un rôle important dans la confirmation de leurs amies comme parents. Pour Martine, Eva a la place qu'elle prend, qu'elle veut prendre mais Martine est la mère d'Esteban. Qu'Esteban se réfère aux autres adultes, c'est parfait pour elle, elle ne lui met pas de limites à ce niveau-là. C'est avant tout avec Eva qu'elle fait des enfants. Vanessa dit qu'elle s'est battue pour que Karine ait sa place de parent tout comme elle aurait aimé que Karine fasse de même si elle avait été la mère statutaire.

Les parents statutaires – et a fortiori la mère à qui est conféré le savoir de ce qui est le mieux pour son enfant – sont les premiers à être reconnus comme légitimes à définir l'entourage de leur enfant. Par ailleurs, Vanessa l'exprime comme un devoir lorsqu'elle dit qu'elle a du dire « stop » à ce qu'elle juge être un manque de responsabilité de la part de Karine, « stop » qui s'est traduit par une rupture de contact. Ce sont les parents statutaires qui décident de chez qui l'enfant peut se trouver, des lieux où il peut être – à travers la notion de responsabilité. Si l'enfant est chez un adulte sans l'autorisation des parents, cet adulte en France, peut être accusé d'enlèvement. Donc l'absence de statut n'implique pas seulement que la relation soit négociée dans le privé, elle nécessite qu'elle soit négociée avec les parents statutaires qui ont des droits.

Le choix des parrains et des marraines

Du côté de Vanessa et Karine, Antoine aura deux marraines et un parrain : une grande amie à Vanessa, la sœur de Karine et le frère de Maël. Là encore, et dans la même logique que la mobilisation des différentes structures de l'enfance, il s'agit d'une stratégie qui permet de créer un lien plus « officiel », reconnu à travers les parrains et marraines. Que la sœur de Karine soit la marraine d'Antoine crée un lien entre la famille de Karine et son enfant. De plus, le fait que la sœur de Karine accepte d'être la marraine d'Antoine peut démontrer qu'elle reconnaît Karine comme étant parent d'Antoine. Et le fait que les parents statutaires, qui ont le pouvoir de décisions, acceptent que la sœur de Karine soit la marraine d'Antoine, démontre également qu'il la considère comme parent.

L'entourage quotidien qu'il soit la famille élargie, les parents statutaires, ou les parrains et marraines peut témoigner de l'exercice de l'activité parentale. Par l'accès ou leur appartenance à la sphère privée des parents sans statut. Si la reconnaissance ne paraît pas « institutionnelle » de la même manière que paraît celle de l'école, l'Etat civil ou le PaCS, elle

touche néanmoins à la vie de tous les jours, aux pratiques de tous les jours, à la vie ordinaire des familles. L'école, le PaCS, l'Etat Civil permettent de faire reconnaître les parents tels qu'ils et elles sont dans la sphère publique tandis que l'entourage quotidien permet de faire reconnaître leurs pratiques privées, dans la sphère publique. C'est aussi ce que les personnes rencontrées attendent généralement des sociologues (ou tout autre chercheur/se rencontré-e). Notre accès à leur espace privé dans une situation particulière (celle de l'enquête) permet de faire passer leur expérience dans l'espace public.

Cela ne signifie pas que les parents sont toujours ce qu'ils et elles sont de manière égale que ce soit en présence des familles élargies, de la sociologue ou exclusivement du couple. La mise en scène de soi est bien évidemment différente¹²⁸. Néanmoins, en mobilisant ces personnes pour se faire reconnaître, c'est bien leur espace privé qu'ils et elles cherchent à faire reconnaître – et à rendre public par le biais de la sociologue.

2.3 L'enfant comme confirmant la parentalité

Pour Lisa, la question qui se poserait tout de même, en particulier quand l'enfant est petit, ce serait d'avoir les idées assez claires et assez de confiance en soi pour qu'une telle parentalité ne soit pas vécue tout simplement comme un délire. Car dans sa situation, elle était seule à produire des signes de sa parentalité. Quand l'enfant grandit, la relation deviendrait « réciproque », la parentalité prendrait alors appui sur le regard de l'enfant et cesserait de paraître à ce point délirante.

La question de la « réciprocité » est récurrente dès lors qu'on étudie les relations privées. Le couple, la parentalité, l'amitié etc. Une relation n'est socialement valide que si elle est reconnue par tous ses protagonistes. Pour autant, que faire des enfants adoptés qui recherchent leur géniteur ou leur génitrice, appelé-e-s parfois dans le sens commun « *mère biologique* » ou « *père biologique* » ? Que faire du débat sur l'accouchement sous X, dans lequel on déclare que l'enfant crée le lien avec sa génitrice, dès la grossesse, alors que cette dernière aurait le droit de ne pas être mère ? Que faire également du débat sur l'IAD, avec donneur anonyme, dans lequel le donneur ne se définit pas comme père, mais que quelques enfants issus de l'IAD aimeraient connaître ? Enfin que faire de ces phrases entendues : « *je ne suis pas son père, mais elle est ma fille* » ?

¹²⁸ GOFFMAN Erving (1973), *La mise en scène de la vie quotidienne : la présentation de soi*, Paris, Les Editions de Minuit.

Si l'on en croit le dictionnaire¹²⁹, une relation réciproque « marque un échange équivalent entre deux personnes, deux groupes, deux choses ». « Réciproque » se dit également de « deux propositions dont l'une implique nécessairement l'autre » comme en mathématique. Socialement, parler de relation réciproque demande à savoir ce qu'il y a dans la tête de l'un-e et l'autre. Ce qui est impossible. Deux personnes qui se disent toutes deux amoureuses l'une de l'autre ne donneront pas le même sens, ni la même définition au mot « amoureux ». Ou bien cette commune définition sera construite dans le couple – afin de devenir commune. Mais elle ne l'est pas d'emblée et il est impossible de vérifier. Les représentations, les définitions dépendent du parcours individuels et des univers mis à disposition de l'individu-e. Chaque individu-e donne du sens à ce qui l'entoure et à ce qu'il/elle vit, mais ce sens reste singulier. On ne peut pas mesurer l'équivalence de deux sentiments, de deux définitions d'une relation. A partir de quand les perceptions de la relation sont-elles suffisamment différentes pour ne plus la dire « réciproque » ?

Entre deux personnes, il y aurait donc bien deux relations. L'avantage pour la parentalité, c'est qu'en français, nous possédons les deux mots pour dire ces relations : parentalité (du point de vue des parents) et filiation (du point de vue de l'enfant).

Anne Cadoret définit la filiation de deux manières, selon qu'on se situe dans la cadre de la parenté ou de la parentalité. Du point de vue de la parenté, la filiation serait l'inscription de l'enfant dans une lignée. Elle aurait donc un aspect historique, institutionnel et figé, et serait définie selon un code de relation systémique, « une grille relationnelle »¹³⁰. C'est ce code qui définirait la position de l'individu-e dans sa famille. En France, le système de parenté étant bilatéral et exclusif¹³¹, on cherche à identifier l'unique mère et l'unique père au sein des relations existantes d'un individu.

Certaines recherches ethnologiques ont montré que cette représentation de la filiation était une construction sociale, et qu'il existait d'autres modèles dans des sociétés différentes¹³². L'adoption, utilisée par les adultes dans les sociétés occidentales, comme un moyen par défaut d'avoir des enfants, est une pratique courante dans certaines sociétés

¹²⁹ Dictionnaire Encyclopédique Larousse 1998.

¹³⁰ CADORET Anne (2006), « De la parenté à la parentalité », in Cadoret Anne, Gross Martine, Mécarry Caroline, Perreau Bruno (dir), *Homoparentalités : approches scientifiques et politiques*, Paris, PUF, p.31.

¹³¹ La famille en France s'est construite sur un système de parenté bilinéaire, c'est-à-dire que nous pouvons hériter de deux parents et de nos quatre grands-parents. Les représentations du sens commun ont alors fait coïncider parents et géniteurs/génitrices dans un contexte hétéronormé et exclusif (un seul père, une seule mère). SEGALIN Martine (2008), *Sociologie de la famille* (6^{ème} édition révisée), Paris, Armand Colin.

¹³² FINE Agnès (2001), « Pluriparentalité et système de filiation dans les sociétés occidentales », in Le Gall Didier, Bettahar Yamina (dir), *La pluriparentalité*, Paris, Presses Universitaires de France, collection « Sociologie d'aujourd'hui », p. ??

comme celle des Sulka de Nouvelle Bretagne¹³³. Sont alors reconnu-e-s comme parent à la fois celui et celle qui l'ont fait naître et celui et celle qui l'ont adopté. Suzanne Lallemand parle dans ce cas d'adoption inclusive, et d'adoption exclusive lorsque le géniteur et la génitrice sont exclu-e-s, comme c'est majoritairement le cas en Europe et en Amérique du nord¹³⁴

Dans le cadre de la parentalité, Anne Cadoret définit la filiation comme la pratique nourricière et éducative dans la petite enfance, lorsque l'enfant est présent¹³⁵. Si on reprend les propos d'Eric Fassin sur le rôle des sciences sociales et la définition de la famille, la parentalité – comme la filiation – ne doit pas être définie de manière aussi précise par les sociologues¹³⁶. C'est l'individu-e qui construit la relation de parentalité et/ou de filiation au quotidien, qui la définit ou non selon ce qu'il en perçoit¹³⁷.

L'enquête d'Eva Lelièvre, Géraldine Vivier et Christine Tichit¹³⁸ sur la parenté instituée et la parenté choisie, montre que, du point de vue de l'enfant, la filiation ne se définit pas forcément uniquement par le statut juridique du parent. En effet, de nombreuses figures parentales sont ainsi définies par les enfants eux-mêmes, sans que celles-ci n'aient été géniteurs, génitrices ou parent-e-s adopti-f-ve-s.

Ces exemples montrent bien que la parentalité et la filiation ne s'impliquent pas mutuellement. En revanche, quand on est parent sans statut, faire valoir que l'enfant nous considère comme parent permet de faire valoir sa relation comme confirmée par tou-te-s ses protagonistes.

S'approprier le mythe des origines

Lisa ressent profondément qu'elle a un statut sentimental particulier : elle serait au plus proche des « origines » de Thibault sans être prise dans le quotidien. Thibault adorait lui poser des questions sur sa naissance, ou sur les petites aventures ou mésaventures de quand il était tout petit. Quand il s'était cogné à la douche, quand il s'était brûlé la main dans sa soupe,

¹³³ JEUDY-BALLINI Monique (1998), « Naître par le sang, renaître par la nourriture », in Fine Agnès (dir), *Adoptions : Ethnologie des parentés choisies*, Paris, Editions des sciences de l'homme.

¹³⁴ LALLEMAND Suzanne (1988), « Un bien qui circule beaucoup », in *Abandon et adoption – liens du sang, liens d'amour*, Autrement, n°96, p.135-141.

¹³⁵ CADORET Anne (2006), op cit.

¹³⁶ FASSIN Eric (2000), « Usage de la science et science des usages : à propos des familles homoparentales », *L'Homme*, n°154-155, p.391-408.

¹³⁷ SINGLY François de (2007), *Le lien familial en crise*, Paris, Editions Rue d'ULM.

¹³⁸ LELIEVRE Eva, VIVIER Géraldine, TICHIT Christine (2008), « Parenté instituée et parenté choisie. Une vision rétrospective des figures parentales en France de 1930 à 1965 », *Population*, n°63, p.237-266.

il en reste de petites traces sur son corps. Elle croit qu'il aime entendre et réentendre le désir de le voir naître. Elle pense qu'elle est moins dans la réalité et que donc elle aurait un rapport au mythe de « l'origine ».

Ce passage du récit de Lisa n'est pas sans évoquer les situations d'adoption différenciant parents adoptifs et parents ayant connu l'enfant tout petit. Ce que Lisa met en avant, c'est l'histoire, la relation vécue et l'intérêt que Thibault y porterait comme étant sa propre histoire. En faisant valoir cet intérêt, elle fait valoir l'importance que Thibault lui accorderait, et qu'il accorderait à la relation. Elle se compare aux parents capables de raconter la naissance quand les parents adoptifs ne le peuvent pas, ces mêmes parents appelés parfois « vrais parents », qui font partie de « l'origine »¹³⁹ dont il ne faut pas priver l'enfant.

Des échanges privilégiés

Lisa et Thibault discuteraient de choses qu'elle juge importantes qu'il n'aborderait peut-être pas aussi aisément avec ses autres parents. Les rapports sociaux à l'école, au collègue maintenant, ou encore à la sexualité. Par ailleurs, comme elle ne l'a que de rares weekends (un tous les deux mois), ce serait vraiment festif et quand Thibault, Lisa et sa compagne le peuvent, tou-te-s trois choisiraient de prendre le ferry pour l'Angleterre et visiteraient une merveille.

Comme pour le mythe des « origines », Lisa présente ses échanges avec Thibault comme la différenciant des autres parents. Elle se décrit alors un rôle singulier, une place « complémentaire ». Thibault serait plus à l'aise avec elle sur certains sujets, et la reconnaîtrait comme quelqu'un de confiance pour les aborder.

Dire et faire

Pour Lisa, se faire reconnaître comme parent s'est traduit principalement de deux façons, l'une concrète : un rythme exigé de rencontres ou visites hebdomadaires et l'autre plus symbolique : en s'autodésignant comme parent. Auprès de Thibault, elle explique que ça a été d'ailleurs plutôt comme « mère », pour ne pas ajouter à l'anormalité. Il était selon elle plus aisé de lui faire intégrer qu'il était né de deux couples homosexuels, et donc de deux mères et deux pères. Mais elle ne l'aurait pas fait immédiatement car la culpabilité l'en empêchait au

¹³⁹ Lœtitia Belmonte rappelle que « la question des origines recouvre le fait, pour un enfant adopté, de savoir qui sont ses géniteurs » BELMONTE Lœtitia(2000), « La question des origines », *Droit et société*, n°29, p.137-146.

tout début et dans un divorce, la « mère » a toujours la garde, ne serait-ce que partielle. Il lui aurait été insupportable d'être « mère abandonnante », voire « mère sans enfant ». Cela rejoindrait d'ailleurs peut-être une des raisons de se dire « parent » plutôt que « mère ». Pour moins souffrir du poids de la représentation de la « mauvaise mère ».

Comme elle n'était pas forcément très bien au début de la séparation, elle se serait elle-même tenue à ces deux exigences (rythme et autodésignation). Et elle pense qu'elle a eu raison car quand son désespoir s'en est allé, elle n'avait pas cessé de construire la relation.

On sent alors dans le récit de Lisa l'importance que prend l'enfant dans la reconnaissance de la relation. S'il ne la désigne pas comme parent alors même qu'il est en âge de l'exprimer, elle ne peut plus se faire reconnaître comme tel. L'enjeu est donc important. Mais on voit également qu'elle doit négocier avec ce qui est socialement recevable. Entre « mère » pour respecter la construction sexuée de la parentalité (elle est femme et elle est parent donc elle est mère) et « parent » (parce qu'elle n'avait pas la garde de Thibault et qu'une mère n'est pas reconnue comme une « bonne » mère si elle ne vit pas quotidiennement avec ses enfants). C'est ce que rappelle John Langshaw Austin « Il doit exister une procédure, reconnue par la convention, dotée par convention d'un certain effet, et comprenant l'énoncé de certains mots par certaines personnes dans certaines circonstances. »¹⁴⁰ C'est-à-dire que les mots qui conviennent dans un certain contexte face à un certain type d'interlocuteur/trice, ne conviendront pas dans un autre contexte avec d'autres personnes.

2.4 Milieu social et regard sociétal

La question homosexuelle et homoparentale dans un milieu intellectuel

Lisa explique qu'il est remarquable qu'à la crèche comme à l'école, cela n'a pas posé le moindre problème qu'elle soit une coparente. Lisa croit qu'ils/elles sont habitués-e-s à des anomalies plus graves, comme des parents maltraitants, des parents dépendants de substances, des parents qui oublient d'aller rechercher les enfants. Au moins là, ils/elles pouvaient compter sur un petit lot d'adultes tout à fait identifiés.

De la même manière, Martine explique qu'elle et Eva n'ont jamais eu de problème avec le regard des autres parce qu'elles vivent à Paris, qu'Esteban va à la crèche dans le quartier

¹⁴⁰ AUSTIN John Langshaw (1970), *Quand dire, c'est faire*, Paris, Editions du Seuil, p.49 (1^{ère} édition 1962, *How to do things with words*)

« homosexuel », qu'il est à l'école dans ce même quartier. A l'école et à la crèche, c'est la seule famille homoparentale selon Martine et il y a assez peu d'enfants dans ce quartier. Mais elle considère tout de même ce lieu comme un lieu privilégié pour l'ouverture d'esprit. Cependant, même ailleurs, elles auraient toujours été la première famille homoparentale à entrer dans les institutions. Pour Esteban, ce serait « *génial* » d'avoir deux mamans, deux papas, ce serait facile. Ses amis lui demanderaient pourquoi eux, ils n'ont qu'une seule maman, pourquoi ils n'ont qu'un seul papa et pas deux comme Esteban. Pour Esteban, tout ça serait évident. Il aurait la conscience d'un nombre de configurations familiales très diverses. Il y a ceux qui n'ont pas de papa, ceux qui n'ont pas de maman, ceux qui ont deux mamans, deux papas et puis tous les autres. Martine pense que tout est parfait à partir du moment où on est heureux. Pour elle, c'est ce qui compte.

Dans le même temps, Esteban aurait conscience de la marginalité de la configuration. Elles lui auraient toujours dit, avant même la naissance qu'il allait naître dans une famille particulière. Elle préfère d'ailleurs les mots de particulière et d'atypique à marginale car elle ne se sent pas marginalisée pour le moment même quand les gens n'ont jamais rencontré ce type de configuration. Souvent, les personnes auraient un petit moment de surprise puis tous et toutes trouveraient cela « *génial* ». Pour Martine, n'importe qui ayant eu l'expérience d'être parent peut savoir qu'une « *maman de rechange, ce n'est pas plus mal, parce que quand l'une est fatiguée, il y en a une autre* ».

Eva pense qu'elle n'a jamais été confrontée à des résistances du point de vue de la société, excepté de la part de sa famille à elle. Elles n'auraient jamais eu, dans la vie de tous les jours, dans leur immeuble, à l'école, à la crèche, à la mairie de résistance. Même dans leur vie de couple, elles n'ont jamais été confrontées à l'homophobie. Elles vivraient donc les choses très facilement de ce point de vue là. Ce qui n'empêcherait pas les gens d'avoir leurs propres opinions, leurs propres questionnements. Mais elles n'auraient jamais vécu d'hostilité.

Le milieu social n'est pas sans impact sur le sentiment qu'elles ont de ne pas être marginalisées. Tout comme il est plus facile de se dire homosexuel dans un milieu artistique que dans un milieu militaire, il est plus facile de parler de sa famille atypique quand on est d'un milieu aisé, intellectuel, artistique qu'on possède les mots, les discours socialement reconnus, les références pour en parler (la littérature psychologique et/ou sociologique par exemple). Martine fait beaucoup référence aux psychologues notamment à Winnicott, reconnu pour sa psychologie de l'enfant. Elle prouve par là qu'elle est renseignée tout comme Vanessa expliquait qu'elle avait rencontré et lu des psychologues. Elles ont des arguments d'autorité que ne posséderait peut-être pas quelqu'un d'un milieu moins intellectuel (sauf

autodidactie). Il est aussi plus facile d'en parler quand les moyens économiques permettent d'assurer la vie matérielle de la famille. Martine emploie la majorité du temps de l'entretien à démontrer que tout va bien, qu'ils et elles sont heureuses. En effet, parler avant tout des problèmes et des doutes reviendrait à faire peser les soupçons sur soi, sur ses choix. En cas de séparation, si la mère statutaire peut assurer la vie économique de l'enfant, sa configuration sera moins remise en cause que si elle rencontre des problèmes financiers du fait d'être passée à un seul salaire et de ne pouvoir réclamer de pension alimentaire à une femme sans aucun statut reconnu pour l'enfant. Rencontrer des problèmes ordinaires devient un argument à la stigmatisation quand on a choisi une manière de faire ou de vivre atypique voire à la marge.

Etre lesbienne, parent non statutaire et féministe : tension entre militantisme et famille

Lisa emploie le mot « parent » à dessein. Il lui arrive d'employer aussi le mot de « mère » en société, pour ne pas aller systématiquement contre les représentations sexuées de la parentalité et surtout de la parenté. Mais « parent » raisonne plus justement pour Lisa. D'abord, elle se sent lesbienne plus que femme et donc elle préfère ce mot plus neutre de « parent ». Elle ne lui associe pas le contenu particulier et injonctif de la « mère », accomplissement ultime de la « féminité ». Lisa peut donc être mère à sa façon, indiscutablement parent. Ensuite, elle n'a pas accouché de Thibault et elle pense qu'il est plus difficile d'imaginer une seconde mère que deux pères. Les expériences de maternité, sont selon elle, radicalement différentes entre l'accouchante et « l'autre mère » et auraient été d'ailleurs perçues comme radicalement différentes par l'entourage qui aurait plus qu'investit le lien dit « biologique » entre la mère et l'enfant. Enfin, en ne différenciant pas les hommes et les femmes à travers les mots de père et de mère, on rétablit selon elle, le lien parent-enfant indépendamment de la représentation du couple hétérosexuel. Elle pense que ce serait un progrès si on désinstitutionnalisait les couples (abolition du mariage, « privatisation » de la conjugalité, au sens d'un lien privé). Inversement, elle pense que le lien parent/enfant regarde l'Etat, il mériterait selon elle d'être ouvert à l'institutionnalisation. Ce qui permettrait la reconnaissance de la coparentalité et de toutes les autres formes de parentalité et de parenté. Ce qui permettrait aussi de sortir de tous les interdits et de toutes les prescriptions qui pèseraient sur la vie des transsexuel-le-s par exemple. Car ils et elles devraient parfois choisir entre changer de sexe et être parent. Il deviendrait de droit, inutile de réassigner les intersexué-e-s à un sexe et un seul. La réflexion intellectuelle que mène Lisa se transforme en action politique par des propositions de changement. Elle peut alors associer militantisme et

parentalité, quand bien même ces deux domaines semblaient entrer en tension quand le premier relevait de l'ordre du féminisme. Elle est alors non seulement parent dans l'espace privé mais aussi dans l'espace public et politique. Se faire reconnaître comme parent devient de fait, un enjeu politique.

Cependant, pour elle, faire des enfants est bien délirant si on y réfléchit. D'un point de vue psychologique, ce serait se lancer de façon inconditionnelle dans un lien qui au départ n'est pas tout à fait une relation. Avant et avec l'enfant, celui qui ne parle pas, la relation serait d'abord surtout projetée et donc imaginaire. Ce qui nous amène à repenser au fait qu'il y a en fait deux relations : la parentalité et la filiation. Dans la première, on peut investir le rôle de parent et se construire comme tel, quel que soit le point de vue de l'enfant (même s'il/elle n'est pas né-e). Dans le second, on investit le rôle « d'enfant de », (ou plus largement d'affilié-e-s), quel que soit le point de vue du parent (ou plus largement du/de la référent-e).

Ensuite, de son point de vue philosophique, ce serait donner vie à un être destiné à mourir, et le savoir, ou le dénier. Pour elle, on ressentirait parfois soi-même l'absurdité de l'existence, alors y entraîner d'autres, dans cette condition de finitude, elle trouve que ce n'est pas très raisonnable. A moins que ce soit l'ultime ruse de la raison : l'illusion de ne pas mourir et de survivre dans l'enfant.

Elle pense aussi aux conditions de vie, démographiques, économiques et sociales, écologiques aussi. Offrir ou garantir quelle vie aux enfants qu'on met au monde ? Quel avenir ? Quel bonheur ?

Et puis, pour Lisa, quand on est lesbienne, et qu'on a un peu lu les auteures plus radicales, on peut aussi se dire qu'on échappe à la relation hétérosexuelle qui nous « *prend pour femme* » et qu'on menace peut-être notre propre émancipation en assumant la relation qui nous « *prend pour mère* ». D'où peut-être la nécessité de se désigner et de se revendiquer plutôt comme « *parent* ». Mais l'argument pourrait s'universaliser. Chacun pourrait se demander : Pourquoi perdre sa liberté en se liant ? Pour elle, ce sont des questions qui se posent dans nos sociétés d'individu-e-s.

Tout le long de son récit, Lisa vacille entre deux injonctions : l'injonction féministe d'émancipation (elle me suppose comme telle également) et les injonctions liées à la parentalité, permettant – puisqu'elle n'est pas reconnue comme telle – de se faire valoir comme parent. Se faire reconnaître comme parent tout en se faisant reconnaître comme féministe pose une difficulté d'intérêts contraires. Comme Martine qui faisait valoir le confort de la résidence alternée tout en disant la difficulté que représentait d'être séparée de son enfant. Elle se trouve entre d'une part des idées féministes à revendiquer dans l'espace

publique et politique et d'autre part, une sphère privée dans laquelle elle ne tient à être ni femme, ni mère. Se dire lesbienne et parent permet alors de se placer dans l'espace militant, publique, politique et permet de faire revendiquer des droits gérés par l'Etat en dehors de la sphère privée.

**Faire reconnaître une parentalité sans
statut**

Dans le cas de recompositions familiales

1 Présentation des personnes rencontrées

1.1 Anne

Quand j'ai déposé mon annonce sur EFiGiES, une personne inscrite a transmis ma recherche à Elizabeth. Elizabeth reconnaissait dans mon annonce, le profil de sa belle-mère, Anne, ex-conjointe de son père. Elle la connaît depuis l'âge de 9 ans. Stéphane, son frère, la connaît depuis l'âge de 12 ans. Stéphane a vécu chez son père avec elle pendant plusieurs années et Elizabeth s'y rendait un week-end sur deux. Elizabeth m'explique qu'Anne a trois enfants d'un premier mariage mais les considèrerait aussi, elle et Stéphane, comme ses enfants.

Elizabeth fait donc le lien entre Anne et moi et me transfère la réponse que lui a écrite Anne par mail. Anne serait très touchée par cette reconnaissance d'Elizabeth vis-à-vis d'elle car la démarche de sa belle-fille signifie qu'elle reconnaît elle-même cette parentalité. Anne trouve que c'est un beau sujet d'étude, qu'elle a des choses à en dire de ces enfants non prévus qu'elle « *aime sans débat* ». Elle conclut sa réponse en remerciant Elizabeth pour « *cette belle confiance* ».

Par la suite, pour des raisons de distances géographiques, je ne pouvais pas la rencontrer en face à face. Et au bout de deux mois de tentatives de mails avortées (Anne ne recevait rien de ma part), nous avons décidé de nous contacter par téléphone. L'entretien a donc été mené au bout du fil, ce qui n'est pas une méthode que j'apprécie. Je trouve que la prise de note limite la capacité d'écoute, tronque inévitablement les propos et éventuellement, les déforme. Néanmoins, si je n'en ferai pas ma méthode de prédilection, j'ai pallié à ces inconvénients en précisant à mon interlocutrice que j'avais besoin de noter le plus précisément possible ses propos pour ne pas les déformer. Nous avons donc pris notre temps. Il y a eu des silences mais qui ne m'ont pas semblé gênés, qu'elle s'appropriait pour réfléchir à ce qu'elle souhaitait dire et que j'utilisais pour finir d'écrire. J'ai donc tenté de rester la plus fidèle possible à ses propos et, effectivement, au moment de retranscrire l'entretien au propre, je me suis rendue compte que j'avais écrit des phrases entières et non des idées. En revanche, quand elle répétait plusieurs fois la même chose, j'ai eu tendance à ne pas le noter, ce qui est dommage, car cela montrait une importance donnée à l'élément en question.

Anne a 55 ans, vit dans une grande ville et vient d'une famille de province qu'elle décrit comme bourgeoise, cultivée, catholique (elle rit sur le catholique). Sa mère, comme elle, était à la fois artiste et travaillait auprès de jeunes enfants. Elle était, selon sa fille, très attentive à l'éducation des enfants. Anne m'explique qu'elle-même en a une tribu de cinq. Elle a deux filles, Aurélie et Virginie d'une trentaine d'années, et un fils de 25 ans, Mickaël, tou-te-s trois issu-e-s d'une première union. Patrick, son second mari, a un fils de 30 ans, Stéphane, et une fille de 27 ans, Elizabeth, d'un premier mariage également. Il et elle n'ont pas eu d'enfants ensemble. Hugues, le père d'Aurélie, Virginie et Mickaël, a eu trois autres enfants approximativement du même âge que ses petits enfants.

Aurélie et Virginie sont mariées et ont respectivement une fille de trois ans pour la première, et deux fils de deux et quatre ans pour la seconde. Anne n'a plus de lien avec Hugues, il était cadre supérieur à l'époque. Patrick est sociologue.

A la fin de l'entretien, Anne me remercie. Elle me dit que ça l'intéresse, qu'elle connaît la sociologie par Patrick, qu'elle trouve bien qu'on parle de ces familles particulières plus qu'avant. Elle me précise que quand sa belle-fille l'a désignée, elle a été émue, touchée même si elle savait qu'elle était considérée comme parent. Elle me dit que grâce à moi, elles ont reparlé de cette famille et de cette parentalité. L'entretien lui-même a donc, pour elle, été une preuve de reconnaissance par l'annonce, par son sujet et par sa belle-fille qui a fait le relai entre elle et moi. Anne m'a perçue comme étant une jeune femme étudiante admettant la possibilité d'autres formes de familles, de parentalités.

1.2 François

J'ai rencontré François via une connaissance commune, une femme, auditeure libre à l'Université. Nous prenons rendez-vous dans un salon de thé brestois, dans la galerie d'un centre commercial. Ce lieu rend visible des attentes sociales très fortes. Les femmes y travaillent en jupe. Sur les murs, des tableaux de vieilles familles. Mais la clientèle est diverse. Elle se compose des clients du centre commercial et de ses employé-e-s.

Le lieu de notre rendez-vous a été choisi par moi-même. François vit dans une petite ville et comme je n'ai pas le permis, c'était difficile pour moi d'y accéder. Chez moi, trop de citations sur les murs, éloquentes quant à mes positions personnelles. Mon décor biaiserait à lui seul l'entretien de manière trop prononcée. Ce salon de thé me semblait être un endroit calme même si pas complètement neutre à cause des tenues professionnelles, des tableaux,

des objets décoratifs... Le lieu du centre commercial a été choisi par François, pour nulle autre raison visiblement que celle pratique de se garer.

François a 50 ans. Il a une fille de 14 ans, Sarah, issue de l'ancienne union de son épouse, Michelle, avec qui il est marié depuis deux ans. Elle a 42 ans et elle est divorcée de Jean-Claude, le père de Sarah. François et Michelle appartiennent à la catégorie des professions intermédiaires. Jean-Claude est décédé un an avant l'entretien, ce qui crée un contexte biographique de l'entretien très particulier. Il était agent de maîtrise. Il avait été marié une première fois avant Michelle, et avait eu deux filles, dont l'une d'elle est décédée à l'âge de 25 ans.

François est le cinquième enfant d'une fratrie de sept frères et sœurs. Deux de ses frères sont décédés, l'un il y a treize ans et l'autre, il y a cinq ans. Pour lui, l'entente entre tous et toutes est bonne, même si des affinités se tissent plus avec certain-e-s que d'autres.

François accepte l'entretien pour rendre service, par solidarité. Il a été étudiant et a dû faire quelques travaux de ce genre. Il ne se dit pas particulièrement intéressé mais cela ne le dérange pas. Une fois l'entretien terminé, il me demande comment j'ai connu notre connaissance commune, me demande mes projets professionnels, me parle de ses propres études. Il me dit de ne pas hésiter si je veux reparler de certaines questions avec lui. J'ai senti que la situation le rendait au départ nerveux et qu'il s'est détendu peu à peu. Par ailleurs, en toute fin d'entretien, il me dit qu'il trouvait cela intéressant parce que ça l'avait obligé à réfléchir à sa manière de se situer. Il a trouvé que l'exercice n'était pas désagréable.

Il sait que je suis une femme d'une petite vingtaine d'années, étudiante en espagnol et en master de sociologie, que je travaille sur la parentalité mais que je n'ai probablement pas de famille que j'aurais fondée. Dans ses représentations, il me rapprocherait certainement de Sarah en un peu plus vieille (nous imaginons les gens à partir de ce que nous connaissons). Il pourrait me voir comme détachée de certaines attentes vis-à-vis des femmes (pantalon, veste à capuche un peu « collégienne », sourcils pas épilés, cheveux rapidement attachés). Ma tenue avec le fait qu'il me sait piétonne implique qu'il pourrait me voir davantage comme « sportive » plutôt que « féminine » en termes de stéréotypes. Je travaille sur des parentalités atypiques, ce qui est un sujet vu comme étant très « féminin », tout en étant dans la distance par rapport à la famille normée.

Le rapport à la connaissance ne me semblait pas le même qu'avec les femmes que j'ai rencontrées qui multipliaient les références intellectuelles. Lui non. Il parle de lui, de son expérience. Il ne se réfère pas à la théorie.

1.3 Philippe

J'ai rencontré Philippe par l'intermédiaire d'Alain¹⁴¹. Etant donnée la distance géographique, nous avons convenu – comme je l'avais fait avec Vanessa et Lisa – de procéder par mail.

Philippe (60 ans au moment de l'entretien) est marié à Odile (55 ans). Il a trois enfants, Julien, Maéva et Yoann, (35, 33 et 23 ans) d'un premier mariage avec Ruth (65 ans). Odile a deux enfants, Emilie et Romain (31 et 30 ans) d'un premier mariage avec Pascal (57 ans).

Philippe a créé plusieurs sociétés. Ruth est à la retraite, elle était employée. Elle est remariée depuis six ans et voyage beaucoup. Odile est directrice des ressources humaines. Pascal s'est remarié et a divorcé deux fois depuis Odile. Il vit de nouveau avec quelqu'une depuis quelques mois et travaille dans des postes à responsabilité. Julien passe de cadre supérieur à chef d'entreprise. Emilie veut également créer sa boîte. Maéva appartient aux professions intermédiaires. Romain sort de longues études et Yoann est en Master 2. Tous et toutes sont donc globalement d'un milieu aisé.

Durant cet entretien, Philippe – contrairement à François – a vis-à-vis de moi, un rapport très particulier au savoir. Non pas un savoir universitaire, mais celui de l'expérience. Philippe définit sa position générationnelle comme devant transmettre quelque chose à celle d'en dessous. Je pense qu'étant la filleule d'Alain et ayant 23 ans, il a réellement souhaité m'apprendre des choses sur la parentalité et me « *transmettre* » – puisque c'est son terme – son expérience.

2 Pour Anne, une question de territoire

2.1 Être mère, une identité

Anne a trois enfants. Aurélie, sa première fille est née quand Anne avait 19 ans. Elle est d'une famille nombreuse, sa mère a eu six enfants et selon Anne, c'est sa mère qui lui a « *transmis l'amour des enfants* ».

¹⁴¹ Le même qui m'a fait rencontrer Eva et Martine deux ans auparavant.

Comme Lisa, Anne commence par faire le lien entre son enfance, sa mère et son rapport aux enfants et à la parentalité. Différemment car Lisa disait que sa mère était misogyne et « *avait banni les poupées* ». Mais dans un cas comme dans l'autre, elles réinventent un lien entre passé et présent, entre des projections qu'il y aurait eues durant l'enfance et leur situation aujourd'hui. Il s'agit d'un discours que l'on retrouve presque exclusivement chez les femmes : dire qu'on envisageait d'être parent dès l'enfance. Être mère est socialement perçu comme étant le but de la vie d'une femme et les rêves supposés, attendus d'une petite-fille sont liés aux enfants et à la maternité¹⁴². En réalité, ici, il s'agit bien de projections actuelles sur l'enfance afin de donner du sens à son parcours dans la parentalité. Comme quand Gilda Charrier parle de ces infirmières qui affirment l'être devenues par vocation afin de légitimer leurs définitions professionnelles actuelles. Il s'agirait alors d'accepter son destin social¹⁴³. De plus, pour Anne comme Lisa, c'est toujours de leurs mères qu'elles parlent, et pas de leurs pères. Anne parle de transmission, comme d'un passage de flambeau dans un milieu exclusivement féminin.

Pour elle, ça n'a été que du bonheur même si ce n'est pas toujours facile. Elle travaille en crèche et elle est donc entourée de beaucoup d'enfants. Comme Vanessa le disait pour elle-même et pour Karine, elle peut donc faire valoir une profession – et donc des aptitudes officielles – dans le domaine de l'enfance. Pour Anne, déjà mère statutaire de trois enfants, dans une forme de famille plutôt socialement admise, l'enjeu est sans-doute moindre. Néanmoins, elle précise tout-de-même que sa vision du rôle de mère s'est construite en partie théoriquement, via une formation en psychopédagogie. Cette valorisation du travail dans l'enfance permet également de faire le lien entre sa sphère publique et sa sphère privée. Elle permet de valoriser sa profession comme étant en cohérence et ne mettant pas à mal l'identité de mère.

Anne explique que c'est « *vital* » pour elle d'avoir des enfants autour d'elle. Traduire cela comme un besoin « *vital* » permet de renforcer l'identité de mère, comme une identité irréductible. Elle exprime par ailleurs qu'elle se sent plus mère que femme. Par exemple, elle

¹⁴² Par ailleurs, une campagne de recrutement dans l'éducation nationale montre bien cette différenciation homme/femme dans les projets de vie. « Laura a trouvé le poste de ses rêves. C'est l'avenir qu'elle a toujours envisagé. » « Julien a trouvé un poste à la hauteur de ses ambitions. C'est la concrétisation de son projet professionnel. » Quand pour l'une, il s'agit de réaliser ses rêves d'enfant (devenir maîtresse d'école), pour l'autre il s'agit d'un projet construit dans la vie adulte, afin d'avoir une place appréciable dans la vie publique. Ce sont les femmes qui sont le plus renvoyées à des rêves qu'elles sont supposées avoir toujours eus, afin de participer à un épanouissement personnel. Socialement, il ne leur est pas d'emblée attribué un projet professionnel comme il est attribué aux hommes. Campagne de recrutement [en ligne], URL : <http://www.education.gouv.fr/cid56433/l-education-nationale-recrute-17-000-personnes-en-2011.html>, Consulté le 4 juin 2011.

¹⁴³ CHARRIER Gilda (1993), op cit, p.97

raconte qu'elle a dû faire le choix entre la compagnie de ses petits enfants ou bien celle de son mari. Elle aurait choisi les petits enfants. Il s'agit alors d'un choix d'identité à faire valoir devant moi, dans le cadre de cette étude sur la parentalité, parmi plusieurs à disposition (artiste, ex-épouse, femme etc.). Toutes ne le font pas. Lisa – par exemple – refuse de se définir comme mère, et utilise le mot de parent pour sortir consciemment de certaines attentes sociales.

2.2 Souvenirs des années soixante-dix et construction de la parentalité

Anne a eu ses enfants dans les années soixante-dix. Elle aurait, selon elle, été très marquée par le mouvement 68. Ces mots m'ont évoqué un passage d'Annie Ernaux¹⁴⁴ :

« Et la télévision, en diffusant une iconographie immuable avec un corpus réduit d'acteurs, instituerait une version *ne varietur* des événements, imposant l'impression que, cette année-là, on avait tous entre dix-huit et vingt ans et on lançait des pavés aux CRS un mouchoir sur la bouche. Sous la répétition des images prises par les caméras, on refoulerait celles de sa propre histoire de mai, ni notoires [...] ni glorieuse »

Annie Ernaux, *Les années*

Cela relève de la volonté d'appartenance à une identité collective construite dans l'opposition au pouvoir. Une identité collective marquante socialement : « Mai 68 » relève autant de faits socio-historiques que de mythes construits *a posteriori*. Cela ne signifie pas pour autant qu'Anne a été marquée dès mai 1968 par « Mai 68 ». Simplement que ce mouvement social significatif donne sens aujourd'hui, dans le présent, à son parcours. Elle s'inscrit dans des changements sociaux issus de cette période que tout le monde – impliqué ou non, et quel que soit l'avis politique – a connu.

Anne venait d'une famille qu'elle décrit comme carrée, catholique, très conformiste. Elle aurait fait sa révolution : la liberté d'expression de l'enfant dans son développement, le laisser parler, l'écouter parce que pour elle, dans son enfance, ce n'était pas comme ça. Elle a appris et apprend toujours sur l'enfant parce que c'est son sujet préféré : l'avenir de l'enfant. Est-ce qu'il/elle sera un adulte tel qu'il/elle souhaite le devenir ou selon l'idée qu'on s'en fait ? Anne fait référence à Winnicott, l'enfant est un sujet¹⁴⁵. Elle ne fait donc pas

¹⁴⁴ ERNAUX Annie (2008), *Les années*, Paris, Gallimard, p.106

¹⁴⁵ RODMAN F. Robert (2008), *Winnicott, sa vie, son œuvre*, Paris, Erès.

directement référence à la redéfinition de la place des femmes au sein de la famille dans les années soixante-dix, avec la contraception, le droit à l'avortement, la fin de la puissance paternelle, l'accès plus libre à la profession et le partage de l'autorité parentale dans le mariage. Elle fait davantage référence à la nouvelle place de l'enfant comme individu-e que les parents doivent accompagner comme tel-le. Néanmoins, les deux sont liés, le contrôle des naissances ayant mené à une redéfinition du rapport à l'enfant, à un moindre nombre d'enfants, qui deviennent alors le centre d'une éducation, d'une attention – si elle n'est exclusive (ils/elles peuvent avoir tout de même des frères et sœurs) – reste cependant, moins partagée. De plus, avec la loi de 1970 sur la fin de la puissance paternelle, l'enfant cesse d'être la propriété de ses parents et les parents ont des responsabilités éducatives redéfinies¹⁴⁶.

2.3 Recompositions familiales et territoires de la parentalité

Anne a eu un premier divorce il y a vingt ans, puis elle a eu un deuxième compagnon, Patrick, qui avait des enfants du même âge que les siens. Stéphane, le fils de Patrick vivait chez son père. Elizabeth, sa fille, venait en vacances. Anne et Patrick ont donc eu une tribu de cinq enfants. Elle trouve que c'était parfois très dur mais que des liens très forts se sont tissés. Et cela même s'il y a eu des disputes que ce soit avec les enfants de l'un-e ou de l'autre, quand ils/elles étaient adolescent-e-s. Selon elle, c'étaient des adolescent-e-s très difficiles. Mais elle pouvait se fâcher contre eux/elles, qu'ils/elles soient ses propres enfants ou non, parce qu'ils/elles vivaient chez elle. Pour elle, c'est une question de territoire. Il y a un territoire au sein duquel elle pense qu'elle n'a rien à dire parce que ce ne sont pas ses enfants et un territoire où elle aurait à dire parce qu'ils/elles vivent chez elle. Anne serait porteuse de la loi chez elle.

Cela signifie qu'elle considère l'existence de territoires parentaux au sein desquels elle n'a pas eu d'emblée l'accès en toute légitimité pour les enfants de Patrick. Et de la même manière, Patrick n'en a pas eu d'emblée l'accès en toute légitimité pour ses enfants à elle. Par exemple, il y a eu une réunion de parents au collège pour un-e de ses enfants à laquelle elle ne pouvait pas se rendre. Il y a une interrogation et Anne aurait demandé à l'enfant : « *Je ne peux pas y aller, est-ce que c'est légitime que Patrick y aille ?* ». Et son fils aurait répondu « *évidemment, bien-sûr* ». Et pour Patrick, c'était pareil. Le commissariat a appelé Anne parce

¹⁴⁶POTIN Emilie (2009), *Enfants en danger. Enfants protégés. Enfants sécurisés ? : Parcours de (dé)placement(s) des enfants confiés à l'Aide sociale à l'enfance*, Thèse de doctorat dirigée par Arlette Gautier, Université de Bretagne Occidentale.

que Stéphane, le fils de Patrick avait été arrêté parce qu'il consommait de l'herbe dans le parc. Les policiers lui auraient dit « *Il a demandé expressément que ce ne soit pas son père qu'on appelle mais vous.* ». Anne aurait compris à ce moment-là qu'elle était une figure parentale. Et dans le même temps, elle se disait que Stéphane se dédouanait de la colère de son père. Alors elle est allée le chercher et tou-te-s les deux sont allé-e-s boire un coca dans un café pour discuter et elle lui aurait dit « *Tu comprends que je ne peux pas cacher ça à ton père, ce n'est pas possible* ». Pour Anne, elle ne pouvait pas le dédouaner de la colère de son père mais la discussion aurait permis de le préparer. Elle considère que cet épisode précisément lui a fait prendre conscience qu'elle était une figure parentale pour les enfants de Patrick. C'est donc au moment où l'enfant elle/lui-même lui donne une légitimité en autorisant l'accès à ce territoire qu'elle considère comme parental, qu'il/elle la confirme à ses yeux comme référente.

Quand les cinq enfants sont là, le couple parental, à l'heure de se lever pour aller en primaire, au collège ou au lycée, passe dans les chambres pour vérifier qu'ils et elles se sont bien réveillé-e-s. En cas de problème, c'est le parent avec statut qui dirait « *Allez, on se lève maintenant !* » Par contre, à table, si la table n'est pas débarrassée, les deux seraient légitimes « *Bon, ça suffit !* ». Et les enfants débarrassent leurs couverts. Le territoire individuel des enfants, c'est la chambre. A part repeindre la chambre en noir car il y en aurait eu un qui aurait voulu repeindre sa chambre en noir et Anne aurait refusé parce que c'était sa maison. Mais même si la chambre est en désordre, elle ne dit rien, même pas pour ses propres filles. Quand les grands-parents sont venu-e-s, Patrick aurait eu honte et Anne aurait dit « *T'inquiète, ils vont ranger* » et ils/elles auraient rangé.

Anne considère trois types de territoires : les territoires parentaux (réservés aux parents comme l'école et le commissariat), les territoires collectifs au sein du foyer (où elle considère que les deux adultes ont d'emblée leurs mots à dire parce que c'est chez eux/elles), les territoires individuels des enfants où aucun des deux parents n'a accès.

Anne ne considère pas qu'il soit nécessaire d'être père ou mère statutaires pour accéder aux territoires parentaux. Mais elle définit tout de même ces territoires comme des territoires à accès restreint. Il faut être parent, avec ou sans statut. Le passeport, c'est ce statut ou l'autorisation de l'enfant. Si l'adulte a un statut légal de parent vis-à-vis de l'enfant, celui/celle-ci n'a pas à confirmer la légitimité de l'accès. Si l'adulte n'a pas ce statut, il faut d'abord qu'il/elle soit considéré-e comme parent, confirmé-e par l'enfant, pour avoir accès à ces territoires. Cela signifie qu'en définissant ces territoires de cette manière, raconter qu'on y

a accès sans avoir de statut de parent, c'est raconter qu'on est reconnu-e par l'enfant comme parent.

2.4 Définir son rôle : pas la mère, pas la copine

Anne et Patrick aurait vu un psychothérapeute. « *Qu'est-ce qu'on peut dire à l'enfant de l'autre ?* ». Les disputes, c'étaient surtout au sujet des enfants de l'autre : « *Ouais, ton fils* » « *Ouais, ta fille* ». Et tou-te-s deux diraient à l'enfant « *Ecoute, devant moi, on ne parle pas comme ça* » que ce soit les enfants d'Anne ou les enfants de Patrick. Même s'il s'agissait d'autres enfants, de quelqu'un-e d'autre, ce serait pareil parce que c'est chez Anne. Mais ce ne serait pas toujours facile. C'est aussi comme cela qu'Anne aurait compris qu'elle était une figure parentale. Ils et elles ne sont pas obligé-e-s de l'aimer, elle n'est pas une copine. Pour elle, elle ne doit pas faire de la démagogie. Au début, les enfants leur auraient mené la vie dure. Elle leur aurait dit « *Ecoutez, vous n'êtes pas obligé-e-s de m'aimer, je sais que vous n'avez pas choisi, que c'est un choix de votre père, mais vous devez me respecter car vous êtes chez moi.* » Et d'avoir pu le dire aurait, selon elle, changé beaucoup de choses.

Pour elle, son rôle s'est défini en parlant, en étant obligé de parler souvent à la suite de conflits et en jouant à la géométrie variable, en renonçant à une famille comme les autres. Accepter de prendre du temps avec chacun-e, avec un enfant seul, avec sa belle-fille. Elles feraient toutes les deux des choses que les autres n'aimeraient pas : couture, patchwork, danse. Avec son beau-fils, ce serait de la musique. Et ce ne serait plus le territoire du père et de la mère, ce serait un nouveau territoire. Elizabeth est danseuse, pour l'anniversaire d'Anne, elle lui aurait offert un stage de danse qu'elles auraient fait ensemble. Une fois dans l'année, ils/elles iraient à un spectacle tou-te-s ensemble et ce ne serait pas facile parce qu'ils/elles n'aiment pas tous et toutes la même chose. Puis elle irait voir un ballet avec sa belle-fille. Avec son beau-fils, elle irait à un concert de rock sans forcément l'autre parent, celui qui a un statut qu'elle nomme le « *vrai parent* ».

Pour Anne, le parent sans statut est une autre figure. Un peu comme neveu et nièce parce qu'elle se dit aussi très proche de ses neveux et nièces. Mais elle n'est pas la mère. Elle est d'une génération qui fait qu'ils et elles pourraient être ses enfants, ce serait un rapport parent/enfant. Cependant, elle travaille avec un musicien qui est de l'âge de son fils, qui pourrait être un de ses enfants mais tou-te-s deux n'auraient pas du tout une relation parent/enfant. Ce n'est finalement pas seulement l'âge qui compterait mais la position au sein

de la famille, le contexte familial. Anne est d'une génération et les enfants, celle d'en dessous – dans la famille. Il y aurait une relation pédagogique. C'est Anne qui « *pose la loi* ». Enfin, elle se reprend car elle trouve que « *poser la loi* » fait un peu directive mais ce serait elle « *la conductrice, le chef* » même s'il y a une éducation dans laquelle on discute, on débat. En dernier recours, c'est l'adulte qui « *fait la loi* ». Ils/elles ne sont pas des copains, copines. Irène Théry et Marie-Josèphe Dhavernas parle d'une relation entre beau-parent et enfant qui se situerait aux frontières de l'amitié, dans une logique de parenté élective¹⁴⁷. Effectivement, Anne explique que si à la base, les enfants ne l'ont pas choisie au sein de leur foyer, et qu'ils/elles n'étaient donc pas obligé-e-s de l'aimer, c'est par des moments ensemble, des centres d'intérêt partagés que le lien se créerait. L'affect est revendiqué pour faire valoir une configuration, des relations que les individu-e-s jugent comme positives parce qu'elle servent leurs constructions individuelles.

3 Pour François, pas vraiment parent mais « je la considère comme ma fille » : se définir après le décès du père statutaire

François commence en me présentant sa configuration. Il est marié. Son épouse a été mariée une première fois et elle a eu une fille qui a actuellement 14 ans et que François connaît depuis sept ans. Il m'explique que le père de Sarah est décédé depuis un an. Pour lui, la relation entre lui et Sarah est bonne, un peu pudique. Il y aurait un respect mutuel et en même temps, Sarah serait assez réservée. Elle ne se confierait pas facilement. Il l'aime beaucoup. Elle avait six ou sept ans quand tou-te-s deux se sont rencontré-e-s. Les choses auraient été très difficiles au début, très compliquées à cause du contexte du divorce et de la séparation. Puis il y a eu la résidence alternée : une semaine chez son père, une semaine chez lui et Michelle. Depuis le décès de Jean-Claude, elle vit chez eux en permanence.

3.1 Faire plutôt que dire

Pour lui, les choses ont été très claires dès le départ, puisqu'il lui a bien expliqué dès la première rencontre qu'il n'était pas son papa et qu'il n'usurperait pas le rôle de son père. Cela

¹⁴⁷ THERY Irène, DHAVERNAS Marie-Josèphe (1993), « La parentalité aux frontières de l'amitié : statut et rôle du beau-parent dans les familles recomposées », in Meulders-Klein Marie-Thérèse, Théry Irène (dir), *Les recompositions familiales aujourd'hui*, Paris, Nathan, p.159-187.

aurait été clair dans la tête de Sarah, et dans la sienne aussi. Même s'il est là pour l'aider et pour veiller sur elle, il n'est pas son père. C'est un peu particulier, explique-t-il. Il pense qu'il la considère plus comme sa fille mais l'inverse... il ne parvient pas à l'exprimer et ne termine pas ses phrases. Il reste prudent, mesure ses mots quand ils concernent la relation. Il m'explique qu'elle est toujours dans son processus de deuil, qu'il ne l'oublie pas. Une manière de dire qu'il respecte ce moment de la vie de Sarah et qu'il ne souhaite pas s'imposer comme parent.

Pour lui, sa famille au niveau des enfants est limitée à Sarah. Il n'a pas d'enfants de son côté et ne pense pas que lui et Michelle en auront. Il souhaite être là pour que Sarah se sente bien, en sécurité, pour lui apporter de la tendresse, de l'aide par exemple sur le plan scolaire. Mais elle est, selon lui, assez douée donc il n'y aurait pas vraiment besoin de l'assister. Il aime Sarah et selon lui, elle sait qu'elle peut compter sur lui si besoin est. La semaine, ce serait plutôt sa mère qui veillerait. Le week-end, ce serait un peu compliqué depuis quelques temps mais ce serait temporaire. Michelle et François travaillent un week-end sur deux et donc, après le décès de Jean-Claude, François a accepté de prendre de manière temporaire un poste de nuit. Cela leur faciliterait la tâche au niveau de l'organisation. Cela leur permettrait d'avoir un « *parent* » *entre guillemets* » précise-t-il, à tout moment à la maison. Michelle travaille le dimanche dans la journée par exemple, François travaille la nuit. Sarah n'aurait juste qu'à le réveiller s'il arrivait quelque chose. Il pense qu'elle est encore un peu jeune pour être seule. Dans un an ou deux peut-être. Il souhaite également être plus proche d'elle car c'est une année charnière. Sarah est en troisième.

Mais ce serait temporaire et il retravaillerait par la suite de jour. Alors le week-end, quand sa mère n'est pas là, il vérifie qu'elle a bien fait ses devoirs, qu'elle n'est pas en difficulté. Mais de toute manière, Sarah est, selon lui, assez indépendante. Il arrive qu'il y ait un problème qu'elle n'ait pas bien compris mais en général, ce serait vraiment une bonne élève et elle n'aurait pas besoin d'aide. Il ajoute en riant qu'il l'aide pour dire qu'il l'a aidée.

Et puis, comme elle est dans un club de basket, elle a des entraînements et des matches alors il l'accompagne régulièrement et va régulièrement la chercher.

François assure alors sa présence à sa manière, c'est-à-dire en investissant des manières de faire reconnues comme plutôt « masculines » auprès de l'enfant : l'accompagnement dans l'espace public aux activités sportives, une présence plus appuyée le week-end en suppléance à la mère quand celle-ci s'occupe des tâches de la semaine (école, devoirs etc.). Il s'agit d'une présence « au cas où » sans tâche précise à effectuer (il peut dormir). Cela rappelle l'étude d'André Rauch qui précise que les pères s'investissent

davantage dans la socialisation de l'enfant en laissant aux mères les tâches quotidiennes. Les hommes consacraient 6% de leur temps aux devoirs des enfants contre 10% pour les femmes¹⁴⁸. L'investissement « en suppléance » de François ne correspondrait donc pas seulement à son absence de statut mais à un investissement plutôt codé comme « masculin » en général.

3.2 S'autoriser un point de vue

Pour lui, le décès de Jean-Claude n'a pas changé grand-chose dans sa relation à Sarah. Il n'y aurait vraiment eu que le début de la séparation qui était compliqué. Sarah avait sept ans, il pense qu'elle le voyait comme un étranger qui venait bousculer l'équilibre familial. Elle pleurait beaucoup. Puis, il y a eu beaucoup d'évènements douloureux pour elle. Peu de temps après la séparation de ses parents, l'une de ses demi-sœurs (née du premier mariage de son père) est décédée à 25 ans d'une crise cardiaque. Elle a perdu ensuite deux grands-mères.

François trouve que Sarah est très résistante. Au début, lui et Michelle avait pensé que ce serait bien qu'elle soit vue par un pédopsychiatre pour voir s'il n'y avait rien de particulier. Pour être sûre qu'elle puisse parler à un tiers de ce qui est difficile. L'initiative est venue de sa mère mais François était d'accord, il trouvait que c'était judicieux. Il trouvait qu'elle n'exprimait pas grand-chose, qu'elle était réticente à se montrer. Lui et Michelle avait peur qu'elle garde son ressenti pour elle. Puis, au bout de deux séances, elle n'y est plus retournée. Selon François, elle n'était pas contre mais elle allait bien, elle n'était pas en colère et il était inutile de psychiatriser. La mère prend les initiatives mais François parvient à se sentir légitime pour donner son point de vue, son approbation, ce qui correspond à un investissement éducatif, même s'il se fait toujours en retrait par rapport à la mère.

François explique que la relation avec Jean-Claude était compliquée du fait de sa relation avec Michelle. Jean-Claude refusait de le voir et de lui parler. François pense que ça aurait été dans l'intérêt de Sarah qu'il y ait un dialogue, une relation non pas amicale mais respectueuse. Pour la résidence alternée, Jean-Claude ne serait jamais venu chercher sa fille, et ne l'aurait jamais ramenée. François serait resté dans la voiture. Il aurait essayé de ne pas trop le montrer à Sarah mais il pense qu'elle a entendu des choses, que Jean-Claude parlait de lui en mal.

¹⁴⁸ RAUCH André (2007), *Pères d'hier, pères d'aujourd'hui : du paterfamilias au père ADN*, Paris, Nathan, p.100-101.

François exprime – du moins en entretien – son opinion dans des choix concernant Sarah : la laisser seule ou pas, voir un pédopsychiatre, l'intérêt de Sarah dans la relation qu'il entretient avec son père tout en restant prudent parce qu'il s'agit du père (il essayait de ne pas trop le montrer à Sarah). Il ressent donc, par la cohabitation, par la vie quotidienne, une légitimité à penser l'intérêt de Sarah. Mais tout se joue dans la prudence. Par ailleurs, François ne m'a parlé de sa relation difficile avec Jean-Claude qu'au moment où je lui ai demandé de me le présenter.

3.3 Mettre ou ne pas mettre de mots

Pour François, leur famille est unie et soudée. À la fin de l'entretien, il peine à mettre un mot sur sa relation à Sarah. Communément, le terme qu'on attend de lui est « belle fille » mais ce terme le dérange. Il serait bien embarrassé d'en trouver un autre mais il trouve que cela prête à quiproquo. On parle de « belle-fille » dans les recompositions familiales mais aussi en cas de mariage, avec le père du conjoint. Il trouve également que le terme est un peu froid. Pour lui, maintenant, il considère Sarah comme sa fille. Il ne lui a pas encore dit mais il lui dira peut-être un peu plus tard. Il trouve que c'est un peu tôt par rapport au décès de son père. Et à l'époque où son père était vivant, François avait peur que Jean-Claude ait l'impression d'une mise en concurrence. Par conséquent, il dit simplement à Sarah qu'il l'aime beaucoup et qu'elle peut compter sur lui. Pour lui, cela se traduit plus par des marques d'affect. Il trouve que Sarah l'améliore, lui apporte beaucoup de chose par sa tendresse, son humour, son intelligence. Il peine à trouver les mots et conclut qu'il l'aime.

François fonctionne plus par le faire que par le dire d'où la difficulté pour lui à mettre des mots sur sa relation en entretien et d'où le fait qu'il n'ait pas forcément envie d'en mettre. Il met en œuvre des pratiques, il fait reconnaître la relation telle qu'elle est sans chercher à la définir de manière théorique. Il la définit plutôt par l'expérience et un ensemble de manière de faire et d'être avec Sarah. Parmi les personnes que j'ai rencontrées, c'est le seul à être à ce point comme cela. Cela ne signifie pas qu'il a moins de références théoriques que les autres puisqu'il a lui-même été étudiant à l'Université et qu'il s'est formé dans plusieurs domaines qui impliquent un peu de sociologie et de psychologie. Mais c'est aussi le seul qui ne prend pas ou ne peut pas prendre appui sur l'enfant pour être reconnu comme parent.

Pour François, la question de la place du père, qu'il ne faut pas prendre, est très présente. Sylvie Cadolle explique que c'est une question qui revient souvent lors de

recompositions familiales¹⁴⁹. Mais sans aucun doute celle-ci est exacerbée lorsque la relation amoureuse et/ou sexuelle entre la mère et son nouveau conjoint a commencé avant la séparation avec le père – comme c’est le cas de François et Michelle. D’autre part, cette prudence quant à la place du père qu’il ne faut pas prendre est d’autant plus intense que le père est décédé. Si plusieurs de mes interlocutrices ont fait valoir l’enfant comme confirmant la relation de parentalité, on voit bien ici aussi l’enjeu de la définition de la relation par l’enfant. C’est l’enfant qui confirme la relation avec le parent¹⁵⁰. François ne s’autorise pas à se dire parent de Sarah. Lisa explique que tant que la relation entre elle et Thibault n’était pas perçue comme « *réci-proque* », elle semblait être un « *délire* ». Martine explique qu’Eva et Esteban sont très lié-e-s. Anne valorise l’accès à des territoires parentaux conditionné par les enfants eux-mêmes. Il est difficile de se faire valoir comme parent sans confirmation de la part de l’enfant. Parler d’une relation sans l’accord de l’autre, c’est quelque part définir l’identité de l’autre à son insu. C’est définir l’espace relationnel de l’autre. Parce que socialement, une relation est vue comme nécessairement « *réci-proque* ». Pour autant, on peut être seul-e à définir une relation (on est toujours seul-e d’ailleurs, il nous arrive simplement de conjuguer notre point de vue avec celui de l’autre personne) et que cette relation participe à notre définition de nous-mêmes, à la construction de notre identité sans pour autant altérer ou toucher à celle de l’autre.

En revanche, François fait valoir une autre relation en exprimant qu’il considère Sarah comme sa fille. Il ne lui dit pas encore (car dire revient à demander confirmation) mais il peut l’exprimer de cette manière à une tierce personne comme moi. Il l’exprime en parlant de l’affect, de sa présence – non imposée (il serait là *si* elle a besoin, il lui tend des perches qu’elle n’attrape pas), il l’accompagne à ses activités, l’« aide » pour ses devoirs mais elle n’a que rarement besoin de lui. Ce sont des choses qui relèvent d’une relation unilatérale qui n’appartient qu’à lui-même, à ce qu’il ressent.

Le « faire » dans ce cas-là, permet de vivre et de définir la relation sans la dire. Le contexte d’entretien est en cela très particulier qu’il « pousse » à la parole mais les actes de la vie quotidienne peuvent tout autant être des éléments de reconnaissance de la relation – sans passer par les mots.

¹⁴⁹ CADOLLE Sylvie (2007), op.cit.

¹⁵⁰ SINGLY François de (1996), op.cit.

4 Pour Philippe, être parent de tous les enfants : une question de génération

Philippe s'est marié à Ruth à l'âge de 24 ans. Tou-te-s deux ont eu trois enfants : Julien, Maéva et Yoann. A 42 ans, Philippe divorce et ses enfants restent vivre avec leur mère. Il rencontre Odile, sa seconde épouse et s'installe avec elle. Odile vit alors avec ses deux enfants, Emilie et Romain.

Julien et Maéva ont quitté le domicile de leur mère, il y a une dizaine d'années. Préférant, selon Philippe, « vivre avec des « frères et sœurs » » (les guillemets sont de lui), Yoann est venu vivre avec son père. Puis, quatre ans plus tard, Maéva reprend ses études et emménage chez Philippe et Ruth pour repartir trois ans après.

Entre temps, Emilie est partie vivre de son côté. Au moment de l'entretien, seuls Yoann et Romain vivent encore avec mon interlocuteur et sa compagne. Romain vient de trouver du travail et envisage, selon Philippe, de quitter la maison d'ici peu.

Philippe se considère comme un « vrai père » et un « faux père »¹⁵¹. Selon lui, c'est la même chose pour Odile dans l'autre sens.

4.1 La notion de « parent » : éduquer et transmettre

Pour lui, un parent est à la base celui ou celle qui a, génétiquement, engendré l'enfant. Ensuite, la loi ou simplement l'ordre social, s'appuyant sur cette idée, donnerait au parent des droits et des devoirs. En disant cela, Philippe oublie les cas d'adoption et d'IAD dans lesquels une partie ou l'ensemble des parents n'a pas engendré l'enfant. Ils/elles ont pourtant également des droits et de devoirs vis-à-vis de celui/celle-ci. Et le parent d'origine, dans le cas de l'adoption, perd l'autorité parentale. En cas d'adoption plénière, c'est même toute la filiation qui est rompue et l'enfant est dit « né-e de » ses parents adoptifs¹⁵².

Philippe souhaite alors s'approcher de la notion de « responsabilité » : laquelle ou lesquelles ? Il pense que dès la gestation, un enfant est un être indépendant, destiné à s'autodéterminer. Le parent n'aurait alors, selon lui, plus de droits et seulement des devoirs. Faire de l'enfant un adulte responsable capable d'exister par lui-même, de se gérer seul et de pouvoir, à terme, faire la même chose avec ses propres enfants. On reconnaît alors l'idéologie

¹⁵¹ Les guillemets autour de « vrai » et « faux » ont été systématiquement écrites par lui-même.

¹⁵² Article 354 du Code Civil

dominante, qui a grandi au cours de la seconde moitié du XX^{ème} siècle : l'enfant devient le centre.

Cela impliquerait donc une permanence dans l'éducation, le transfert de la morale, l'ouverture intellectuelle, l'apprentissage des essentiels. Pour lui, il s'agit de transmettre. Mais il ne souhaite pas transmettre tout ce que ses parents lui ont transmis. Ce sont ses propres analyses, convictions, croyances et idées (adaptées à l'époque à laquelle ses enfants vivent) qui construisent, explique-t-il, son propre référentiel.

Il s'est donné quelques règles. Être permanent et pérenne dans le discours : il ne veut pas changer les règles au fil de sa propre vie. Être toujours juste : ne pas faire de différence entre les enfants. Être toujours honnête : ne pas mentir. Être simplement moral, ce qui pour lui relève d'un vaste débat. Enfin, il trouve qu'une chose est primordiale pour que tout le reste fonctionne, c'est d'aimer. Pour lui, il n'y a pas de parent sans amour.

Il se pose alors la question de ce qu'est « *aimer* » et ce qu'est « *aimer ses enfants* ». Il pense qu'il ne devrait pas y avoir d'obligation puisque les enfants seraient, dès leurs conceptions, des êtres indépendant-e-s. Hors, il n'aime pas tout le monde. Probablement est-ce une question d'alchimie de la vie. Il n'a donc pas de réponse précise.

Pour Philippe, être parent c'est donc éduquer, transmettre et aimer. Il attribue ces fonctions au géniteur. Cela fait penser à l'interrogation de Cécile Ensellem sur *L'accouchement sous X : Naître sans mère ?* Elle se demande si on peut ne pas être mère d'un enfant dont on a été enceinte¹⁵³. Socialement, un parent est parent parce qu'il a engendré, reconnu ou adopté l'enfant. En réalité, on peut engendrer un enfant et ne pas se reconnaître comme étant le parent. Philippe se situe entre une position spécifique à la seconde moitié du XX^{ème} siècle qui enjoint aux parents d'aider l'enfant à se « révéler » lui-même¹⁵⁴ et celle qui veut que les parents transmettent des normes et valeurs aux enfants, de manière verticale – position qui de toute manière, ne s'est pas complètement évaporée en 1970, elle s'est complexifiée dans une logique de construction identitaire. Il ne faut plus seulement éduquer et transmettre, il faut aimer.

4.2 Être parent de tous les enfants sous son toit

¹⁵³ ENSELLEM Cécile (2004), *Naître sans mère ? Accouchement sous X et filiation*, Presse Universitaire de Rennes, Collection « Le Sens social ».

¹⁵⁴ SINGLY François de (2007), op.cit.

Avec les enfants de son épouse, son système fonctionnerait au même titre que ses propres enfants. Cependant, il n'oublie pas qu'il et elle ont un père, un « vrai » précise-t-il. Il ne souhaite pas prendre sa place et il souhaite être capable de vivre certaines difficultés du type « *T'es pas mon père* » : ce que lui avait dit Romain quand il avait 15 ans. Il ne veut pas pour autant, accepter tout et n'importe quoi. Même s'il n'est pas le « père », il est un adulte que l'on doit, selon lui, respecter comme tou-te-s les autres. Cet adulte, vivant au quotidien avec ses « vrais » ou « faux » enfants, ne pourrait échapper à sa responsabilité. Pour lui, l'adulte se doit de dispenser autant aux un-e-s qu'aux autres, et de la même manière, les éléments qu'il juge nécessaires de transmettre.

Donc pour Philippe, il est parent de tous les enfants vivant sous son toit et son attitude vis-à-vis des un-e-s ou des autres doit être égale, « « vrais » ou « faux » enfants ». Mais il ne sait pas s'il est « papa » car, selon lui, cela dépend du sens que l'on met derrière : génétique, légal, à l'écoute, tendre etc. Lui ne mettrait rien de particulier derrière ce terme. Il n'est pas sûr qu'il y ait une réelle définition à ce stade. Pour lui, il pense que « parent » serait un terme général qui définirait celui ou celle qui assume une responsabilité de transmetteur-e. Il se situe donc dans ce cas-là. Alors qu'il pense que « papa » donne une approche plus nuancée car il apporterait une dimension beaucoup plus tendre dans la relation. Dans son cas, Emilie et Romain ayant vécu leur prime jeunesse avec leur père, il et elle l'appellent de fait « papa ». Philippe est conscient que rentre ici une notion d'habitude sociale. Le père, c'est « papa » et la mère, c'est « maman ». Il pense qu'il en est de même dans toutes les langues et toutes les cultures du monde. Ce qui n'est pas tout à fait exact puisque dans de nombreuses sociétés, père et mère sont défini-e-s différemment. Le père peut ne pas exister et le géniteur être appelé par son prénom par les enfants, qui le considèrent comme un villageois quelconque (chez les Na de Chine)¹⁵⁵, il peut être une femme stérile ou ménopausée (chez les Nuer)¹⁵⁶, ou correspondre à tous les frères de l'homme qui a engendré l'enfant en plus de cet homme (chez les Iroquois)¹⁵⁷ etc. Les appellations sont donc difficilement comparables puisque la place elle-même n'est pas définie de la même manière.

Philippe pense que s'il les avait eu-e-s beaucoup plus jeunes, Emilie et Romain l'aurait probablement appelé « papa ». Mais leur relation, même si elle est, selon lui, extrêmement tendre, ne pouvait pas se traduire dans ce vocabulaire.

¹⁵⁵ HUA Cai (1997) *Une société sans père ni mari*, Paris, Presses Universitaires de France.

¹⁵⁶ CADORET Anne (1999), « La filiation des anthropologues face à l'homoparentalité », in Borrillo Daniel, Fassin Eric, Marcela Iacub (dir), *Au-delà du PaCS : L'expertise familiale à l'épreuve de l'homosexualité*, Paris, Presses Universitaires de France, p.205-224.

¹⁵⁷ SEGALLEN Martine (2008), *Sociologie de la famille* (6^{ème} édition), Paris, Armand Colin.

Ceci révèle l'exclusivité donnée au père et à la mère, y compris pour les appellations « papa » et « maman », ce qui est une spécialité de quelques sociétés occidentales dont la nôtre. Notre système de parenté est fondé sur un système bilatéral et sur l'idée d'une filiation construite exclusivement dans un couple hétérosexuel¹⁵⁸. Dans la logique de notre société, n'entre donc pas la possibilité d'une pluralité de pères et de mères, de « papas » ou de « mamans ».

Pour Philippe, « père » relève clairement de la définition du géniteur. Il pense qu'il suffit de se référer aux papiers d'identité ou tout autre document « officiel ». Sa vision du « père » n'empêche pas, selon lui ses « faux » enfants, dans certaines circonstances sociales et pour se faciliter la vie, de l'appeler ou de le présenter comme leur père – mais plus généralement, comme leur beau-père.

Il pense que tout cela est très compliqué et relève surtout de la proximité existante entre les un-e-s et les autres, et de l'histoire vécue entre eux/elles. L'âge des enfants au début de la relation ainsi que la durée, la pérennité, et la profondeur vont, selon lui, certainement donner des utilisations de vocabulaire différentes. Cela dépendrait aussi des relations entre « vrais » et « faux » parents.

Philippe hésite donc entre une définition sociale et juridique qu'il perçoit et qui lierait selon lui la parentalité à l'engendrement, et plusieurs constats au sein de son parcours de relations existantes de parentalité sans engendrement ni statut. Dans son récit, il est parti de la définition de « parent », se posant lui-même les questions de ce que c'était, son rôle, il approfondit et constate que – par une démonstration presque mathématique – c'est ce qu'il est auprès des enfants de sa conjointe. Si parent est un rôle d'un adulte vers un enfant, alors il n'est plus sûr de la nécessité d'un engendrement.

Pour lui, transmettre au quotidien passe par les « règles » de politesse, de courtoisie, de respect, de propreté, d'ordre, d'horaires, d'apprentissage scolaire etc. Pour eux/elles, ça aurait été facile car avant les recompositions familiales, les règles étaient globalement les mêmes entre les différents parents. Pour lui, l'important est de les expliquer, d'en faire comprendre l'intérêt et la nécessité. Elles deviendraient alors incontournables sans négociation possible.

Afin de se donner le temps de l'échange, et face aux agendas différents de chacun-e (travail, école, fac, stage), ils/elles ont convenu d'un temps quotidien durant lequel tout le monde est rassemblé : le dîner. Personne, le soir, ne mangerait dans son coin. Toute la famille serait réunie et l'échange pourrait avoir lieu de façon conviviale. Tout le monde entendrait

¹⁵⁸ SEGALEN Martine (2008), *Sociologie de la famille* (6^{ème} édition révisée), Paris, Armand Colin.

donc tout le monde pourrait débattre. Il n'y aurait pas de sujet tabou, ils/elles parleraient de tout – avec des différences liées à l'âge. Souvent, des questions posées le matin entre deux portes, se solderaient pas un « *on en parle tous ensemble ce soir au dîner* ». Cela laisserait si nécessaire, le temps à l'enfant de réfléchir plus loin à sa question. Et aux parents, également, de préparer leurs réponses. Il arriverait que les parents aient un rapide échange dans la journée afin de caler leurs idées. Cet échange est le moyen de faire participer l'enfant pour qu'il ou elle comprenne lui/elle-même l'intérêt de la chose. Cela éviterait toute notion de punition ou de coercition. Cela faciliterait aussi grandement la transmission aux « *vrais* » ou « *faux* » enfants puisque tout le monde suivrait la même partition.

Cela leur aurait en tout cas permis de ne jamais se mettre en colère. Philippe ne croit pas avoir une seule fois dû crier ou avoir entendu crier, ni d'avoir dû punir. Il pense d'ailleurs que cela ne servirait à rien. Pour lui, si une règle est mal ou pas suivie, c'est qu'elle n'est pas comprise, donc il souhaite la réexpliquer sans colère ni heurts.

On voit qu'il y a une recherche d'égalité entre tous les enfants et d'unicité familiale à travers cet espace, cet échange et ce temps communs que représente le « *repas de famille* ». Je mets des guillemets pour appuyer le fait qu'il s'agit de toute une construction faite autour de ce temps partagé. Le « *repas de famille* », qu'il soit festif ou ordinaire, exceptionnel ou quotidien sert à rendre physique l'unicité de la famille par un moment et un espace identifié. C'est un temps d'échange où chacun-e prend connaissance de ce que devient l'autre, de ce qu'il vit, où l'on construit des souvenirs communs, des représentations communes. C'est également un temps où chacun-e réaffirme ou reconstruit sa place au sein de l'organisation (se traduisant parfois physiquement par une place à table). Pour Philippe, c'est le moment où tout le monde peut échanger et débattre ensemble sur une question – et donc cela participe à construire un point de vue commun, des règles communes au sein du foyer, avec lesquelles tout le monde sera d'accord.

4.3 Etre parent de tous les enfants ?

Pour Philippe, il y aurait dans « *parent* », une notion de responsabilité de l'adulte par rapport à l'enfant. Il pourrait se considérer de ce fait, comme « *parent* » et transmettre des éléments d'éducation même à des enfants qu'il ne connaîtrait pas. Par exemple, dire à un jeune dans la rue qu'il faut mettre un casque quand on roule en scooter. La transmission se ferait donc de l'adulte vers l'enfant avec un privilège pour les siens qu'ils/elles soient « *vrai-*

e-s » ou « *faux/sses* ». Ce privilège serait pour lui, lié à la présence permanente, à la proximité et aux conventions sociales.

Dans l'ensemble, c'est la différence d'âge et la cohabitation qui a défini son rôle auprès des enfants. Il pense qu'une part d'amour complémentaire entrerait sûrement en jeu pour les « vrais » enfants par le fait génétique selon lui, et pour les « faux » par le lien privilégié créé avec la maman. Cette part d'amour ne ferait peut-être qu'augmenter la responsabilité de transmettre de l'adulte vers l'enfant, ce qui pour lui est le rôle du parent.

On voit alors que Philippe connaît une ambivalence entre sa vision qui croit en l'existence d'un lien génétique – ou du moins reprend-il ce qu'il pense être le point de vue juridique et social – et sa vision qui élargit la définition de parent – et même de « papa » – à un rapport entre adulte et enfant particulier, dépendant d'une différence générationnelle, d'une histoire, d'une responsabilité. Philippe se positionne dans un contexte social qui lui offre des définitions qu'il interprète et ajuste en fonction de son expérience. Il analyse ce qu'il perçoit de la société et tend à s'en distancier – tout en restant dans certaines croyances. Ces croyances sont nuancées car par exemple, les guillemets autour de « vrais » et « faux » enfants, parents, papa, ont été écrites par lui-même. Il ressent la parentalité comme une histoire générationnelle bien plus que statutaire ou génétique. Une autre histoire qu'il me racontera en fin d'entretien et dont je ferai état dans la partie suivante¹⁵⁹, le prouvera.

Sa vision de la parentalité n'est pas sans évoquer les sociétés océaniques ou africaines où l'adoption est une pratique courante et peut survenir plusieurs fois dans une vie. Tout adulte peut adopter un enfant et un enfant peut demander lui-même à se faire adopter. Il n'y a pas de procédure formelle et les géniteurs et génitrices ne peuvent pas ou peu s'opposer¹⁶⁰. Les parentalités s'ajoutent alors, quand dans nos sociétés, elles se substituent les unes aux autres (l'adoption plénière rompt la filiation avec la famille d'origine). J'ai pu rencontrer une situation de parentalité additive, par hasard, en discutant un jour avec un homme qui venait de Dakar et qui me parlait de ses deux mères. Il ne les différenciait pas en termes d'appellation si bien que depuis mon point de vue occidental, j'ai mis un temps à comprendre « *tu as deux mères en fait ?* » Il me répond que oui, l'une l'a élevé dès ses deux ans car l'autre était encore au lycée.

¹⁵⁹ « L'histoire d'une parentalité sans statut en dehors de tout espace familial » p.111.

¹⁶⁰ JEUDY BALLINI Monique, op cit.

5 Recompositions familiales et positionnement genré¹⁶¹

Anne pense qu'elle est une figure matriarcale, mais ce qui ne signifierait pas mère ou belle-mère. Elle est une adulte et même si les enfants sont aussi maintenant des adultes, de jeunes adultes, il y a une génération de plus. Elle est une figure maternelle, *une* figure (elle appuie sur le *une*) parce que les enfants ont une mère aussi. Anne dirait que ses propres idées ont renforcé les idées de la mère mais en les précisant parce qu'elles ne sont pas les mêmes femmes même si leurs idées n'étaient pas aux antipodes.

Cela aurait été plus compliqué pour Patrick parce que son point de vue était opposé à celui de Hugues. Donc, elle trouvait cela intéressant aussi parce qu'il aurait montré qu'on pouvait être homme autrement.

Quand Philippe parle de « *vrais* » ou de « *faux* » parent, papa, enfants, il sous-entend la présence ou non d'un lien qu'il voit comme « *génétique* ». Il se réfère à l'engendrement. Il pense que cela correspond à ce que j'appelle « *sans statut* » (quand je présente ma recherche)¹⁶². Mais cette notion de « *vrai* » et « *faux* » ouvre selon lui le débat. Dans son cas, il a éduqué deux « *faux* » enfants comme il les appelle, pendant toute leur période d'adolescence – ce qui représente, selon lui, une partie non négligeable de leur « *maturation* ». Alors est-il le parent ? Il pense que oui. Il pense qu'il n'est pas le « *papa* » mais qu'il est le ou un parent. Il aurait été le transmetteur de tous les éléments qu'il a décrit plus tôt. Ce qui serait complexe, puisqu'il n'est pas le « *papa* ». D'où le « *T'es pas mon père* ». D'autant plus que quelque fois, le discours du père en question pouvait être en contradiction plus ou moins importante avec le sien.

Mais heureusement, selon Philippe, la relation avec Pascal aurait toujours été détendue, la maison lui aurait toujours été ouverte et les grands principes éducatifs seraient très proches. Pour lui, la vraie différence se situe dans le fait que Philippe aurait été le transmetteur permanent de cette partie de leur vie. Il aurait mis beaucoup plus d'affect dans la relation avec Emilie et Romain que Pascal, qui à son avis, n'a jamais été très tendre, ni très à l'écoute.

¹⁶¹ Défini socialement selon le sexe de la personne tel qu'il est identifié par la société.

¹⁶² Il oublie par ailleurs une nouvelle fois les cas d'adoption, d'IAD et de reconnaissance de l'enfant sans en être le géniteur. De plus, selon mon point de vue sociologique, et dans ma recherche, même quand un parent a engendré son enfant, le lien n'en est pas moins social et construit et aucunement génétique. Cependant, même s'il se trompe sur ma définition du « *sans statut* », cela révèle ses propres représentations de la parentalité. Il fera de nouveau la confusion entre géniteur et parent statutaire lorsqu'il parlera des papiers d'identité et documents officiels.

Il pense qu'il était l'exemple au quotidien en plus de l'éducateur alors que Pascal n'était, selon lui, qu'une référence plutôt théorique et décosue, voire déconnectée de certaines réalités.

Se pose la question de l'éventuelle comparaison entre parent statutaire et conjoint-e de l'autre parent statutaire. On sent alors encore la rivalité dont parle Sylvie Cadolle entre le père et le beau-père¹⁶³. La cohabitation plus fréquente du beau-père avec les enfants, le place plus souvent que le père, dans un rôle parental. Mais le père a le statut, l'autorité parentale, la légitimité sociale que le beau-père n'a pas. Il s'agit donc de négocier les différents rôles, soit par des principes éducatifs dits proches, soit en considérant chaque foyer comme un espace avec ses propres règles différentes. Il s'agit de construire un rôle sans donner l'impression de concurrencer l'autre. Mais cette concurrence ne concerne pas une identité parentale liée au sexe de la personne. Ce ne sont pas parce que deux parents sont deux femmes (mère et conjointe du père) ou deux hommes (père et conjoint de la mère) qu'ils/elles se trouvent en concurrence pour un rôle construit de manière sexuée (père ou mère). L'étude de Didier Le Gall, sur les recompositions homoparentales féminines, montre que dans les situations où la mère se met en couple avec une femme et que celle-ci prend le rôle de belle-mère, c'est la question de la place du père à ne pas usurper qui est posée et non celle de la mère. La concurrence se joue donc entre un parent statutaire et le conjoint ou la conjointe de l'autre, en tant que partenaire privilégié-e, susceptible de partager une même filiation (la parentalité n'était d'ailleurs supposée se construire jusqu'en 1987 qu'au sein du mariage – 1987 ayant marqué le début du partage de l'autorité parentale hors mariage).

6 Frères et sœurs dans le discours de leurs parents

Aujourd'hui, Patrick et Anne ne vivent plus ensemble et sont séparé-e-s depuis plusieurs années mais selon Anne, leurs enfants se considéreraient comme frères et sœurs. Ils et elles se verraient à Noël alors que quand toutes et tous étaient enfants, c'étaient « *ouais, j'ai pas choisi...* ». Le lien serait devenu suffisamment important pour que plusieurs années plus tard, cette forme de relation de crée. Ça ne ferait pas débat pour eux/elles, ce serait normal, évident.

¹⁶³ CADOLLE Sylvie (2007), op.cit.

Pour Philippe, c'est la même chose. L'ensemble de la fratrie unissant les enfants d'Odile et les siens s'entendrait à merveille. Eux/elles aussi se considèreraient comme frères et sœurs. Julien, un peu moins que les autres, n'ayant jamais vécu avec eux/elles. Puisque tout le monde vit dans la même zone géographique, tous et toutes se rencontreraient régulièrement que ce soit chez Philippe et Ruth ou que ce soit entre eux/elles.

Anne et Philippe mettent en avant ce qu'il/elle voit comme de bonnes relations entre les différents enfants. Ceux/celles-ci se considèreraient comme frères et sœurs. Dire que tous et toutes sont frères et sœurs, c'est pouvoir se dire « famille » sans « s » à la fin. Ce ne sont pas deux familles joint-e-s au moyen d'un couple mais une seule dite « unie ». Et c'est donc assurer un tout, une cohérence au sein du groupe familial. Cette unicité traduit socialement une égalité entre les enfants dans les relations qu'ils/elles ont avec leurs parents – qu'il y ait lien statutaire ou non. Ce sont pourtant deux relations différentes (frère-sœur et parent-enfant) et l'une n'implique pas l'autre. Mais socialement, et juridiquement, frères et sœurs sont des enfants ayant les mêmes parents. Dans les représentations, la parentalité peut donc être dite à travers les relations entre les enfants¹⁶⁴.

¹⁶⁴ Pour une approche qui parte davantage des enfants eux-mêmes sur les fratries dans les familles recomposées, voir POITTEVIN Aude (2006), *Enfants de familles recomposées : sociologie des nouveaux liens fraternels*, Rennes, Presse Universitaire de Rennes.

En guise d'ouverture...

**L'histoire d'une parentalité sans statut en
dehors de tout espace familial**

Au moment de rechercher les personnes qui m'ont raconté leur parentalité sans statut, je ne pensais pas particulièrement et je ne précisais pas qu'il devait nécessairement s'agir d'homoparentalités ou de recompositions familiales. Sans doute, les débats politiques actuels et les représentations communes ont associé mon annonce à ces deux configurations. Il est de plus sûrement difficile de s'autoriser à se dire « parent » en dehors de toute définition reconnue ou du moins débattue dans l'objectif d'un statut. Ce n'est qu'en fin d'entretien avec Philippe, que mon intuition s'est confirmée. Il peut exister des formes de parentalité en dehors de l'espace famille, Philippe se considère comme parent d'une jeune femme rencontrée dans sa vie professionnelle. Il ne m'en a pas parlé quand je lui ai demandé au départ de me parler de lui en tant que parent, ni après. Ce n'est qu'en toute fin d'entretien, c'est-à-dire au moment de clore – quand je lui ai demandé s'il souhaitait ajouter quelque chose – qu'il m'a raconté cette autre relation.

Pour Philippe, un adulte doit être « un « parent » en soi » par rapport aux plus jeunes. Il vit actuellement une expérience forte en « *servant* » de père » à Hélène, une fille de 33 ans, qui aurait été fortement blessée dans toute sa jeunesse. L'histoire d'un père incestueux décédé quand elle avait 12 ans et d'une mère qui l'aurait mal aimée, décédée il y a deux ans. Hélène serait alcoolique, aurait suivi plusieurs stages de désintoxication, aurait eu plusieurs boulots décausés. Elle se serait mariée à 19 ans et aurait divorcé un an plus tard.

Philippe l'a connue il y a seize ans, dans le cadre d'une plongée. Tou-te-s deux auraient beaucoup discuté, se seraient attaché-e-s l'un-e à l'autre. Petit-à-petit, Hélène aurait commencé à lui raconter son passé, sans beaucoup de détails au début, mais suffisamment pour que Philippe ressente qu'elle avait besoin de s'appuyer sur quelqu'un-e. « *Son besoin* « d'enfant » » et le « *réflexe* [de Philippe] de « parent » » aurait suffi à faire le reste. Hélène le considérerait depuis comme son « *papa de cœur* ». Philippe essaie de lui apporter des « *transmissions* » comme avec ses enfants, essaie de l'aider à se sortir de son passé. Selon lui, c'est un programme difficile mais qui reflète ce que doit être un adulte parent.

Depuis, il et elle s'écrivent par SMS, mail et tchat. Quand il va dans sa région, tou-te-s deux essaient de se rencontrer. Pour lui, les rencontres sont tournées sur le plaisir de se voir « *comme entre* « père et fille » ». Il n'y aurait aucun sujet particulier abordé de façon particulière. En tout cas au début. Il a rencontré Catherine, sa mère, un an avant son décès et il serait à ce moment-là, un peu plus rentré dans son intimité morale et psychologique. Philippe et Catherine se seraient vu-e-s trois fois dont deux chez elles. Le contact aurait été très rapidement amical. Tou-te-s deux ont le même âge. Il pense que cela a aidé. Il suppose que Catherine a perçu le lien qui se construisait entre lui et sa fille et qu'elle en était heureuse

voire rassurée pour la suite. Elle se savait mourante et elle était, imagine Philippe, inquiète de l'état psychologique d'Hélène. Elle n'aurait jamais demandé quoique ce soit à Philippe mais elle lui aurait fait comprendre qu'elle était contente de cette relation pour le futur. « *Comme un passage de flambeau* ».

Plus récemment, Hélène aurait « *craqué* » et aurait d'elle-même souhaité le voir. Philippe y serait allé et aurait longuement discuté avec elle et son copain sur son état psychologique général. Il pense qu'à ce moment-là, il y aurait eu un échange fort de parentalité. Elle, cherchant un « *père* » « *pour s'appuyer* » et lui tentant de « *transmettre* » à « *sa* » fille », ce qu'il pouvait. Odile la connaîtrait bien et la suivrait en tant que « mère » dans ce processus. Philippe peut alors ressentir clairement le sens de « parentalité » « vraie », « fausse » voire « totalement fausse », ce qui lui prouverait que la « génétique » n'est pas le seul modèle de transmission d'échange entre personnes de générations différentes.

La conception qu'a Philippe de la parentalité correspond à une relation intergénérationnelle de transmission et il tend à la définir en dehors de toute notion statutaire ou liée à l'engendrement. Cette relation qu'il entretient avec Hélène montre la possibilité de se choisir. Les expressions et plaisanteries « On choisit ses ami-e-s, pas sa famille », « On ne choisit pas ses parents mais on peut choisir l'arme du crime » ne vont donc plus de soi. Les relations entre individu-e-s se détachent peu à peu d'un cadre institutionnel¹⁶⁵. On est passé du mariage au concubinage pour arriver aux couples non cohabitants. Il en est de même pour la parentalité qui tend à se définir en dehors des institutions définies par l'Etat. Les acteurs et actrices définissent eux/elles-mêmes, leurs univers, leurs réseaux, leurs relations en jouant avec ce qui est reconnu, ce qui tend à l'être, et ce qui ne l'est pas (encore).

Un numéro de *Recherches familiales*¹⁶⁶ récemment publié, tente d'étudier différentes formes de transmissions et liens intergénérationnels (familiaux, sociaux, historiques, statutaires, professionnels). Mais, contrairement à Philippe, ce numéro considère les relations de parentalité exclusivement au sein de la famille, tandis que le reste des liens correspondrait à d'autres formes de relations. L'ouvrage ne considère pas les formes de liens privés construits entre deux personnes d'âges différents, qui ne se considèrent pas de la même famille mais qui se considèrent « fille/fils de », « parent de ».

¹⁶⁵ SINGLY François de (2007), *Le lien familial en crise*, Paris, Editions rue d'ULM.

¹⁶⁶ *Recherches familiales*, n°8, « Lien intergénérationnel et transmissions », UNAF, 2011.

1 Une relation en dehors de la famille

La relation que décrit Philippe questionne les définitions habituelles de la famille et de la parentalité. Par ailleurs, il les sépare car il parle de la parentalité comme d'une relation autonome c'est-à-dire indépendante de tout cadre institutionnel comme la famille. Pour lui, elle pourrait exister avec n'importe quelle personne appartenant à une génération plus jeune. La parentalité n'est alors plus soumise à l'idéologie d'une famille composée de deux parents en couple au moment de la conception ou de l'adoption. Elle n'est plus soumise non plus à la logique de l'hétéroparentalité qui dépend de celle du couple. Elle devient donc plurielle. Elle devient aussi choisie de manière bilatérale, c'est-à-dire par le parent mais aussi par le plus jeune. La volonté du parent ne suffit plus à créer la relation comme c'est le cas de l'adoption institutionnelle et de la conception.

L'enquête d'Eva Lelièvre, Géraldine Vivier et Christine Tichit sur la parenté choisie entre 1930 et 1965 montre que les figures parentales étaient davantage portées par les femmes que par les hommes¹⁶⁷. Et que ces figures entretenaient le plus souvent un lien familial avec l'enfant : grands-parents, oncles, tantes, sœurs, frères, cousin-es... Mais pour 16% d'entre eux/elles, il s'agissait de quelqu'un-e sans aucun lien de parenté instituée.

Cela révèle une fois de plus l'importance de l'enfant – ou du moins du plus jeune, pour ne pas construire de catégorie d'âge – dans la construction de la relation. L'enquête d'Eva Lelièvre, Géraldine Vivier et Christine Tichit s'est construite à partir de leur point de vue en leur demandant quelles étaient leurs figures parentales.

Si la filiation et/ou la parentalité au sein de la famille sont est des filiations et/ou parentalités « à part », elles ne le sont que par leurs constructions sociales. Autrement dit, parce que nous faisons d'elles des relations « à part » et privilégiées. Elles ne le sont ni d'emblée ni de manière naturelle.

2 Des relations privilégiées

Pour autant, Philippe a bien choisi de me parler que quelques relations autour de lui sans rester dans les généralités de ses relations avec tous les enfants qu'il rencontre. Ce qui signifie qu'il existe bien des relations construites comme prioritaires. S'il considère donc qu'il a des responsabilités d'adulte, de parent, vis-à-vis de tous les enfants, il ne se construit pas une

¹⁶⁷ LELIEVRE Eva, TICHIT Christine, VIVIER Géraldine, op.cit

identité de parent de manière égale pour chacun-e d'entre eux/elles. Il le dit, il y a un privilège pour les siens, c'est-à-dire pour celles et ceux avec qui il vit au quotidien (sans pour autant que le lien soit statutaire). Sa relation avec Hélène est aussi différente de ses relations avec d'autres jeunes ou enfants qu'il rencontre car elle a été dite, construite comme telle entre les deux protagonistes.

Pour reprendre le langage de Peter Berger et Thomas Luckmann, ce sont les « autres significatifs » qui participent à construire notre identité¹⁶⁸. Cela signifie que le privilège sera donné aux relations de parentalité qui servent l'identité de parent de l'individu-e d'une part, et son identité sociale en général d'autre part. Pour cela, Philippe ne revendiquerait sans doute pas une relation avec un « plus jeune » qui n'a pas besoin de lui comme parent, qui ne le reconnaît pas comme tel – s'il ne vit pas sous son toit et s'il n'y a pas de lien statutaire. Le lien statutaire crée la notion de droits et de devoirs qui rend facultative la confirmation par l'enfant. La cohabitation implique la solidarité conjugale et l'exercice quotidien de la parentalité qui participe à légitimer l'identité de parent, même si le point de vue de l'enfant prend d'ors et déjà davantage d'importance (comme j'ai pu le voir avec Anne). En revanche, la relation entre Philippe et Hélène n'est basée que sur une histoire racontée, la construction de souvenirs partagés. Elle ne peut prendre appui sur aucun statut ni aucune cohabitation. La seule relation qui légitimerait la parentalité est la filiation que construirait, selon Philippe, Hélène de son côté – en le considérant comme son « *papa de cœur* ». Ni l'histoire d'un couple ni l'histoire d'une configuration familiale ne rentre dans le discours. C'est bien ce qu'il considère comme la demande d'Hélène d'avoir un parent qui est racontée.

Dans tous les cas (statut, cohabitation, demande), Philippe peut faire valoir ce qu'il revendique être des responsabilités adultes. Les relations racontées servent donc bien son identité sociale.

3 Une relation choisie, pas forcément confirmée par l'autre

Philippe ne semble pas avoir d'emblée été parent d'Hélène, tout comme il ne l'a pas été d'emblée pour les enfants avec qui il vit. Il l'est devenu suite à une rencontre, une élection mutuelle (pour Hélène), suite à une cohabitation (pour les enfants statutaires d'Odile) ou suite à une reconnaissance à l'Etat Civil au moment de la naissance (pour ses enfants statutaires)

¹⁶⁸ BERGER Peter, LUCKMANN Thomas (2006), *La construction sociale de la réalité*, Paris, Armand Colin (1^{ère} édition 1966, *The Social Construction of Reality*)

Le « *T'es pas mon père* » démontre qu'il n'a pas non plus été reconnu comme parent par tous les enfants en question, même s'il se considérait comme parent. Lisa, de même, considérait que Thibault était au départ trop petit pour exprimer qu'il la considérait comme parent. François ne revendique aucune confirmation de la part de Sarah. En revanche, pour Hélène et Philippe, la demande serait selon lui – venue d'elle. La parentalité serait dans ce cas, une réponse à une affiliation (dans le sens où Hélène le considérerait selon lui comme son « *papa de cœur* »). Dans le langage de François de Singly, la parentalité pourrait alors devenir un lien électif au même titre que le couple, dans le sens où il serait choisi et choisi de nouveau continuellement jusqu'à rupture du lien, quand il ne sert plus l'identité des membres de la relation. Il prend l'exemple de François d'Assise. Dans cette situation, c'est la filiation qui est rompue. « A son procès [que lui a intenté son père car il était un mauvais fils], François d'Assise dit : « Je ne suis plus ton fils », ce qui est très différent d'un père qui dirait « Je ne suis plus ton père ». [...] Quand François d'Assise dit « Non, je ne suis pas d'abord le fils de mon père », il choisit sa propre définition, définition qui n'exclut pas le fait qu'il peut choisir un autre père (il choisit Dieu). Mais pas n'importe quel Dieu, pas le Dieu des missions de la fin du XIX^e siècle qui fait trembler. Il choisit un Dieu éminemment personnel. »¹⁶⁹

Entre un parent et son affilié-e, il y a donc bien deux relations qui ne s'impliquent pas l'une et l'autre. On peut se considérer comme parent d'un-e individu-e qui ne nous considère pas comme tel. Inversement, on peut être considéré comme parent par une personne sans que nous-mêmes ne soyons au courant de cette considération, ni que nous ne nous définissions de cette manière.

¹⁶⁹ SINGLY François de (2007), *Le lien familial en crise*, Paris, Editions Rue d'ULM, p.8-9.

Pour terminer...

Quelques conclusions...

Finalement, comment étudier la parentalité ?

Etudier des parentalités atypiques a permis de mettre en évidence les choix de relations des acteurs et actrices dans ce type de relations très fortement codées socialement et juridiquement. Une parentalité sans statut est choisie et construite par ses membres et leur entourage et ne correspond pas à la définition politique actuelle de la parenté. Quand père et mère statutaires sont présent-e-s, cela implique de créer un nouveau rôle, une nouvelle relation suffisamment ressemblante pour être reconnue comme parentalité et suffisamment dissemblante pour ne pas se voir reprocher d'usurpation des identités de père et de mère. Cela passe à la fois par des stratégies discursives, des actions politiques en investissant les institutions et des actions quotidiennes pour se faire reconnaître auprès de l'entourage. Mais ces actions ne peuvent être reconnues que si leur sens est traduit par des mots.

Parler de sa relation dans le récit passe par une construction stratégique du discours mobilisant éléments perçus comme appartenant à la parentalité, souvenirs considérés comme traduisant la relation comme une relation parentale, témoins représentés comme légitimes pour confirmer la relation.

A la vue des différentes personnes rencontrées, la parentalité serait une relation choisie par un-e individu-e vis-à-vis d'un-e autre plus jeune, que ces deux individu-e-s se considèrent de la même famille ou non. Cette « définition » est sociale, et pourrait se discuter. La parentalité, par exemple, n'est que relativement choisi-e dans le cas de grossesses non prévues ou bien d'une réponse à l'injonction sociale (surtout avec des délais d'avortement dépassés ou bien une pénalisation de ce dernier)¹⁷⁰. La différence d'âge entre parents et enfants est également une construction sociale basée sur l'idée que l'adulte saura plus et/ou mieux que l'enfant. Elle est basée également sur la construction de catégories d'âges au sein desquelles la parole n'a pas la même légitimité sociale¹⁷¹.

Les définitions sociales participent aux représentations des individu-e-s. Elles sont également construites par eux/elles. Chacun-e construit *sa* famille, *sa* parentalité. On le voit, les personnes rencontrées ne définissent pas leur relation de la même manière. Leurs discours restent singuliers même s'ils ont des points communs. On ne peut pas définir la parentalité de manière universelle. Elle est parfois relative à l'exercice quotidien du statut de parent, mais

¹⁷⁰ BOLTANSKI Luc (2004), *La condition fœtale : Une sociologie de l'engendrement et de l'avortement*, Paris, Gallimard.

¹⁷¹ SINGLY François de (2006), *Les adonaissants*, Paris, Armand Colin.

certain-e-s se considèrent comme parent sans en avoir le statut. Elle est parfois lié-e à la cohabitation avec les enfants, mais pas toujours. Parfois même, l'individu-e ne se dira pas parent, mais dira que l'enfant est sa fille.

Il n'existe donc plus de définition unique de la parentalité et de la famille. Chacun-e est parent à sa manière, se dit parent selon ses propres critères¹⁷².

Peut-on alors considérer la parentalité en dehors des configurations familiales ? Ce n'est dans tous les cas ni dans les habitudes communes, ni dans les habitudes politiques, ni dans celles des scientifiques. Les enjeux politiques ne sont pas les mêmes dans les configurations homoparentales et dans le cas de recompositions familiales et ce sont donc plutôt ces configurations qui sont le centre des débats et de la recherche. Néanmoins, c'est bien de parentalité qu'il est question dans chaque cas et faire des configurations, des catégories, c'est prendre le risque en sociologie de définir de manière abusive un certain type de parentalité en la différenciant abusivement des autres.

Mais créer des catégories comme « famille homoparentale » permet de reconnaître la configuration comme « famille » et comme « parentale ». Il peut s'agir d'un positionnement politique (inévitabile) du chercheur ou de la chercheuse. Ce n'est donc pas contre ces catégories que je me positionne et je ne peux pas non plus nier la configuration, si elle existe – élément essentiel du contexte de la relation – je tente simplement d'adopter un autre regard afin de voir ces relations au-delà d'un groupe dans lequel, elle devrait forcément s'insérer.

L'enjeu du récit n'était pas le même pour les configurations homoparentales et celles issues de recompositions familiales. La configuration n'a pas été choisie de la même manière puisque l'enfant était déjà là, qu'il ou elle est issu-e d'une histoire antérieure, qui a commencé avant la formation du couple. Dans le cadre de l'homoparentalité, le parent se projette comme parent avant la naissance de l'enfant et se dit parent, dit qu'il/elle a accès d'emblée en toute légitimité aux différents territoires perçus comme parentaux puisqu'il/elle est parent. Il faut évidemment ajouter le bémol du statut. L'accès à ces territoires, notamment quand ils sont institutionnels, n'est pas forcément d'emblée autorisé. Mais, dans la manière de raconter, de mobiliser les institutions dans leurs récits, les femmes que j'ai rencontrées dans des situations homoparentales font valoir cet accès comme un droit puisqu'elles sont parents (être présente à

¹⁷² J'adhère par ailleurs à la critique d'Eric Fassin sur la notion de définition dans les sciences sociales, qui dit que la définition appartient à la politique et non à la science. FASSIN Eric (2000), « Usage de la science et science des usages : à propos des familles homoparentales », *L'Homme*, n°154-155, p.391-408.

la maternité, à l'école par exemple). Alors qu'Anne, dans une situation de recomposition familiale, dit qu'elle n'a accès à ces territoires qu'à partir du moment où elle est confirmée comme parent par l'enfant. Elle a par ailleurs mené l'entretien avec moi parce qu'Elizabeth l'a reconnue comme parent en créant le lien entre nous. Les représentations sont différentes du fait qu'Anne est devenue parent, une fois l'enfant déjà grand, puisqu'elle ne l'a pas connu-e dès la naissance.

De plus, dans un même foyer, il y a un homme et une femme alors que dans les situations homoparentales, il y a deux personnes de même sexe sous le même toit. Les rôles se construisent et se négocient de manière différente puisqu'au sein d'un même espace, dans le premier cas, la dite « complémentarité » homme/femme (qui s'avère être des inégalités) peut être reconstruite. Alors que dans le second cas, le rôle doit se construire à la fois en s'identifiant à un rôle perçu comme féminin (dans le cas d'une homoparentalité féminine) et à la fois, en se différenciant de la mère. Dans le cas des recompositions homoparentales féminines étudiées par Didier Le Gall, c'est du père dont la nouvelle conjointe de la mère cherche à se différencier¹⁷³.

On ne peut donc pas détacher la parentalité du contexte dans lequel elle se place et dans une forme d'histoire particulière. Car la configuration implique non seulement cette histoire, mais aussi une organisation des espaces de circulation de l'enfant qui varie selon les personnes qui composent ces espaces. Si chaque parentalité est singulière, on retrouve des questionnements communs à l'homoparentalité d'une part et aux recompositions familiales d'autres part.

Cependant il y a aussi des choses qui se rejoignent quelle que soit la configuration : la difficulté de définir les parents sans statut, l'importance d'être confirmé-e comme parent par l'enfant pour être reconnu-e par exemple. Ensuite, Philippe et Hélène montrent bien que la parentalité peut exister en dehors de l'espace famille et même en dehors de toute cohabitation et en dehors de toute relation au moment de la naissance d'Hélène. Si la parentalité est dans l'espace famille, on doit l'étudier au sein de l'espace famille, si c'est au sein d'une configuration particulière, on l'étudie au sein de cette configuration particulière. Mais la parentalité peut aussi exister en dehors de tout cela et c'est en cela qu'on peut briser les catégories, faire de la parentalité une catégorie indépendante de celle de la famille qui peut la croiser, la rejoindre mais pas obligatoirement.

¹⁷³ LE GALL Didier (2005), op.cit

Se raconter comme parent : accords en genre et en nombre

« Père » et « mère » sont deux identités de parents construites pour différencier hommes et femmes dans la parentalité et justifier les inégalités sous le terme de « complémentarité ». Quand Martine parle d'Eva en tant que parent, elle la différencie d'une mère et d'un père tout en trouvant des similitudes avec chacun des deux rôles. Dans le même temps, à certains moments des récits, Eva et Karine seront décrites comme « partenaire de la mère » c'est-à-dire comme celles qui « complètent » le rôle de la mère. De son côté, Anne compare ses idées avec celles de la mère de ses beaux-enfants tandis qu'elle compare les idées de son conjoint avec celles du père de ses enfants. Le couple cohabitant implique dans les représentations sociales une sphère de « pensée commune »¹⁷⁴ et dans le cas de la parentalité cohabitante, une logique de « complémentarité » donc de différenciation. En cas d'hétérosexualité du couple, il ne nécessite donc pas de comparaison dans le discours afin d'assurer la cohérence de l'équipe parentale. Il est supposé que les idées sont les mêmes et les pratiques « complémentaires ». En revanche, Anne ne compare pas tant les idées d'une femme à celles d'une autre ni les idées d'un homme à celles d'un autre. Elle compare plutôt les idées du parent sans statut à celles du parent statutaire de l'autre foyer afin de légitimer la place du parent sans statut, qui entre en « cohérence » avec les idées éducatives existantes, ou qui les « complète » dans une idée d'enrichissement.

La place du parent sans statut est donc définie en référence à des représentations qui considèrent des pensées, rôles, idées comme plus ou moins féminines – ou bien plus ou moins masculines. Ces rôles ne dépendent pas nécessairement de l'identité d'homme ou de femme du parent en question, mais plus de l'identité de mère ou de père du parent statutaire avec le/laquel-le ils/elles vivent (dans une logique d'identification et de différenciation).

Identifier le parent sans statut aux rôles de « père » et « mère » permet de le faire reconnaître à partir de ce qui est connu. Dire ses différences, c'est pallier à la concurrence éventuelle et se faire reconnaître aussi comme étant un parent « utile » (et non pas un double du parent existant). Un des enjeux spécifiques aux familles composées du père et de la mère statutaires, c'est que les deux parents porteurs des rôles reconnus sont présents. Le parent sans statut ne peut donc pas remplacer un parent qui ferait défaut mais doit s'inventer un autre rôle à partir de ce qui est reconnu comme parental – tout en restant un parent « différent ».

¹⁷⁴ SINGLY François de, CHARRIER Gilda, op cit.

Pourtant, chaque individu-e est singulier et ne porte pas le rôle de mère ou de père de la même manière que les autres, mais selon ses propres interprétations de ce que doit être une mère ou un père. Un enfant qui aurait deux mères aurait deux mères différentes car ce ne seraient pas les mêmes femmes.

Puisque la parentalité est communément perçue comme une composante de la famille, être confirmé comme parent par les autres membres de la famille (parents statutaires, ses propres parents, l'enfant...), c'est confirmer la parentalité au quotidien mais aussi comme existant au sein d'un groupe dont elle est censée être indissociable. Mais au-delà, plus que témoins, les parents statutaires, et *a fortiori* la mère, supposée savoir ce qui est dans l'intérêt de son enfant, sont celles et ceux qui vont pouvoir décider du réseau de l'enfant. En effet, sans droit ni devoir, le parent sans statut dépend du privé décidé par les parents statutaires. Mais plus que le parent sans statut, c'est tout l'entourage de l'enfant qui peut être choisi par son père et sa mère statutaire. Il et elle choisissent son école, son médecin, les membres de la famille qu'il/elle peut voir, chez qui il/elle peut passer des vacances etc. Par conséquent, les parents statutaires deviennent important-e-s quand il s'agit de confirmer la relation entre l'enfant et le parent sans statut. Permettre le lien, c'est déjà le confirmer.

Vient ensuite l'histoire, la manière de raconter, les mots, les objets, les photos. Vient l'imaginaire d'une histoire familiale, les grands-parents sans statut qui considèrent ou pas l'enfant comme leur petit-fils ou leur petite fille.

Se raconter comme parent : reconstruire les espaces et les temps

Les lieux ne sont pas qu'une succession de murs et de sols tout comme les temps ne sont pas qu'une succession d'évènements et de secondes. L'un comme l'autre (espace et moment) sont construits par les individu-e-s, et ont un objectif particulier (habitat, formation, consommation, éducation etc.). Au sein des lieux, des codes implicites définissent des manières d'être et de faire. Pour les temps, à chaque âge (enfance, jeunesse, vieillesse) et à chaque moment (vacances, travail, soirée) ses codes et ses attentes. Les lieux et les moments sont donc traduits, interprétés par les acteurs et actrices qui y circulent, qui en parlent, qui les investissent. Les espaces peuvent parfois être institutionnels. Dans ce cas, ils peuvent être composés par plusieurs lieux physiques (on fait la différence entre l'école et les écoles, l'Université et les universités).

Peuvent alors être créés des territoires (école, CAF, maison) et des temps (vacances, week-end) parentaux. Ceux-ci sont dits comme tels selon des représentations communes et/ou

individuelles de ce qui est parental. Ils varient selon les individu-e-s. Il importe peu que la vision des personnes rencontrées de ce qui est ou non parental soit singulière ou universelle (je ne crois pas que cela puisse être universel). Ce qui importe c'est que dire un territoire ou temps comme « parental » et l'investir, c'est donc se dire parent. C'est aussi mobiliser des témoins perçus comme officiels et spécialisés dans la famille et la parentalité (CAF, école, Etat Civil etc.).

Mais ces territoires ne permettent pas seulement de se dire « parent », ils peuvent aussi exclure. Pour investir ces espaces, il faut en connaître les codes et les accepter. Pour aller à une réunion parent-prof à l'école, il faut être un minimum à l'aise avec l'espace scolaire. Pour demander des aides à la CAF sans avoir le statut de parent, il faut déjà savoir que c'est possible. Pour rencontrer les institutions, il faut se sentir servi – et non desservi – par elles. Cela permet sans doute de comprendre pourquoi, malgré mon objectif de départ, je n'ai réussi à rencontrer que des personnes de milieux intellectuels, artistiques, aisés.

Se créer une identité en investissant un territoire implique dans ce cas d'avoir accès à la prise de parole, car il ne suffit pas de les investir pour être parents, il faut dire. Dire qu'on les a investis, dire ce que cela signifie, traduire les actes. Ceci est valable autant pour les parents de familles homoparentales, que pour ceux issus de recompositions familiales ou tout autre parent.

Se raconter comme parent : quels outils pour quelle parole ? Parentalité et milieu social

Edmond Marc Lipiansky rappelle que la parole comprend un enjeu identitaire très fort¹⁷⁵. C'est par l'interaction, la communication que nous faisons reconnaître un aspect de notre identité. L'interaction peut se traduire par des manières de faire et d'être mais le dire est une composante essentielle. Prendre la parole c'est prendre le risque de « perdre la face » au lieu d'être reconnu. On confie son identité à l'interprétation d'autrui. A partir de là, on comprend ce que peut représenter un entretien avec une étudiante qui rédige un mémoire de master. Et on peut comprendre que – sans même que l'étudiante ne soit issue d'un milieu aisé – elle n'ait accès qu'à ce milieu directement. Cela ne signifie pas que les personnes de milieu populaire qui se considèrent comme parent sans en avoir le statut n'existent pas mais simplement que je ne les ai pas rencontrées. Et le pourquoi m'intéresse car je ne peux pas mettre cela sur le

¹⁷⁵ LIPIANSKY Edmond Marc (1990), « Identité subjective et interaction », in Camilleri Carmel, Kastarsztein Joseph, Lipiansky Edmond Marc, Malewska-Peyre Hanna, Taboada-Leonetti Isabelle, Vasquez Ana (dir), *Stratégies identitaires*, Paris, Presses Universitaires de France, p.173-212.

compte de mon réseau qui n'est pas exclusivement universitaire. J'ai contacté des personnes de milieux beaucoup plus modestes que celles que j'ai rencontrées et je n'ai pas eu de réponse. Pour accepter un entretien dans l'objectif de mon mémoire, sans doute faut-il se sentir suffisamment « légitime », « intéressant-e », ne pas avoir l'impression de n'avoir rien à dire. D'autant plus que mon objet de recherche n'est pas « Les classes populaires ».

L'entretien a aussi quelque chose d'extrêmement violent du fait que je n'exprime pas mon avis. Mes positions peuvent être supposées, elles ne sont pas clairement dites. Les personnes enquêtées parlent – de leur vie privée – s'exposent, je ne valide ni n'invalide aucun de leurs propos. C'est donc un échange inquiétant si nous ne sommes pas en confiance avec l'institution universitaire. Car il s'agit bien de confier ses propos et sa vie privée à une étudiante inconnue qui nous garantit simplement l'anonymat.

L'une des stratégies est d'appuyer ses propos, à travers la référence à des auteur-e-s reconnu-e-s en psychologie ou en sociologie. Mais cela implique de les connaître, de connaître au moins leur pensée. L'autre stratégie est de se dire heureux/se, dire que « tout va bien » pour ne pas laisser place au doute sur la bienveillance des parents à fonder leur famille telle qu'ils et elles l'ont fondée. Cela implique d'avoir les moyens d'assurer la vie économique de la famille.

Pour étudier le privé, est-on forcé-e de se limiter alors aux classes aisées ? Je ne le pense pas. Simplement, la parentalité ajoute une notion de responsabilité qui rend difficile de se sentir légitime – si les institutions habituellement rencontrées nous font croire sans cesse que nous n'arrivons pas à assurer ces responsabilités.

Etudier le point de vue des parents : les limites

Dans la société française d'aujourd'hui, le point de vue de l'enfant est souvent revendiqué dans le choix des politiques familiales quant aux nouvelles formes de famille (recomposition, homoparentalité etc.). Les partisans d'un ordre social familial hétéronormé et biparental parlent du droit d'avoir un référent masculin et une référente féminine. Le droit de voir ses deux parents. Mais le point de vue de l'enfant n'est que supposé car il n'est jamais l'invité des débats politiques. Tout comme il n'est que rarement l'enquêté des sociologues. Le plus souvent, les débats – tout comme les recherches sociologiques – tournent autour de la parenté et/ou de la parentalité. Pourtant, nous l'avons vu, l'enfant a un rôle majeur dans la reconnaissance de l'adulte comme parent. Eva peut se dire considérée par Esteban comme « deuxième maman ». Vanessa raconte que Karine était considérée comme telle par Antoine

aussi. Lisa explique que pour Thibault, elle est un parent. Sarah vient de perdre son père, il est donc délicat que son beau-père se définisse comme parent. Dans la situation d'Anne, les enfants sont celles et ceux qui autorisent l'accès des beaux-parents sur les territoires dits parentaux comme l'école. Philippe explique qu'Hélène le considère comme son « papa de cœur ».

Partir du point de vue de l'enfant sans parler nécessairement de « parents » permet de sortir des relations prédéfinies de parentalité voire de l'espace famille. Car si Philippe et Hélène prouve que cela est possible, le mot « parent » est lourdement porteur de représentations associées à la famille.

Etudier les référent-e-s que l'enfant se choisit permettrait d'aborder de manière plus large les relations non-paritaires (c'est-à-dire qui ne comprennent pas les ami-e-s, les frères et sœurs du même âge etc.). Cela permettrait de considérer les relations mises en évidence par Eva Lelièvre, Géraldine Vivier et Christine Tichit¹⁷⁶ entre frères et/ou sœurs d'âges différents, dont l'aîné-e est considéré-e comme figure parentale. Ce qui pourrait alors mettre encore davantage en exergue les différences entre réalité juridique (relative au statut des personnes) et réalité sociale (telle qu'elle est vécue).

¹⁷⁶ Op cit.

Annexes

Repères politico-historiques.....	p.138
Grille d'entretien.....	p.139
Bibliographie.....	p.140

Repères politico-historique

Loi du 4 juin 1970	Fin de la puissance paternelle, autorité parentale partagée dans le mariage
Loi du 11 juillet 1975	Divorce par consentement mutuel
Loi du 22 juillet 1987	Autorité parentale partagée en cas de divorce ou concubinage. Notion de résidence habituelle chez l'un-e des parents.
1999	Adoption du Pacte Civil de Solidarité
Loi du 4 mars 2002	Résidence alternée possible après divorce, suppression de l'injonction de résidence habituelle, lien parent-enfant indissoluble.
Loi du 4 juillet 2005	Fin de la notion d'enfants « légitimes »

Grille d'entretiens

Consigne inaugurale :

Pouvez-vous me parler de vous en tant que parent ?

Thèmes de relance (élaborés à partir des entretiens réalisés en M1) :

La parentalité au quotidien

Comment se passe une journée avec l'enfant ?

Les pratiques évoquées par l'interlocuteur/interlocutrice : comment ça se passe ? (le coucher, le repas, l'accompagnement à l'école, aux sorties etc...)

Comment se passe le temps sans l'enfant ?

Les démarches administratives concernant la famille : caf, reconnaissance d'état civil de l'enfant, maternité etc... comment ça s'est passé ?

L'acteur ou l'actrice relativement aux autres parents

Comment vous positionnez-vous au sein de cette équipe de parents ?

Comment vous positionnez-vous au sein de votre couple vis-à-vis de l'enfant ?

Comment vous positionnez-vous vis-à-vis du père/de la mère ? de son conjoint/de sa conjointe ?

Comment selon-vous s'est défini votre rôle vis-à-vis de l'enfant ?

Cadrage :

Pouvez-vous vous présenter ?

Sexe, âge, profession. Idem pour mère, père et autres

Sexe et âge de l'enfant...

Souhaitez-vous ajouter quelque chose ?

Bibliographie

Ouvrages et articles scientifiques

ALGAVA Elisabeth (2002), « Les familles monoparentales en France : progression et diversité », *Population* n°4/5, p.733-758

ARBORIO Anne-Marie, FOURNIER Pierre (2005), *L'enquête et ses méthodes : l'observation directe*, Paris, Armand Colin, Collection « 128 ».

ARIES Philippe et DUBY Georges (dir) (1987), *Histoire de la vie privée : De la Révolution à la Grande Guerre*, tome 4, Paris, Editions du Seuil.

ARNAUD André-Jean (1993), « Le droit », Singly François de (dir), *La famille, l'état des savoirs*, Paris, La Découverte, collection « textes à l'appui », p.356-363.

ATTIAS-DONFUT Claudine, LAPIERRE Nicole, SEGALEN Martine (2002), *Le Nouvel esprit de famille*, Paris, Editions Odile Jacob.

AUSTIN John Langshaw (1970), *Quand dire c'est faire*, Paris, Editions du Seuil (1^{ère} édition 1962, *How to do things with words*)

BARRERE-MAURISSON Marie-Agnès (2003), *Travail, famille : le nouveau contrat*, Paris, Gallimard

BASTARD Benoit (2001), « La séparation, mais le lien », *Terrain*, n° 36 - *Rester liés*, [En ligne], mis en ligne le 08 mars 2007. URL : <http://terrain.revues.org/index1147.html>. Consulté le 21 décembre 2008

BECKER Howard S.(2002), *Les ficelles du métier : Comment conduire sa recherche en sciences sociales*, Paris, La Découverte

BELMONTE Lœtitia (2000), « La question des origines », *Droits et société*, n°29, p.137-146.

BERGER Peter, LUCKMANN Thomas (2006), *La Construction sociale de la réalité*, Paris, Armand Colin (1^{ère} édition : 1966, *The Social Construction of Reality*).

BLANCHET Alain, GOTMAN Anne (2005), *L'enquête et ses méthodes : l'entretien*, Paris, Armand Colin, Collection « 128 ».

BOLTANSKI Luc (2004), *La Condition Fœtale : Une sociologie de l'engendrement et de l'avortement*, Paris, Gallimard.

BOURDIEU Pierre, CHAMBOREDON Jean-Claude, PASSERON Jean-Claude (1968), *Le métier de sociologue*, Paris, EHESS et Mouton Editeur.

BORRILLO Daniel, FASSIN Eric, IACUB Marcela (dir) (1999), *Au-delà du PaCS :*

L'expertise familiale à l'épreuve de l'homosexualité, Paris, Presse Universitaire de France, collection « Politique d'aujourd'hui ».

CADOLLE Sylvie (2000), *Etre parent, être beau-parent : la recomposition de la famille*, Paris, Odile Jacob.

CADOLLE Sylvie (2007), « Allons-nous vers une pluriparentalité ? L'exemple des configurations familiales recomposées », *Recherches familiales*, n°4, p.13-24.

CADORET Anne (2000), « L'homoparentalité, construction d'une nouvelle figure familiale. », *Anthropologie et Sociétés*, vol. 24, n°3, p.39-52.

CADORET Anne, GROSS Martine, MECARY Caroline, PERREAU Bruno (dir) (2006), *Homoparentalités : Approches scientifiques et politiques*, Paris, PUF, p.29-41.

CADORET Anne (2007), « L'homoparenté : un révélateur de l'ordre familial ? », *Recherches familiales*, n°4, p.47-57.

CASTEL Robert (2001), « L'individu « problématique » », in Singly François de (dir), *Être soi parmi les autres : Famille et individualisation*, tome 1, Paris, L'Harmattan, Collection « Logiques sociales », p.15-21.

CASTELAIN-MEUNIER Christine (2005), « Flexibilité des identités et paternités plurielles », *Enfances, Familles, Générations*, n° 3, URL : <http://id.erudit.org/iderudit/012532ar>, Consulté le 29 octobre 2008.

CHARRIER Gilda (1993), *Mémoire et identité : le souvenir de l'accès à la profession comme expression de l'identité pour soi*, Thèse de doctorat dirigée par François de Singly, Université Paris V.

CHARRIER Gilda, LACOMBE Philippe (1997), *La petite enfance : familles, modes de garde et d'éducation*, Brest, Editions DESSport.

CHARRIER Gilda, DEROFF Marie-Laure (2006), « La décohabitation partielle : un moyen de renégocier la relation conjugale ? », *Cahiers du Genre*, n°41, p.99-115.

CHARRIER Gilda (2008), « La mobilité comme aspiration à l'utopie conjugale », in Dervin Fred, Ljalikova Aleksandra, *Regards sur les mondes hypermobiles : mythes et réalités*, Paris, L'Harmattan.

COMMAILLE Jacques, MARTIN Claude (1998), *Les enjeux politiques de la famille*, Paris, Bayard

COMMAILLE Jacques, STROBEL Pierre, VILLAC Michel (2002), *La politique de la famille*, Paris, La Découverte.

DECHAUX Jean-Hugues (2007), *Sociologie de la famille*, Paris, Editions La Découverte.

DEKEUWER-DEFOSSEZ Françoise (2004), « Droits de l'enfant et responsabilités parentales », in de Singly François (dir), *Enfants adultes, Vers une égalité de statuts ?*,

Universalis p.33-47.

DEROFF Marie-Laure (2007), *Homme/Femme : la part de la sexualité : Une sociologie du genre et de l'hétérosexualité*, Rennes, Presses Universitaires de Rennes.

DEROFF Marie-Laure (2007), « L'entretien sociologique et l'intime : étude de cas », *Les Cahiers de l'ARS*, n°4, « Genre et identités », p.81-98.

DESCOUTURES Virginie (2006), « Les « mères non statutaires » dans les couples lesbiens qui élèvent des enfants », *Dialogue n°173*, 3^{ème} trimestre, p.71-80.

DESCOUTURES Virginie, DIGOIX Marie, FASSIN Eric et RAULT Wilfried (dir) (2008), *Mariages et Homosexualités dans le monde : L'arrangement des normes familiales*, Paris, Autrement.

DESCOUTURES Virginie (2010), *Les mères lesbiennes*, Paris, Presses Universitaires de France.

DESJEUX Cyril (2006), *Homosexualité et procréation : Les prémices d'un matriarcat ? : Analyse stratégique du processus de décision d'avoir un enfant dans un couple homosexuel*, Paris, L'Harmattan, collection Logique Sociales.

DOLTO Françoise (1985), *La Cause des enfants*, Paris, Editions Robert Laffont

DORTIER Jean-François (dir) (2002), *Familles, permanences et métamorphoses*, Auxerre, Editions Sciences Humaines.

DUBAR Claude (2000), *La crise des identités : L'interprétation d'une mutation*, Paris, Presse Universitaire de France, collection « Le lien social ».

DURKHEIM Emile (1909), « Débat sur le mariage et le divorce », Extrait des *Libres Entretiens*, de l'Union pour la Vérité, 1909, 5^{ème} série, p.258-293. Reproduit in Durkheim Emile (1975), *Textes 2 : Religion, morale, anomie*, Paris, Editions de Minuit, Collection Le sens commun, p.206-215

DURKHEIM Emile (1921), « La famille conjugale », cours de 1892, *Revue Philosophique*, Reproduit in Durkheim Emile (1975), *Texte III : Fonctions sociales et institutions*, Paris, Editions du Minuit, Collection le sens commun, p.35-49

ENSELLEM Cécile (2001), « L'accouchement sous X. Conflit autour de deux individualisations », in de Singly François (dir), *Etre soi d'un âge à l'autre : Famille et individualisation*, tome 2, Paris, L'Harmattan, collection Logiques Sociales, p.61-74.

ENSELLEM Cécile (2004), *Naître sans mère ? Accouchement sous X et filiation*, Presse Universitaire de Rennes, Collection le Sens Social.

EVANS-PRITCHARD Edward (1970), « Sexual Inversion among the Azande », *American Anthropologist*, n°72, p.1428-1434.

EVANS-PRITCHARD Edward (1971), *La femme dans les sociétés primitives et autres essais d'anthropologie sociale*, Paris, Presse Universitaire de France (1^{ère} édition 1965, *The position of women in primitive societies and other essays in social anthropology*).

FASSIN Eric (1999), « Pour l'égalité des sexualités », Audition publique du 27 janvier 1999, *Vacarme*, n°08, [en ligne], URL : <http://www.vacarme.org/article22.html>, Consulté le 19 mai 2009.

FASSIN Eric (2000), « Usages de la science et science des usages : à propos des familles homoparentales », *L'Homme*, n°154-155, p.391-408.

FASSIN Eric (2000), « Notre oncle d'Amérique : Entretien avec Eric Fassin », entretien réalisé par Philippe Mangeot et Victoire Patouillard, *Vacarme*, n°12, [en ligne], URL : <http://www.vacarme.org/article31.html>, Consulté le 20 avril 2009.

FASSIN Eric (2008), *L'inversion de la question homosexuelle* (nouvelle édition augmentée), Paris, Editions Amsterdam.

FELD Scott L. (1981), « The Focused Organization of Social Ties », *American Journal of Sociology*, Vol. 86, n°5, p.1015-1035.

FINE Agnès (dir) (1998), *Adoptions : Ethnologies des parentés choisies*, Paris, Editions de la Maison des sciences de l'homme.

FINE Agnès (2008), « Regard anthropologique et historique sur l'adoption. Des sociétés lointaines aux formes contemporaines », *Informations sociales* n°146, p.8-19.

FREUD Sigmund (1973), *Névrose, psychose et perversion*, Paris, Presse Universitaire de France, collection « bibliothèque de psychanalyse »

GARFINKEL Harold (2007), *Recherche en ethnométhodologie*, Paris, Presses Universitaires de France (1^{ère} édition : 1967 : *Studies in Ethnomethodologie*)

GAUTIER Arlette (2001), « Des grossesses sûres, désirées et libres ? », 24^{ème} Congrès international sur la population, Session 63 : Social change, gender and population, Salvador de Bahia, UIESP.

GIDDENS Anthony (2004), *La transformation de l'intimité : Sexualité, amour et érotisme dans les sociétés modernes*, Paris, Hachette Littératures, collection « Pluriel » (1^{ère} édition : *The Transformation of Intimacy : Sexuality, Love and Eroticism in Modern Societies*, 1992).

GOFFMAN Erving (1968), *Asiles : études sur la condition sociale des malades mentaux*, Paris, Edition de Minuit (1^{ère} édition 1961, *Asylums*)

GOFFMAN Erving (1973), *La mise en scène de la vie quotidienne : 1- la présentation de soi*, Paris, Editions de minuit.

GOFFMAN Erving (1973), *La mise en scène de la vie quotidienne : 2- les relations en public*, Paris, Editions de minuit.

GOFFMAN Erving (1975), *Stigmate : Les usages sociaux des handicaps*, Paris, Editions de Minuit (1^{ère} édition 1963, *Stigma*).

GOODY Elizabeth (1982), *Parenthood and social Reproduction, Fostering and Occupational Roles in West Africa*, Cambridge University Press.

GROSS Martine (dir) (2005), *Homoparentalité, Etats des lieux*, Paris, Erès.

HALBWACHS Maurice (1994), *Les Cadres sociaux de la mémoire*, Paris, Albin Michel, (1^{ère} édition : Librairie Félix Alcan, 1925)

HALIFAX Juliette, VILLENEUVE-GOKALP Catherine (2005), « L'adoption en France : qui sont les adoptés, qui sont les adoptants ? », *Population et Société* n°417

HERBRAND Cathy (2007), « La parenté sociale : une réponse à la diversité familiale » in Casman Marie-Thérèse et al., *Familles plurielles : Politique familiale sur mesure ?*, Bruxelles, Editions Luc Pire, p.183-189.

HERITIER Françoise (1996), *Masculin, féminin, la pensée de la différence*, Paris, Odile Jacob.

HUA Cai (1997), *Une société sans père ni mari*, Paris, Presses Universitaires de France.

HUGHES Everett C.(1996), *Le Regard sociologique ; textes rassemblés et présentés par Jean-Michel Chapoulie*, Paris, Edition de l'EHESS (édition originale : 1971, *The Sociological Eye*)

INSEE (1995), *Les femmes*, Paris, INSEE, Collection Contours et caractères

INSEE (2002), « L'évolution des temps sociaux au travers des enquêtes *Emploi du temps* », *Economie et Statistique*, n°352-353, [en ligne], URL : http://www.insee.fr/fr/ffc/docs_ffc/es352-353z.pdf, Consulté le 1^{er} novembre 2010

JACQUES Béatrice (2007), *Sociologie de l'accouchement*, Paris, Presses Universitaires de France.

JASPARD Maryse (2005), *Sociologie des comportements sexuels*, Paris, La Découverte.

JOURNET Nicolas (2005), « Trobriandais et Nas de Chine : du père discret à sa disparition », *Sciences Humaines*, n°156, p.35.

KAUFMANN Jean-Claude (2004), *L'entretien compréhensif*, Paris, Armand Colin, Collection « 128 ».

KRÜGER Helga, LEVY René (2001), « Linking Life Courses, Work, and the Family : Theorizing a not so Visible Nexus between Women and Men », *Canadian Journal of Sociology*, volume 26, n°2, p.145-166.

LALLEMAND Suzanne (1988), « Un bien qui circule beaucoup », in *Abandon et*

adoption : liens du sang, liens d'amour, Autrement n° 96, p.135-141

LALLEMAND Suzanne (1993), *La Circulation des enfants en société traditionnelle, prêt, don, échange*, Paris, L'Harmattan.

LE CAMUS Jean (2002), « Le lien père-bébé », *Devenir*, n°22, p.145-167

LEFEVRE Cécile, FILHON Alexandra (dir) (2005), *Histoires de Familles, Histoires familiales : Les résultats de l'enquête Famille de 1999*, Cahier de l'INED n° 156, Paris, INED.

LE GALL Didier, BETTAHAR Yamina (dir) (2001), *La pluriparentalité*, Paris, PUF.

LELIEVRE Eva, VIVIER Géraldine, TICHIT Christine (2008), « Parenté instituée et parenté choisie. Une vision rétrospective des figures parentales en France de 1930 à 1965 », *Population*, n°63, p.237-266.

LEMARCHANT Clotilde (1999), *Belles-filles : Avec les beaux-parents, trouver la bonne distance*, Presse Universitaire de Rennes, Collection Le Sens Social.

LIPIANSKY Edmond-Marc (1990), « Identité subjective et interaction », in Camilleri Carmel, Kastarsztein Joseph, Lipiansky Edmond Marc, Malewa-Peyre Hanna, Taboada-Leonetti Isabelle, Vasquez Ana (dir), *Stratégies identitaires*, Paris, Presses Universitaires de France, p. 173-212.

MADEC Annick (1996), *Chronique familiale en quartier impopulaire*, Thèse de doctorat dirigée par Jean-François Laé, Paris VIII.

MAILFERT Martha (2002), « Homosexualité et parentalité », *Socio-Anthropologie*, N°11, Attirances, URL : <http://socioanthropologie.revues.org/document140.html>. Consulté le 26 octobre 2008.

MARTIN Claude (1997), *L'après-divorce : Lien familial et vulnérabilité*, Rennes, PUR, Collection « Le Sens Social ».

MARTIN Claude (2003), « La Parentalité en questions : perspectives sociologiques », *Rapport pour le Haut Conseil de la Population et de la Famille*, Paris, Consulté sur internet le 24/11/08, URL : <http://www.ladocumentationfrancaise.fr/rapports-publics/034000552/index.shtml>

MATHIEU Nicole-Claude (1991), *L'anatomie politique : Catégorisations et idéologies du sexe*, Paris, Côté-Femmes.

MEULDERS-KLEIN Marie-Thérèse, THERY Irène (dir) (1993), *Les recompositions familiales aujourd'hui*, Paris, Nathan.

MUXEL Anne (1996), *Individu et mémoire familiale*, Paris, Armand Colin.

NEYRAND Gérard (1994), *L'enfant face à la séparation des parents : Une solution, la résidence alternée*, Paris, Syros, Collection « Alternatives Sociales ».

NEYRAND Gérard (2000), *L'enfant, la mère et la question du père : Un bilan critique de l'évolution des savoirs sur la petite enfance*, Paris, PUF

NEYRAND Gérard (2003), « L'évolution du regard sur la relation parentale : l'exemple de la France », *Nouvelles pratiques sociales*, Volume 16, numéro 1, p. 27-44

PAILHE Ariane, SOLAZ Anne (2004), « Le temps parental est-il transférable entre conjoints ? Le cas des couples confrontés au chômage », *Revue économique*, vol 55, n°3, p.601-610.

POITTEVIN Aude (2006), *Enfants de familles recomposées : sociologie des nouveaux liens fraternels*, Rennes, Presses Universitaires de Rennes.

POTIN Emilie (2009), *Enfants en danger, Enfants protégés, Enfants sécurisés ? : Parcours de (dé)placement(s) des enfants confiés à l'Aide sociale à l'enfance*, Thèse de doctorat dirigée par Arlette Gautier, Université de Bretagne Occidentale.

QUENIART Anne (2003), « Présence et affection. L'expérience de la paternité chez les jeunes. », *Nouvelles Pratiques sociales*, vol 16, n°1, p.59-75.

RAUCH André (2007), *Pères d'hier, pères d'aujourd'hui : du paterfamilias au père ADN*, Paris, Nathan.

RAULT Wilfried (2009), *L'invention du PaCS*, Paris, Presses de la Fondation Nationale des Sciences Politiques.

REVILLARD Anne, VERDALLE Laure de (2006), « « Faire » le genre, la race et la classe : Introduction à la traduction de « *Doing difference* » », *Terrain et travaux*, n°10, p.91-102.

RITSCHARD Gilbert, SAUVAIN-DUGERDIL Claudine (2007), « L'enfant ciment du couple ou le couple comme ciment de la relation du père à l'enfant ? Quelques enseignements de l'enquête rétrospective du Panel suisse de ménages », in Burton-Jeangros Claudine, Widmer Eric, Lalive d'Epinay Christian (eds.), *Interactions familiales et construction de l'intimité : Hommage à Jean Kellerhals*, Paris, L'Harmattan, p.57-73.

RODMAN F. Robert (2008), *Winnicott, sa vie, son œuvre*, Toulouse, Erès.

ROUYER Véronique, ZAUCHE-GAUDRON Chantal (2006), « La socialisation des filles et des garçons au sein de la famille : enjeux pour le développement », in Dafflon Nouvelle Anne (dir), *Filles-Garçons : Socialisation différenciée ?*, Grenoble, Presses Universitaires de Grenoble.

SEGALEN Martine (dir) (1991), *Jeux de familles*, Paris, Presses du CNRS.

SEGALEN Martine (2008), *Sociologie de la famille*, 6^{ème} édition, Paris, Armand Colin.

SILBEY Susan S., EWICK Patricia (1997), « Devant la loi : la construction sociale du juridique », in Kourilsky-Ageven Chantal (dir), *Socialisation juridique et conscience du*

droit, Paris, Maison des Sciences de l'Homme, p.33-56

SINGLY François de, CHARRIER Gilda (1988), « Vie commune et pensée célibataire », *Dialogue*, n°102, p.44-53.

SINGLY François de, MARTIN Claude, MUXEL Anne, BERTAUX-WIANEE Isabelle, MARUANI Margaret, COMMAILLE Jacques (dir) (1996), *La famille en question : état de la recherche*, Paris, Syros

SINGLY François de (1996), *Le soi, le couple et la famille*, Paris, Nathan.

SINGLY François de (2000), *Libres ensemble : l'individualisme dans la vie commune*, Paris, Nathan.

SINGLY François de (2001), « Charges et charmes de la vie privée », in Laufer Jacqueline, Marry Catherine, Maruani Margaret, *Masculin-Féminin : Questions pour les sciences de l'homme*, Paris, Presse Universitaire de France, collection « sciences sociales et société », p.149-167.

SINGLY François de (2003), *Les uns avec les autres : quand l'individualisme crée du lien*, Paris, Armand Colin.

SINGLY François de (2005), « L'égalité et l'émancipation », *Travail, genre et sociétés*, n°13, p.176-178, [en ligne], URL : http://www.cairn.info/article_p.php?ID_ARTICLE=TGS_013_0176, Consulté le 20 avril 2009.

SINGLY François de (2005), *L'enquête et ses méthodes : le questionnaire*, 2^{ème} édition refondue, Paris, Armand Colin, Collection « 128 »

SINGLY François de (2006), *les adonaissants*, Paris, Armand Colin.

SINGLY François de (2007), *Le lien familial en crise*, Paris, Editions Rue d'ULM.

SINGLY François de (2007), *Sociologie de la famille contemporaine* (3^{ème} édition refondue), Paris, Armand Colin, 128.

SINGLY François de (dir) (2007), *L'injustice ménagère*, Paris, Armand Colin.

SINGLY François de, GIRAUD Christophe, MARTIN Olivier (dir) (2010), *Nouveau manuel de sociologie*, Paris, Armand Colin.

TÖNNIES Ferdinand (1977), *Communauté et société. Catégories fondamentales de la sociologie pure*, Paris, Retz (1^{ère} édition : 1887)

TRELLU Hélène (2008), « L'Allocation Parentale d'Education prise par les femmes ou les hommes : une mesure de régulation des temps dans le couple ? », extrait du colloque du 23 et 24 novembre 2008, [en ligne], URL : http://clerse.univ-lille1.fr/site_clerse/pages/ActualitesEtColloques/TravailEmploiFormation/fr/atelier/7.htm, Consulté le 31 mai 2009.

UNAF (2011), *Recherches familiales*, n°8, « Liens intergénérationnels et transmissions ».

VERON Bérangère (2007), « Héritage symbolique et rapport aux lignées dans les familles recomposées », *Recherches familiales*, n°4, p.25-33.

VILLENEUVE-GOKALP Catherine, LERIDON Henri (1988), « Les nouveaux couples : nombre, caractéristiques et attitudes », *Population*, vol 43, n°2, p.331-374

WEBER Max (1965), *Essai sur le théorie de la sciences*, Paris, PLON (1^{ère} édition : 1922, *Gesammelte Aufsätze zur Wissenschaftslehre*)

WEST Candace, FENSTERMAKER Sarah (2006), « Faire la différence (Traduction de Laure de Verdalle et Anne Revillard) », *Terrain et travaux*, n°10, p.103-136.

WESTON Kath (1991), *Families we choose, lesbians, gays, kinship*, Columbia University Press.

WIDMER Eric, LEVY René, KELLERHALS Jean (2005), « Devenir parents, quel impact sur l'activité professionnelle et le fonctionnement conjugal ? », in (collectif) *Eloge de l'altérité : 12 regards sur la santé, la famille et le travail*, Lausanne, L'Hèbe, P.135-154.

Presse

AUNIS Delphine (2009), « J'ai 20 ans, je suis gay », *Têtu*, n°143, avril 2009, p.101-109

BLAIZE Cécile, MARESCAUX Laure, « Ces hommes qui adoptent en solo », *Marie Claire*, article en ligne. URL : <http://www.marieclaire.fr/ces-hommes-qui-adoptent-en-solo,20161,186.asp>, Consulté le 10 avril 2009.

BROUCARET Fabienne (2008), « Les mères parfaites n'existent pas ! », *Elle*, [en ligne], URL : [http://www.elle.fr/elle/societe/les-enquetes/les-meres-parfaites-n-existent-pas/les-meres-parfaites-n-existent-pas/\(gid\)/781292](http://www.elle.fr/elle/societe/les-enquetes/les-meres-parfaites-n-existent-pas/les-meres-parfaites-n-existent-pas/(gid)/781292), Consulté le 10 avril 2009.

CHAMPENOIS CLAIRE (2002), « J'ai Aidé mon fils à retrouver sa mère biologique », *Côté Femme*, 24 avril 2002, [en ligne], URL : <http://www.dorigineinconnue.org/affiche.php?noenr=56>, Consulté le 02 juin 2009.

CHEMIN Anne (2009), « « Statut des beaux-parents » : le projet de loi est ajourné », *Le Monde*, 28 mars 2009

JUZA Camille, « Témoignage : J'ai décidé d'avoir un enfant toute seule », dossier des *Maternelles : Les femmes, les hommes et le désir d'enfants*, [en ligne], URL : <http://les-maternelles.france5.fr/index-fr.php?page=dossiers&dossier=1198&article=4595>, Consulté le 28 mai 2009.

KREMER Pascale (1999), « De plus en plus d'homosexuels élèvent des enfants », *Le Monde*, 14 mars 1999.

KREMER Pascale (1999), « Sociologues, psychiatres et psychanalystes sont divisés », *Le*

Monde, 14 mars 1999.

KREMER Pascale (1999), « Ces couples homosexuels qui veulent des enfants », *Le Monde*, 14 mars 1999.

KREMER Pascale (1999), « Trois couples de parents sans complexe », *Le Monde*, 14 mars 1999.

KREMER Pascale (1999), « Cela fait dix ans que je me pose des questions », *Le Monde*, 14 mars 1999.

KRUMB Christian (2007), « Je voulais rester père », *Psychologies magazine*, Hors-série n°10, octobre-novembre 2007, p.18.

LE BELLEGO Gaël (2009), « Ses enfants lui suffisent. A moi, pas ! », *Biba*, n°351, mai 2009, p.98-99.

MAZELIN SALVI Flavia (2007), « S'épanouir... ensemble », *Psychologies magazine*, Hors-série n°10, octobre-novembre 2007, p.10-16

MAZELIN SALVI Flavia (2007), « Couple, famille : pas les mêmes enjeux. Entretien avec Jean-Michel Hirt », *Psychologies magazine*, Hors-série n°10, octobre-novembre 2007, p.20-22

PIQUET Pascale, « Avoir une relation avec une personne beaucoup plus jeune ou beaucoup plus âgée : amour ou névrose ? », in *Amour, Cœur et sentiment*, [en ligne], URL : <http://www.machronique.com/avoir-une-relation-avec-une-personne-beaucoup-plus-jeune-ou-beaucoup-plus-agee-amour-ou-nevrose/>, Consulté le 30 octobre 2010.

ROSEAU Nadine, « Femme : un travail à temps plein », *Marie Claire*, article en ligne, URL : <http://www.marieclaire.fr/femme-un-travail-a-plein-temps,20161,746.asp>, Consulté le 10 avril 2009.

SOING Isabelle, « Heureuses et sans enfants », *Elle*, article en ligne, URL : [http://www.elle.fr/elle/societe/les-enquetes/heureuses-et-sans-enfants/heureuses-et-sans-enfants/\(gid\)/409832](http://www.elle.fr/elle/societe/les-enquetes/heureuses-et-sans-enfants/heureuses-et-sans-enfants/(gid)/409832), Consulté le 10 avril 2009.

TERVONEN Taina (2009), « Papas grâce à la GPA », *Têtu News*, Cahier n°2, *Têtu* n°143, Avril 2009, p.18-23

Rapports du Sénat, Comptes rendus des débats de l'Assemblée nationale, Discours prononcés

ANDRE Michèle, MILON Alain, RICHEMONT Henri de, *Rapport d'information du Sénat*, session ordinaire de 2007-2008, n°421, [en ligne], URL : , Consulté le 1^{er} avril 2009.

BOUMEDIENE-THIERY Alima, « Proposition de loi du 12 novembre 2009 autorisant le partage de l'autorité parentale dans le cas de l'adoption simple de l'enfant du concubin ou du partenaire de pacte civil de solidarité » , [en ligne], URL : <http://www.senat.fr/leg/pp109-096.html>, Consulté le 5 octobre 2010.

GAUTIER Gisèle, Familles monoparentales, familles recomposées : un défi pour la société française. Rapport d'information sur l'activité de la délégation aux droits des femmes et à l'égalité des chances entre les hommes et les femmes pour l'année 2005-2006, n°388, [en ligne], URL : <http://www.senat.fr/rap/r05-388/r05-388.html>, Consulté le 03 avril 2009

HYEST Jean-Jacques, Rapport d'information du Sénat, session ordinaire de 2005-2006, n°392, [en ligne], URL : <http://www.senat.fr/rap/r05-392/r05-3920.html>, Consulté le 03 avril 2009.

« Compte rendu intégral des séances du vendredi 9 octobre 1998 », *Assemblée Nationale : Débat parlementaires, Journal Officiel de la République Française*, session ordinaire de 1998-1999, n°78, [en ligne], URL : <http://www.assemblee-nationale.fr/11/cri/pdf/index.asp?session=1999>, Consulté le 19 avril 2009.

Discours de Nicolas Sarkozy sur la politique familiale au Palais de l'Élysée, Vendredi 13 février 2009, [en ligne], URL : http://www.elysee.fr/documents/index.php?mode=cvview&press_id=2332&cat_id=7&lang=fr, Consulté le 3 avril 2009.

Vidéos documentaires

ALLONNEAU Sylvie (2007), « Paroles d'hommes, Paroles de pères », février 2007, épisode 2 : « Le blues du futur père » [vidéo en ligne], URL : <http://www.vodeo.tv/4-34-4550-le-blues-du-futur-pere-2-8.html>, Consultée le 03 octobre 2009.

LE MARCHAND Karine (2006), « Mères homosexuelles : à quand une vraie reconnaissance ? », *Les Maternelles*, émission du 10 mars 2006, [vidéo en ligne], URL : <http://les-maternelles.france5.fr/index-fr.php?page=dossiers&dossier=1331>, Consultée le 27 octobre 2008

LE MARCHAND Karine, « Les femmes, les hommes et le désir d'enfants », *Les Maternelles*, [vidéo en ligne], URL : http://les-maternelles.france5.fr/index-fr.php?page=videos_extraits&video=9641, Consultée le 28 mai 2009.

LE MARCHAND Karine, « Les femmes, les hommes et le désir d'enfants », *Les Maternelles*, [vidéo en ligne], URL : http://les-maternelles.france5.fr/index-fr.php?page=videos_extraits&video=9644, Consultée le 28 mai 2009

HATTU Jean-Pascal (2009), « Parents comme ci, enfants comme ça », 17 février 2009, [vidéo en ligne], URL : http://wiki.france5.fr/index.php/PARENTS_COMME_CI_ENFANTS_COMME_CÀ, Consultée le 08 mars 2009

« Enfants ballotés », *Journal d'Antenne 2*, 29 avril 1980, [en ligne sur le site de l'INA], URL : <http://www.ina.fr/archivespour tous/index.php?vue=corpust#>, Consulté le 14 avril 2009.

« Tout images : le PACS », *Soir 3*, 03 septembre 1998, [en ligne sur le site de l'INA], URL : <http://www.ina.fr/archivespour tous/index.php?vue=corpust#>, Consulté le 14 avril 2009.

2009.

Romans, nouvelles, littérature

ERNAUX Annie (2008), *Les années*, Paris, Gallimard, Collection « Folio ».

FITZGERALD Francis Scott (2005), *Une vie parfaite* suivi de *L'accordeur*, Paris, Gallimard (1^{ère} édition 1925, *The Adjuster*)